



PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.
Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."

N° 08 - Volume I – Août/Septembre 2007

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

N° 08 – Volume I – Août/Septembre 2007

Sommaire



COLLECTIVITES LOCALES - Finances.....	6
Arrêté - 2007-08-0100 - Autorisant le CCAS de Saint-Médard-en-Jalles à contracter un emprunt pour acquisition d'équipements - 03/09/2007.....	6
COLLECTIVITES LOCALES - Intercommunalité.....	7
Arrêté - 2007-08-0013 - Création du Syndicat Mixte Gironde Numérique - 01/08/2007	7
Arrêté - 2007-08-0014 - Désignation du receveur syndical du Syndicat Mixte Gironde Numérique - 07/08/2007.....	9
Arrêté - 2007-08-0015 - Syndicat mixte du Pays Coeur Entre Deux Mers (SYTECEM) - Transfert du siège social - 07/08/2007.....	10
Arrêté modificatif - 2007-08-0016 - Conservatoire Botanique Sud-Atlantique - Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux - 08/08/2007.....	11
Arrêté - 2007-08-0036 - Syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion du collège de Biganos - Dissolution - 20/08/2007.....	12
Arrêté - 2007-08-0041 - Syndicat intercommunal d'entente pédagogique de Baigneaux-Cessac-Courpiac-Frontenac-Lugasson-Montignac - Modification des statuts - 20/08/2007.....	13
Arrêté - 2007-08-0082 - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan - Adhésion de la commune de Créon à la compétence optionnelle "Eau potable" - 27/08/2007	14
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Corps préfectoral.....	17
Arrêté - 2007-09-0019 - Délégation de signature à M. Antoine PRAX, Sous-Préfet de Libourne - 06/09/2007	17
Arrêté modificatif - 2007-09-0018 - Délégation de signature à M. Frédéric MAC KAIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales – 03/09/2007.....	20
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Préfecture	21
Arrêté - 2007-08-0027 - Délégation de signature à Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des services administratifs du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales d'Aquitaine - 03/09/2007	21
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Préfet de Zone	22
Arrêté - 2007-09-0014 - Délégation de signature à M. le Colonel CORACK, Chef d'Etat Major de la Zone de Défense Sud-Ouest – 06/09/2007	22
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services Déconcentrés.....	24
Arrêté - 2007-08-0008 - Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine - 03/09/2007.....	24
DISTINCTIONS HONORIFIQUES	29
Arrêté - 2007-07-0024 - Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à Mme Véronique GIL - 24/07/2007.....	29
Arrêté - 2007-07-0018 - Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Guy PRIEUR - 24/07/2007.....	30

Arrêté - 2007-08-0039 - Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Thibault CAVAILHES - 27/08/2007.....	31
Arrêté - 2007-08-0083 - Médaille d'Honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2007 - 30/08/2007.....	32
EDUCATION	33
Arrêté - 2007-08-0010 - Désaffectation des biens EPLE Lycée Pré de Cordy de Sarlat - 09/08/2007	33
EXPROPRIATION	34
Arrêté - 2007-08-0017 - Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de Floirac du lot n°37 du centre "La Gravette" - 10/08/2007	34
Arrêté - 2007-08-0103 - Déclaration d'utilité publique au profit de la commune de La Brède des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC - 27/08/2007.....	35
PROTECTION CIVILE.....	36
Arrêté modificatif - 2007-08-0026 - Arrêté modificatif à l'arrêté portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - 29/01/2007.....	36
Arrêté modificatif - 2007-08-0031 - Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant création d'un groupe de visite - sous-commission spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique - 29/01/2007.....	40
Arrêté - 2007-08-0032 - Création d'un groupe de visite - sous-commission spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées - 29/01/2007	41
Arrêté modificatif - 2007-08-0030 - Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées - 29/01/2007	43
Arrêté modificatif - 2007-08-0029 - Arrêté modificatif à l'arrêté du 7 décembre 1995 (sous-commission spécialisée en matière de sécurité contre l'incendie et la panique) - 29/01/2007	45
Arrêté - 2007-08-0052 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon - 05/03/2007.....	46
Arrêté modificatif - 2007-08-0057 - Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération) - 05/03/2007	47
Arrêté - 2007-08-0066 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon - 05/03/2007	48
Arrêté modificatif - 2007-08-0065 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon) - 05/03/2007.....	50
Arrêté - 2007-08-0064 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon - 05/03/2007.....	51
Arrêté modificatif - 2007-08-0063 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon) - 05/03/2007	52
Arrêté - 2007-08-0062 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye - 05/03/2007.....	53
Arrêté modificatif - 2007-08-0061 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye) - 05/03/2007	55
Arrêté - 2007-08-0060 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye - 05/03/2007	56
Arrêté modificatif - 2007-08-0059 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye) - 05/03/2007	57
Arrêté - 2007-08-0058 - Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération - 05/03/2007	59
Arrêté modificatif - 2007-08-0071 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne) - 05/03/2007.....	60
Arrêté - 2007-08-0070 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre - 05/03/2007.....	61
Arrêté modificatif - 2007-08-0069 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre) - 05/03/2007	63
Arrêté - 2007-08-0068 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre - 05/03/2007	64
Arrêté modificatif - 2007-08-0067 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre) - 05/03/2007	65
Arrêté - 2007-08-0056 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération - 05/03/2007.....	66

Arrêté - 2007-08-0047 - Création d'une commission d'accessibilité de la communauté d'agglomérations du bassin d'Arcachon sud - 05/03/2007.....	68
Arrêté - 2007-08-0051 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon - 05/03/2007.....	69
Arrêté modificatif - 2007-08-0054 - Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'un groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon - 05/03/2007.....	70
Arrêté modificatif - 2007-08-0055 - Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération) - 05/03/2007.....	71
Arrêté modificatif - 2007-08-0050 - Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon - 05/03/2007.....	73
Arrêté modificatif - 2007-08-0046 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité du district sud-bassin) - 05/03/2007.....	74
Arrêté - 2007-08-0072 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne - 05/03/2007.....	75
Arrêté - 2007-08-0073 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne - 05/03/2007.....	77
Arrêté modificatif - 2007-08-0074 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne) - 05/03/2007.....	78
Arrêté modificatif - 2007-08-0075 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville d'Andernos) - 05/03/2007.....	79
Arrêté - 2007-08-0086 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bègles - 05/03/2007.....	80
Arrêté modificatif - 2007-08-0085 - Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Bègles) - 05/03/2007.....	82
Arrêté - 2007-08-0090 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bordeaux - 05/03/2007.....	83
Arrêté modificatif - 2007-09-0015 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Villenave d'Ornon) - 05/03/2007.....	84
Arrêté modificatif - 2007-09-0005 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Mérignac) - 05/03/2007.....	86
Arrêté - 2007-09-0002 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Libourne - 05/03/2007.....	87
Arrêté modificatif - 2007-09-0001 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Libourne) - 05/03/2007.....	88
Arrêté modificatif - 2007-08-0113 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan) - 05/03/2007.....	90
Arrêté modificatif - 2007-08-0112 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan) - 05/03/2007.....	91
Arrêté - 2007-08-0111 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Gradignan - 05/03/2007.....	92
Arrêté - 2007-08-0096 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cenon - 05/03/2007.....	94
Arrêté modificatif - 2007-08-0095 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cenon) - 05/03/2007.....	95
Arrêté modificatif - 2007-08-0089 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bordeaux) - 05/03/2007.....	96
Arrêté - 2007-08-0076 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville d'Andernos - 05/03/2007.....	98
Arrêté modificatif - 2007-09-0003 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Lormont) - 25/03/2007.....	99
Arrêté modificatif - 2007-08-0077 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bassens) - 25/03/2007.....	100
Arrêté modificatif - 2007-08-0087 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Blanquefort) - 25/03/2007.....	102
Arrêté - 2007-08-0092 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bruges - 25/03/2007.....	103
Arrêté - 2007-08-0098 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cestas - 25/03/2007.....	104
Arrêté - 2007-09-0009 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Pessac - 25/03/2007.....	106
Arrêté modificatif - 2007-09-0008 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Pessac) - 25/03/2007.....	107

Arrêté - 2007-08-0116 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Le Bouscat - 25/03/2007	108
Arrêté modificatif - 2007-08-0115 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Le Bouscat) - 25/03/2007	110
Arrêté - 2007-08-0110 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Floirac - 25/03/2007	111
Arrêté modificatif - 2007-08-0109 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Floirac) - 25/03/2007.....	112
Arrêté - 2007-08-0108 - Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de la ville de Eysines - 25/03/2007.....	114
Arrêté modificatif - 2007-08-0107 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Eysines) - 25/03/2007.....	115
Arrêté modificatif - 2007-08-0097 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cestas) - 25/03/2007.....	116
Arrêté - 2007-09-0013 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Talence - 25/03/2007.....	118
Arrêté modificatif - 2007-09-0012 - Modification de l'arrêté du 13 décembre 1996 (commission de sécurité de la ville de Talence) - 25/03/2007	119
Arrêté - 2007-09-0011 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Saint Médard en Jalles - 25/03/2007	120
Arrêté modificatif - 2007-09-0010 - Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Saint Médard en Jalles) - 25/03/2007	121
Arrêté - 2007-08-0094 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Carbon Blanc - 25/03/2007	123
Arrêté modificatif - 2007-08-0093 - Modification de l'arrêté du 9 mars 1996 (commission de sécurité de la ville de Carbon Blanc) - 25/03/2007.....	124
Arrêté modificatif - 2007-08-0091 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bruges) - 25/03/2007.....	125
Arrêté - 2007-08-0088 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Blanquefort - 25/03/2007	127
Arrêté - 2007-08-0084 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bassens - 25/03/2007.....	128
Arrêté - 2007-09-0004 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Lormont - 25/03/2007	129
Arrêté - 2007-08-0021 - Homologation de l'enceinte sportive dénommée Stade Chaban Delmas - BORDEAUX (modificatif) - 16/08/2007.....	131
Arrêté - 2007-08-0024 - Liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour l'année 2007 établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde - 20/08/2007	132
Arrêté - 2007-06-0047 - Liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours - 24/08/2007.....	133
SECURITE - GARDIENNAGE.....	134
Arrêté - 2007-07-0071 - Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée ABC SECURITE 33 à Mérignac - 30/07/2007	134
Arrêté - 2007-08-0006 - Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée GPS à Arès - 02/08/2007.....	135
Arrêté - 2007-08-0009 - Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée SURVEILLANCE PRO à St Seurin sur l'Isle - 03/08/2007.....	136
Arrêté - 2007-08-0023 - Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité de la discothèque L'AQUARIUM à Bordeaux - 16/08/2007	137
Arrêté modificatif - 2007-08-0025 - Arrêté modificatif de l'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'Etablissement de sécurité privée S. PROTECTOR (G.S.B.) - 16/08/2007.....	138
Arrêté - 2007-08-0053 - Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage PRO.GR.S - 24/08/2007.....	139
Arrêté - 2007-08-0101 - Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage METROPOLE SECURITE - 30/08/2007	140
Arrêté - 2007-08-0099 - Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité du FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX à Bordeaux - 31/08/2007	141
URBANISME	142
Arrêté - 2007-07-0069 - Carte communale de Mombrier - 03/07/2007	142

ANNEXES	143
Annexe acte 2007-08-0010 : Inventaire du lycée Pré de Cordy de Sarlat	144
Annexe acte 2007-08-0017 : Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de FLOIRAC du lot n°37 du centre "La Gravette"	145
Annexe acte 2007-08-0030 : Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées	146
Annexe acte 2007-08-0024 : Liste des agents spécialistes "GRIMP" pour 2007	148
Annexe acte 2007-06-0047 : Annexe à l'arrêté du 24 août 2007	150
Annexe acte 2007-08-0083 : Liste des récipiendaires de la médaille d'honneur du travail - promotion du 14 juillet 2007	151
Annexe acte 2007-08-0008 : Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine	324



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle et Dotations budgétaires

Arrêté du 03/09/2007

Autorisant le CCAS de Saint-Médard-en-Jalles à contracter un emprunt pour acquisition d'équipements

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les emprunts réalisés par les Centres Communaux d'Action Sociale,

VU le projet du CCAS de SAINT-MEDARD en JALLES relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers aux fins d'aménager l'Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes "Simone de Beauvoir",

VU la lettre de M. le Maire de SAINT-MEDARD en JALLES, Président du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 17 juillet 2007 sollicitant la mise en oeuvre des dispositions de l'article L2121-34 du CGCT intéressant l'autorisation de contracter un emprunt dont le remboursement sera effectué dans un délai supérieur à 12 ans,

VU l'avis de M. le Trésorier de Saint-Médard en Jalles en date du 6 août 2007, reçu en Préfecture le 21 août 2007 par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MEDARD en JALLES est autorisé à contracter un emprunt destiné à l'acquisition d'équipements mobiliers d'un montant de 44 724 €, auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine (CRAMA), sur une durée de 15 ans à taux zéro.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/09/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté du 01/08/2007

Création du Syndicat Mixte Gironde Numérique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5721-1 et suivants,
VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
VU la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU les délibérations des collectivités suivantes :

Département de la Gironde, Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, Communauté de Communes de Montesquieu, Communauté de Communes des Côteaux Bordelais, Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers, Communauté de Communes du Créonnais, Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS), Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN), Communauté de Communes du Val de l'Eyre, Communauté de Communes du Canton de Blaye, Communauté de Communes du Canton de Bourg, Communauté de Communes du Canton de Saint-Savin, Communauté de Communes du Cubzaguais, Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers sur Gironde, Communauté de Communes de Captieux-Grignols, Communauté de Communes des Côteaux Macariens, Communauté de Communes du Bazadais, Communauté de Communes du Canton de Podensac, Communauté de Communes du Canton de Targon, Communauté de Communes du Canton de Villandraut, Communauté de Communes du Monségurais, Communauté de Communes du Pays d'Auros, Communauté de Communes du Pays de Langon, Communauté de Communes du Pays de Pellegrue, Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, Communauté de Communes du Réolais, Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Communauté de Communes Coeur du Médoc, Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, Communauté de Communes des Lacs Médocains, Communauté de Communes du Centre Médoc, Communauté de Communes "Médullienne", Communauté de Communes Castillon-Pujols, Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers Ouest, Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion, Communauté de Communes du Brannais, Communauté de Communes du Canton de Fronsac, Communauté de Communes du Canton de Guîtres, Communauté de Communes du Libournais, Communauté de Communes du Lussacais, Communauté de Communes du Pays de Coutras, Communauté de Communes du Pays Foyen, Communauté de Communes du Sud-Libournais demandant à adhérer au syndicat mixte Gironde Numérique,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Aquitaine autorisant l'adhésion de la Région Aquitaine en tant que membre associé au syndicat,

VU le projet de statuts,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

Article premier : Est autorisée entre le Département de la Gironde, les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération suivantes :

Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, Communauté de Communes de Montesquieu, Communauté de Communes des Côteaux Bordelais, Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers, Communauté de Communes du Créonnais, Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS), Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN), Communauté de Communes du Val de l'Eyre, Communauté de Communes du Canton de Blaye, Communauté de Communes du Canton de Bourg, Communauté de Communes du Canton de Saint-Savin, Communauté de Communes du Cubzaguais, Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers sur Gironde, Communauté de Communes de Captieux-Grignols, Communauté de Communes des Côteaux Macariens, Communauté de Communes du Bazadais, Communauté de Communes du Canton de Podensac, Communauté de Communes du Canton de Targon, Communauté de Communes du Canton de Villandraut, Communauté de Communes du Monségurais, Communauté de Communes du Pays d'Auros, Communauté de Communes du Pays de Langon, Communauté de Communes du Pays de Pellegrue, Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, Communauté de Communes du Réolais, Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Communauté de Communes Coeur du Médoc, Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, Communauté de Communes des Lacs Médocains, Communauté de Communes du Centre Médoc, Communauté de Communes "Médullienne", Communauté de Communes Castillon-Pujols, Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers Ouest, Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion, Communauté de Communes du Brannais, Communauté de Communes du Canton de Fronsac, Communauté de Communes du Canton de Gùitres, Communauté de Communes du Libournais, Communauté de Communes du Lussacais, Communauté de Communes du Pays de Coutras, Communauté de Communes du Pays Foyen, Communauté de Communes du Sud-Libournais la création d'un syndicat mixte dénommé "Gironde Numérique".

Article 2 : Ce groupement exercera les compétences définies à l'article 2 des statuts qui font l'objet d'une annexe. L'association de la Communauté Urbaine de Bordeaux au syndicat, telle que prévue à l'article 4 des statuts, est subordonnée à la décision du Conseil de Communauté.

Article 3 : Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : Conseil Général Esplanade Charles de Gaulle 33 077 Bordeaux cedex.

Article 4 : Le groupement est créé pour une durée illimitée.

Article 5 : Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ainsi que les Sous-Préfets du Bassin d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre et de Libourne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- M. le Président du Conseil Général
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI à fiscalité propre concernés
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Article 7 : Les annexes précitées relatives aux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 5 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et des administrations concernées.

Article 8 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 01/08/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 07/08/2007

Désignation du receveur syndical du Syndicat Mixte Gironde Numérique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
VU la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU l'arrêté préfectoral daté du 01/08/2007 autorisant la création du syndicat mixte "Gironde Numérique",
VU la lettre du 16/07/2007 du Président du Conseil Général de la Gironde concernant la désignation du receveur syndical,
VU la lettre du Trésorier Payeur Général en date du 31/07/2007,
Considérant que les dispositions requises sont remplies,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

Article premier : Les fonctions de receveur syndical du Syndicat Mixte "Gironde Numérique" créé par arrêté préfectoral du 01/08/2007 seront assurées par M. le Payeur Départemental.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ainsi que les Sous-Préfets du Bassin d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre et de Libourne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- M. le Président du Conseil Général
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI à fiscalité propre concernés
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Article 3 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 07/08/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET

Arrêté du 07/08/2007

**Syndicat mixte du Pays Coeur Entre Deux Mers (SYTECEM) - Transfert du
siège social -**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

18 septembre 2000 - Création -

15 mars 2002 - Modification des Membres -

05 décembre 2002 - Modification des statuts -

09 février 2006 - Modification des statuts -

VU la délibération du comité syndical en date du 11/10/2006 décidant : 1) de transférer le siège social du groupement fixé initialement 2 rue du poids public 33 760 TARGON à l'adresse suivante : 20 bis grand rue 33 760 TARGON, 2) de modifier l'article 3 des statuts en conséquence,

VU les délibérations favorables des communautés de communes suivantes : Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Communauté de Communes du Créonnais, Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, Communauté de Communes du Canton de Targon, Communauté de Communes des Coteaux Bordelais, Communauté de Communes des Côteaux de Garonne,

VU l'avis du Sous-Préfet de LANGON,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisé le transfert du siège social du Syndicat Mixte du Pays Coeur Entre Deux Mers (SYTECEM) fixé initialement : 2 rue du poids public 33760 TARGON à l'adresse suivante : 20 bis grand rue 33760 TARGON. L'article 3 des statuts du SYTECEM est modifié en conséquence.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 07/08/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté modificatif du 08/08/2007

Conservatoire Botanique Sud-Atlantique - Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5721-2 et suivants,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés préfectoraux antérieurs :

18 mai 2006 - Création

31 mai 2007 - Modification des membres

22 juin 2007 - Modification des statuts

VU la délibération du conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux décidant d'adhérer au syndicat mixte,

VU la délibération du comité syndical en date du 26/06/2007 acceptant cette demande d'adhésion,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée l'adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Conservatoire Botanique Sud-Atlantique.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes, le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- M. le Président du Groupement,
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des collectivités concernées,
- M. le Président du Conseil Général,

- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'AUDENGE.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 08/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 20/08/2007

**Syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion du collège de Biganos -
Dissolution -**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5212-33,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1988 autorisant la création du syndicat,

VU la délibération du comité syndical du 05/04/2005 décidant de dissoudre le syndicat et se prononçant sur les modalités de sa liquidation,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BIGANOS - MIOS - MARCHEPRIME -

VU la délibération du comité syndical du 13/06/2007 approuvant le compte de gestion 2006 et le compte administratif 2006 valant compte de clôture,

VU l'avis du Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Le Syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion du collège de Biganos est dissous.

ARTICLE 2 - L'excédent budgétaire figurant sur les comptes du syndicat a été réparti entre les communes membres conformément aux dispositions prévues par les délibérations précitées.

ARTICLE 3 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet du Bassin d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- Mme la Présidente du groupement,
- Mme et Mrs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'Audenge,

ARTICLE 5 - Les annexes visées aux articles 2 et 3 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et des Administrations concernées.

ARTICLE 6 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 20/08/2007

**Syndicat intercommunal d'entente pédagogique de Baigneaux-Cessac-Courpiac-
Frontenac-Lugasson-Montignac - Modification des statuts -**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

19 janvier 1978 - Création -

26 juillet 2002 - Modification des compétences -

VU la délibération du comité syndical en date du 01/06/2007 décidant d'approuver de nouveaux statuts,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BAIGNEAUX - CESSAC - COURPIAC - FRONTENAC - LUGASSON - MONTIGNAC -

VU les nouveaux statuts approuvés,

VU l'avis favorable du Sous-Préfet de Langon,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,
SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'entente pédagogique de Frontenac.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mme et Mrs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 27/08/2007

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan - Adhésion de la commune de Créon à la compétence optionnelle "Eau potable"

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 07 décembre 1965 - Création -
- 09 août 1967 - Modification des membres -
- 12 janvier 1970 - Modification des membres -
- 08 juillet 1974 - Modification des membres -
- 27 septembre 1977 - Modification des membres -
- 05 novembre 1993 - Transfert du siège social -
- 24 septembre 2001 - Modification des statuts -
- 30 novembre 2005 - Modification des membres et des statuts -

VU la délibération de la commune de CREON décidant d'adhérer à la compétence optionnelle A "Eau potable" du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Non Collectif de la Région de Bonnetan à compter du 1^{er} janvier 2008,

VU la délibération du comité syndical en date du 20/02/2007 acceptant cette demande,

VU les délibérations favorables des collectivités suivantes :

- BEYCHAC-ET-CAILLAU - BONNETAN - CAMARSAC - CROIGNON - CURSAN - FARGUES-SAINT-HILAIRE - HAUX - LIGNAN-DE-BORDEAUX - LOUPES - LE POUT - SADIRAC - SAINT-GENES-DE-LOMBAUD - SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC - SALLEBOEUF - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS -

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La commune de CREON est autorisée à adhérer à la compétence optionnelle A "Eau Potable" du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Non Collectif de la Région de Bonnetan à compter du 1^{er} janvier 2008.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mme la Présidente de la communauté de communes des coteaux bordelais,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET



Arrêté du 06/09/2007

Délégation de signature à M. Antoine PRAX, Sous-Préfet de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU le décret n°2001-260 du 27 mars 2001, portant application de la Loi "solidarité renouvellements urbains" et les articles R124-1 à R124-6 du code de l'urbanisme;

VU les articles R421-17 du code de l'urbanisme et R123-1 à R123-23 du code de l'environnement;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU le décret du 31 août 2007, nommant M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites de son arrondissement, dans les domaines suivants :

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE ET D'AUTORISATIONS D'URBANISME

1. Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales : signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif ;
2. Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
3. Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
4. Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).
5. Suivi de l'élaboration et approbation des cartes communales;
6. Organisation des enquêtes publiques concernant les autorisations de lotir sur les communes ne disposant d'aucun document d'urbanisme;

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

1. Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports;
2. Délivrance des permis internationaux, cartes professionnelles;
3. Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
4. Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
5. Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;

6. Autorisation d'usage des hauts-parleurs sur la voie publique, de quêtes sur la voie publique, de courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, moto-cross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement;
7. Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
8. Arrêtés préfectoraux réglementant la circulation,
 - à titre permanent sur les routes à grande circulation y compris celles se situant en agglomération pour implantation de stops et de balises AB3a,
 - à titre provisoire, à l'occasion des fêtes, courses cyclistes et épreuves sportives à moteur sur les routes nationales,
 - autorisation de circulation des petits trains routiers.
9. Arrêtés autorisant:
 - les manifestations aériennes,
 - la création et l'utilisation d'hélistations,
 - la création et l'utilisation d'hélisturfaces,
 - la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aérodynes ultralégers motorisés (ULM)
10. Agrément de gardes particuliers,
11. Destruction des nuisibles par pièges, produits toxiques ou battues,
12. Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
13. Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
14. Délivrance des licences de chasse aux étrangers non résidant en France,
15. Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 62 du Code des débits de boissons) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
16. Polices municipales
 - conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales,
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - décisions d'agrément des agents de police municipale.
17. Conventions portant sur les téléprocédures relatives aux opérations d'immatriculation des véhicules et offertes au partenaire (ou à son mandataire) par le service Télé@Carte-Grise.
18. Certificats de gage et attestations de non-gage;
19. Transport de corps à l'étranger;
20. Dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

1. Délivrance des cartes d'identité des maires;
2. Avance de trésorerie aux communes d'un montant maximum de 15 244,90 euros,
3. Avance aux communes de douzièmes sur le produit des impôts locaux,
4. Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles,
5. Instruction des demandes de concours de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour les travaux communaux,
6. Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros,
7. Hommages publics,
8. Cimetières (création, agrandissement, translation),
9. Création de chambres funéraires;
10. Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
11. Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
12. Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non-déléguables;
13. Décisions relatives aux ventes aux enchères publiques des immeubles domaniaux;
14. Attribution de logements aux fonctionnaires;

15. Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
16. Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
17. Affaires contentieuses militaires (expropriations, acquisitions amiables, régime des champs de tir);
18. Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
19. Convocation et présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de LIBOURNE

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. le sous-préfet de LIBOURNE, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est également donnée à M. le sous-préfet de LIBOURNE, lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après :

1. Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
2. Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
3. Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
4. Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
5. Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
6. Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
7. Transports de corps à l'étranger
8. Dérégations aux délais d'inhumation et d'incinération

ARTICLE 4 - Délégation de signature est donnée à M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE, à l'effet de signer les actes administratifs d'acquisition des terrains situés sur l'emprise de l'autoroute A 89 pour les sections 1 (Arveyres -Saint Denis de Pile) et 2.1 (Abzac - Gours) du département de la Gironde.

ARTICLE 5 - Délégation de signature est également donnée à M. Antoine PRAX, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23,43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel SARLANDIE, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de LIBOURNE à l'effet de signer toutes les décisions dans la limite de l'arrondissement de LIBOURNE, sauf en ce qui concerne :

1. L'octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
2. Les réquisitions de logement.

ARTICLE 7 - Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2,3 et 4 ci-dessus et relatives aux :

1. Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
2. Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;
3. Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
4. Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.
5. Actes administratifs d'acquisition des terrains situés sur l'emprise de l'autoroute A 89 pour les sections 1 (Arveyres - Saint Denis de Pile) et 2.1 (Abzac - Gours) du département de la Gironde

ARTICLE 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel SARLANDIE, la délégation qui lui est conférée par l'article 6 du présent arrêté sera exercée par Mme RICHARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle en fonction à la sous-préfecture de LIBOURNE, à l'exception des matières visées à l'article 5 relatives aux décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23,43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 9 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet de LIBOURNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 06/09/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté modificatif du 03/09/2007

**Délégation de signature à M. Frédéric MAC KAIN, Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er Août 2005 donnant délégation de signature à M. Frédéric MAC KAIN, secrétaire général pour les affaires régionales ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 :

- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard OHL, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Paul MERY, chargé de mission auprès du Préfet de Région à l'exception des engagements juridiques et actes financiers y afférant relatifs aux domaines suivants :

- programmes européens de l'objectif "compétitivité régionale et emploi" (FEDER, FSE)
- programmes européens de l'objectif "coopération territoriale européenne" (FEDER)
- programme de développement rural (FEADER)

Une subdélégation est donnée à Madame Sabine BRUN-RAGEUL, chargée de mission auprès du Préfet de Région à l'effet de signer les engagements juridiques et actes financiers relevant des domaines cités ci-dessus ainsi que dans le cadre de ses compétences, les courriers administratifs courants, les accusés de réception, les ampliations d'arrêtés ou de décisions à l'exclusion des courriers aux élus.

- En l'absence de Madame Sabine BRUN-RAGEUL, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Madame Marie-Françoise DAUZOU, Attachée d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MAC KAIN, la suppléance sera exercée par Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des Services Administratifs, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif et financier du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et de la gestion du personnel.

ARTICLE 8 : Une subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bruno ROUSSEL, sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- Mme Monique LAFON, chargée de mission auprès du Préfet de région.
- M. Jacques BRAJON, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Luc VARENNE, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Serge GOENAGA, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Pascal NIVARD, chargé de mission NTIC auprès du Préfet de région.

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et attributions respectives, les courriers administratifs courants, les accusés de réception, les ampliations d'arrêtés ou de décisions à l'exclusion des notifications de subventions, des engagements juridiques de l'Etat et des courriers aux élus. »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, M. le secrétaire général pour les affaires régionales et M. le trésorier payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le
Le Préfet de Région,
Francis IDRAC



Arrêté du 03/09/2007

Délégation de signature à Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des services administratifs du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales d'Aquitaine

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 82.212 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du département de la Gironde;

VU l'arrêté préfectoral du 1er Août 2005 modifié le 3 septembre 2007 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric MAC KAIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

VU la décision préfectorale en date du 27 avril 2007 nommant Madame Brigitte ADRIEN Directeur des services administratifs du Secrétariat général pour les affaires régionales d'Aquitaine à compter du 1er septembre 2007 ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des services administratifs du S.G.A.R Aquitaine, à l'effet de signer le courrier administratif courant et les actes relevant de l'ordonnateur secondaire au niveau régional.

Cette délégation a notamment pour effet de lui permettre de signer les actes concernant la gestion du personnel, les différents documents comptables de l'application NDL, les certificats de paiement, bordereaux et lettres d'envoi ainsi que tout autre courrier administratif courant.

ARTICLE 2 - Délégation de signature est également donnée à Madame Brigitte ADRIEN, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui ont été alloués au S.G.A.R. au titre du programme 0129 article 01 des services du Premier Ministre.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte ADRIEN, la délégation de signature qui lui est consentie, à l'exclusion de tout acte d'engagement juridique de l'Etat, sera exercée, chacun pour ce qui le concerne :

- Monsieur Maurice VÉPIERRE, chef du bureau, Attaché Principal d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chargé du bureau "coordination administrative et contrôle de légalité".

- Madame Christiane BELENFANT, chef du bureau, Attachée du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chargée du bureau "programmation et finances de l'Etat",

- Madame Marie-Françoise DAUZOU, chef du bureau, Attachée d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chargée du bureau "affaires européennes".

ARTICLE 4 - En cas d'empêchement de M. Maurice VÉPIERRE, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Catherine PERET, Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer à l'effet de signer les différents documents comptables de l'application NDL, les ampliations d'arrêtés ou de décisions, les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

En cas d'empêchement de Madame Christiane BELENFANT, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Martine SANCHEZ, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer à l'effet de signer les différents documents comptables de l'application NDL, les ampliations d'arrêtés ou de décisions, les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

En cas d'empêchement de Madame Marie-Françoise DAUZOU, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Lydie BERGER, Attachée d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer les différents documents comptables de l'application NDL, les ampliations d'arrêtés ou de décisions, les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Région Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/09/2007

Le Préfet de Région,
Francis IDRAC



DELEGATIONS DE SIGNATURE - PRÉFET DE ZONE

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-
OUEST
Cabinet du Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense

Arrêté du 06/09/2007

**Délégation de signature à M. le Colonel CORACK, Chef d'Etat Major de la
Zone de Défense Sud-Ouest**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu l'ordonnance n°59-147 du 7 janvier 1959 modifiée portant organisation générale de la défense;
- Vu la loi n°82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, notamment son article 34;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile,
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;
- Vu le décret n°2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zone ;
- VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatifs aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone;
- Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives;
- Vu le décret 67-897 du 12 octobre 1967 relatif à l'organisation territoriale de la défense, portant notamment création des secrétariats généraux de défense;
- Vu le décret n°88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence;
- Vu le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours;
- Vu le décret n°93-377 du 18 mars 1993 relatif aux Préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des Préfets de Zone de Défense ;

Vu le décret n°95-75 du 21 janvier 1995 modifiant le décret n°93-377 du 18 mars 1993 relatif aux Préfets délégués pour la Sécurité et la Défense auprès du Préfets de Zone de Défense;

Vu le décret n°2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zones;

Vu le décret n°2002-917 du 20 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense;

Vu l'instruction interministérielle S.G.D.N ./MPS /MCG/DR n°323 du 3 mars 1989 relative aux centres opérationnels de défense;

Vu le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, Préfet de la Zone de Défense, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde;

Vu le décret du 30 juin 2005, nommant M. Christian VITON, Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du Préfet de la Zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde;

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juillet 2007 nommant M. Luc CORACK, colonel des Sapeurs-Pompiers, aux fonctions de Chef d'Etat Major de Sécurité Civile pour la Zone de Défense Sud-Ouest;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2005 donnant délégation permanente à M. Christian VITON, préfet délégué pour la sécurité et la défense, notamment son article 1er ;

SUR PROPOSITION de M. le Préfet délégué pour la Sécurité et la Défense ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Luc CORACK, Colonel de Sapeur-Pompiers, Chef d'Etat- Major de la Zone de Défense Sud-Ouest, à l'effet de signer les documents et correspondances courantes se rapportant à ses attributions à l'exception :

- des arrêtés
- des marchés
- des courriers comportant des arbitrages ou des décisions, adressés aux Préfets, aux élus et aux responsables d'organisation représentatives
- des courriers adressés au Ministre de l'Intérieur ou au Directeur de la Sécurité Civile ou à toute autre autorité de même niveau concernant une réponse à une demande de ces autorités ou concernant une demande d'arbitrage ou de décision, relative aux actions d'organisation générales et aux structures de la Sécurité Civile, ainsi qu'à la protection des populations dans la Zone de Défense Sud-Ouest

ARTICLE 2 - Par ailleurs, délégation est donnée au Colonel CORACK à l'effet de signer les décisions relatives à l'ordonnancement de dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui sont délégués, sur le chapitre 37.10 article 10 du budget du Ministère de l'Intérieur notamment, dans la limite d'un plafond de 3 048,98€.

ARTICLE 3 - Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du Préfet de la Zone de Défense, Préfet de la Région Aquitaine, préfet de la Gironde, le Chef d'Etat major de la Zone de défense Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'Etat dans les départements de la zone.

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 03/09/2007

Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 97-156 du 19 février 1997 modifié portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

VU les arrêtés et décisions d'affectation à Bordeaux :

-n° 2003417 du 3 mai 2002, de Mme Muriel ROUYER inspectrice des affaires maritimes

-n° 05005160 du 16 mai 2005, de Mme Nadia LE BOTLAN, officière de 1ère classe du corps technique et administratif des affaires maritimes en qualité de chef du service des moyens des services déconcentrés

-n° 05008615 du 25 août 2005, de M. Philippe LAINÉ, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes en qualité de directeur régional adjoint des affaires maritimes d'Aquitaine, chargé de la sécurité et de la sûreté des navires

-n° 05014965 DGPA du 4 janvier 2006, de M. Guillaume BARRON, administrateur principal des affaires maritimes en qualité de chef du service des affaires économiques

-n° 07003445 du 12 avril 2007, de M. Raynald VALLÉE, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes en qualité de directeur régional adjoint, directeur départemental délégué des affaires maritimes de la Gironde;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2007 nommant M. Laurent COURCOL, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, en qualité de directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine, directeur départemental des affaires maritimes de la Gironde, à compter du 1er septembre 2007;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est donné délégation de signature à M. Laurent COURCOL, en ce qui concerne :

- les attributions relevant de l'ordonnateur secondaire en qualité de responsable d'unité opérationnelle régionale
- les attributions relevant du pouvoir adjudicateur
- les attributions spécifiques

LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE REGIONALE

ARTICLE 2 - Délégation est donnée à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur Régional des Affaires Maritimes, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant des BOP suivants :

BOP centraux

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP	Actions du BOP	Titres
Transport	Stratégie, développement et pilotage SAM	Action 1 – Sécurité et sûreté maritime Action 2 – gens de mer Action 4 – Action interministérielle de la mer Action 5 – Soutien au programme	Titre III Titre V
Agriculture, pêche et affaires rurales	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural	Action 6 - gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture	Titre VI

BOP régionaux :

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP	Actions du BOP	Titres
Transport	Conduite et pilotage des politiques de l'Équipement (CPPE)	Action 11 Personnels oeuvrant pour les politiques du programme SAM	Titre II et III
Transport	Sécurité et affaires maritimes (SAM)	Action 1 – Sécurité et sûreté maritime Action 2 – gens de mer Action 4 – Action interministérielle de la mer Action 5 – Soutien au programme	Titre III

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

Les actes juridiques imputés sur le titre V d'un montant supérieur à 300 000 € sont réservés à la signature du préfet de région.

Les actes juridiques imputés sur le titre VI d'un montant supérieur à 150 000 € sont également réservés à la signature du préfet de région.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

ARTICLE 3 - Demeurent réservés à la signature du Préfet de Région quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les décisions de passer outre,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation des domaines privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'Etat.

ARTICLE 4 - En application de l'article 38 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, Monsieur Laurent COURCOL, peut sous sa responsabilité, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, subdéléguer sa signature à :

- M. Raynald VALLÉE, Directeur régional adjoint, Directeur départemental délégué des affaires maritimes de la Gironde,
- Mme Nadia LE BOTLAN, Chef du service des moyens des services déconcentrés,
- M. Philippe LAINÉ, Directeur adjoint chargé de la sécurité maritime.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 5 - Délégation de signature est également donnée à M. Laurent COURCOL, à l'effet de signer les marchés de l'État d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros pour le titre III du budget et d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros pour le titre V ainsi que tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant du ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Il conviendra de faire précéder la signature du représentant du pouvoir adjudicateur de la mention « pour le Préfet et par délégation » (déléataire de signature).

Un récapitulatif des marchés publics signés sera adressé trimestriellement au Préfet de Région

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COURCOL, la signature des marchés et de tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur sera exercée par :

- M. Raynald VALLÉE

- M. Philippe LAINÉ

LES ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

ARTICLE 7 - Délégation de signature est donnée à M. Laurent COURCOL, directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine, directeur départemental des affaires maritimes de la Gironde, à l'effet de signer dans le cadre de ses compétences et attributions :

* les courriers du service, à l'exception des courriers aux ministres, aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils généraux et aux maires dont l'objet induit une prise de position ou un engagement de l'Etat.

* les décisions relatives à :

- la gestion des personnels, du patrimoine immobilier et des matériels ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services, conformément au décret n°97.156 du 19 février 1997 portant organisation des services des affaires maritimes.

- la prescription quadriennale

- aux commissions régionales – le niveau de la délégation accordé pour chaque commission figure dans le tableau annexé à la présente décision

- la réglementation de l'exercice de la pêche maritime, pour l'ensemble des eaux sous souveraineté ou juridiction française telles que définies par l'article 1er alinéa 4 du décret n° 90.94 du 25 janvier 1990 en application des textes suivants :

. décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime côtière

. décret du 4 juillet 1853 modifié portant réglementation sur la pêche maritime côtière dans le 4e arrondissement maritime

. décret du 10 mai 1862 portant réglementation de la pêche maritime côtière

. décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion

- la gestion des autorisations de pêche dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion, en application des articles 11 à 13 du décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié

- la réglementation de l'exercice de la pêche sur les gisements coquilliers à pied ou avec embarcation, en application du décret n° 69-576 du 12 juin 1969 relatif au classement des gisements naturels de coquillages et à l'exercice de la pêche sur lesdits gisements

- la réglementation de la récolte des végétaux marins à pied ou avec embarcation, en application du décret n° 90-719 du 9 août 1990 fixant les conditions de pêche, de récolte ou de ramassage des végétaux marins

- la réglementation de l'extraction des amendements marins, en application du code du domaine de l'État (articles A49 et A59), du décret du 8 février 1868 portant réglementation de la récolte des herbes marines dans la Manche et dans l'Océan (article 9) et de l'arrêté du 12 avril 1963 portant réglementation de l'extraction et de l'enlèvement des amendements marins

- la réglementation de l'exercice de la pêche non professionnelle avec embarcation, en application du décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir

- la nomination des membres du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine et pour l'approbation de son budget et de ses comptes financiers, en application des textes suivants :

. loi n° 91-411 du 2 mai 1991 modifiée relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture

- . décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- . arrêté du 5 novembre 1992 modifié fixant le règlement comptable et financier applicable au comité national des pêches maritimes et des élevages marins, aux comités régionaux et aux comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- . circulaire ministérielle du 19 février 1996 relative au contrôle de la gestion financière et comptable des comités régionaux et des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- rendre obligatoires les délibérations du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine, en application de l'article 22 du décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié susmentionné ;
- la nomination des membres de la section régionale de la conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine et pour l'approbation de son budget et de ses comptes financiers, en application des textes suivants :
- . loi n° 91-411 du 2 mai 1991 modifiée relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture
- . décret n° 91-1276 du 19 décembre 1991 modifié fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des organismes interprofessionnels de la conchyliculture
- . arrêté du 8 juillet 1993 modifié fixant le règlement comptable et financier applicable aux sections régionales de la conchyliculture
- . circulaire ministérielle du 3 mai 1994 relative au contrôle de la gestion financière et comptable des sections régionales de la conchyliculture
- l'application du régime des aides financières à la flotte de pêche artisanale en application des textes suivants :
- . règlement (CE) n° 2792/1999 du Conseil du 17 décembre 1999 modifié définissant les modalités et conditions des actions structurelles de Communauté dans le secteur de la pêche
- . règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au fonds européen pour la pêche
- . décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226
- . décret n° 85-369 du 22 mars 1985 portant création de commissions régionales de modernisation et de développement de la flotte de pêche artisanale et des cultures marines
- . décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements
- . décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif
- . arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués
- . arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne
- . circulaire ministérielle du 11 août 2004 relative aux aides financières publiques aux investissements concernant la flotte de pêche et les installations à terre
- . circulaire interministérielle du 9 août 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens
- donner l'avis conforme nécessaire à la mise en place des prêts bonifiés destinés à financer les équipements à terre des pêches maritimes en l'absence de subvention d'État, en application de la circulaire interministérielle du 14 janvier 1983 modifiée relative aux aides financières publiques aux investissements des pêches maritimes et notamment son titre III et de la circulaire ministérielle du 20 juin 1983 relative aux aides de l'État aux investissements à terre
- les aides aux entreprises de pêche au titre des plans de sortie de flotte et pour les décisions de rejet des demandes non éligibles (décret n° 97-1203 du 27 décembre 1997 annexe 1)
- la gestion des permis de mise en exploitation des navires de pêche, en application du décret n° 93-33 du 8 janvier 1993 modifié
- l'exercice de la tutelle sur les stations de pilotage, en application de la loi du 28 mars 1928 modifiée relative au régime du pilotage dans les eaux maritimes, du décret du 14 décembre 1929 modifié portant règlement général du pilotage ainsi que du décret n° 69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes

- la préparation de l'exécution de mesures non militaires de défense en ce qui concerne l'organisation des transports maritimes pour la défense, l'élaboration des plans particuliers de protection de points sensibles, le plan de répartition des produits pétroliers et l'affectation de défense

ARTICLE 8 - Une subdélégation particulière de signature est accordée à chacun des chefs de service ci après désignés, pour les affaires relevant de leurs compétences respectives en cas d'absence ou d'empêchement de MM. COURCOL et VALLÉE :

- M. Philippe LAINÉ, directeur régional adjoint, chargé de la sécurité des navires

-Mme Nadia LE BOTLAN, chef du service des moyens des services déconcentrés

-Mme Muriel ROUYER, chef du service "gens de mer- ENIM"

-M. Guillaume BARRON, chef du service des affaires économiques.

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 9 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COURCOL, la suppléance sera exercée par M. Raynald VALLÉE, ou en cas d'empêchement de ce dernier par M. Philippe LAINÉ.

ARTICLE 10 - M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine et M. le Trésorier Payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/09/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC

Conférer annexe



DISTINCTIONS HONORIFIQUES

PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet

Arrêté du 24/07/2007

Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à Mme Véronique GIL

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT le courage, la motivation et le comportement exemplaire dont Mme Véronique GIL a fait preuve le 21 mai 2007 à 12h 50 au lieu-dit « Calonge » à BAZAS, en plongeant dans un étang d'une propriété, pour sauver de la noyade deux enfants âgés de 4 ans et 19 mois, enfermés dans un véhicule dont le frein à main a lâché, et a réussi à les ramener sur la berge,

SUR PROPOSITION de M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de l'arrondissement de LANGON,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Mme Véronique GIL

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 24/07/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 24/07/2007

**Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à
M. Guy PRIEUR**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont M. Guy PRIEUR a fait preuve le 21 mai 2007 à 12h50 au lieu-dit "Calonge" à BAZAS, en aidant Mme GIL à sauver deux enfants âgés de 4 ans et 19 mois de la noyade, en les sortant du véhicule tombé dans l'étang de la propriété, et en prodiguant les premiers gestes de secours au jeune Luciano, en attendant l'arrivée de l'hélicoptère,

SUR PROPOSITION de M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de l'arrondissement de LANGON,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Guy PRIEUR

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 24/07/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 27/08/2007

**Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à
M. Thibault CAVAILHES**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont M. Thibault CAVAILHES, étudiant, affecté pour la quatrième saison au poste de secours de Lacanau Centre, a fait preuve le 25 juillet 2007 à 17 heures, en contribuant à sauver de la noyade, un groupe de baigneurs surpris par une brutale montée des eaux et qui compte tenu du courant, ne pouvaient rejoindre la plage, M. CAVAILHES se blessant gravement à la tête à cette occasion,

SUR PROPOSITION du Commissaire Divisionnaire, Directeur zonal des CRS Sud-Ouest,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Thibault CAVAILHES,

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 30/08/2007

Médaille d'Honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2007

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 instituant la Médaille d'Honneur du Travail,
VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la Médaille d'Honneur du Travail,
VU le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail,
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur du Travail,
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007,
SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La Médaille d'Honneur du Travail est décernée à 3045 personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/08/2007

Le Préfet,
Francis IDRAC

Conférer annexe



SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES
REGIONALES
Programmation et finances de l'Etat

Arrêté du 09/08/2007

Désaffectation des biens EPLE Lycée Pré de Cordy de Sarlat

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83.663 modifiée du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les départements, les régions et l'Etat,

VU la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/89/00144/C du 9 mai 1989 concernant la désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération n°2007.1334 du 9 juillet 2007 de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine,

CONSIDERANT l'avis favorable du recteur de l'académie de Bordeaux,

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Le matériel du lycée Pré de Cordy de Sarlat, décrit dans l'annexe ci-jointe, est désaffecté :

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Bordeaux et le préfet de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 09/08/2007

Pour le Préfet
L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales,
Bernard OHL

Conférer annexe



EXPROPRIATION

PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Urbanisme

Arrêté du 10/08/2007

Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de Floirac du lot n°37 du centre "La Gravette"

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 11-8 et R 11-28 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2007, déclarant d'utilité publique au profit de la commune de FLOIRAC, l'acquisition des terrains ou droits réels immobiliers nécessaires au projet de démolition/reconstruction du centre commercial de la Gravette ;

VU le plan, l'état parcellaire et l'état descriptif de répartition de copropriété du lot dont il s'agit, lesquelles pièces indiquent :

- la référence du local commercial
- le nom et l'adresse des propriétaires

VU l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire permettant l'identification exacte du lot et les parts de copropriété qu'il représente en vue de son acquisition par la commune ;

VU l'avis de même date informant le public de l'ouverture de l'enquête ;

VU les pièces justifiant l'accomplissement des mesures de publicité de l'avis précité ;

VU l'accusé de réception de la notification du dépôt du dossier parcellaire adressée à Monsieur Henri GOURGUES ;

VU le procès-verbal de l'enquête qui s'est déroulée pendant 22 jours à compter du 13 novembre 2006 à la mairie de FLOIRAC ;

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 17 décembre 2006 ;

VU l'extrait cadastral ;

CONSIDERANT que toutes les formalités prescrites par la réglementation en vigueur ont été accomplies ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est déclaré immédiatement cessible le lot n°37, tel que désigné à l'état parcellaire ci-joint et représentant 170 tantièmes des 11 942 tantièmes de la copropriété du centre commercial de la Gravette. La commune de FLOIRAC est autorisée à acquérir ce lot, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation en vue de la démolition/reconstruction du centre commercial inscrite dans le projet de renouvellement urbain du Bas Floirac.

ARTICLE 2 - La prise de possession de ce bien aura lieu après accomplissement des formalités réglementaires et le paiement ou la consignation des indemnités de dépossession.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Maire de FLOIRAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 10/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET

Conférer annexe



Arrêté du 27/08/2007

**Déclaration d'utilité publique au profit de la commune de LA BREDE des
acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.11-2, L.11-5, L. 11-7 et R.11-1 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-4 et suivants ;

VU la délibération du 3 juillet 2006 par laquelle le Conseil Municipal de La Brède a désigné la Société Immobilière Sud Atlantique pour réaliser l'aménagement et l'équipement de la ZAC "Le Filleau" ;

VU le traité de concession d'aménagement conclu le 3 août 2006 entre la commune de La Brède et la Société Immobilière Sud Atlantique et chargeant cette dernière de l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris par la voie de l'expropriation ;

VU la délibération du 7 mars 2007 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de La Brède a autorisé son Maire à solliciter la déclaration d'utilité publique des acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 juin 2007 prescrivant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" à La Brède et l'avis de même date ;

VU les pièces justifiant de l'accomplissement des mesures de publicité de l'avis susvisé ;

VU le procès-verbal de l'enquête organisée à la mairie de La Brède pendant 22 jours consécutifs à compter du 18 juin 2007 ;

VU l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur en date du 19 juillet 2007 ;

CONSIDERANT que les acquisitions des parcelles de terrain sont nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" et présentent un intérêt public ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont déclarées d'utilité publique les acquisitions des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" sur la commune de La Brède, conformément au plan joint en annexe.

ARTICLE 2 - La Société Immobilière Sud Atlantique, concessionnaire, est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains précités, conformément au traité de concession d'aménagement conclu le 3 août 2006.

ARTICLE 3 - Les expropriations devront être réalisées dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de La Brède, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Maire de La Brède sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 29/01/2007

**Arrêté modificatif à l'arrêté portant constitution de la commission consultative
départementale de sécurité et d'accessibilité**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de la construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et en particulier l'article 34 ;

VU le Code de la construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et en particulier l'article 34 ;

VU le décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives et en particulier l'article 37 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 14 juin 2006 relative à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1995 modifié par les arrêtés des 13 mai 1997, 8 juillet 1999, 18 novembre 2002 et 7 juillet 2006, constituant dans le département de la Gironde, une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : L'article 1 de l'arrêté du 10 octobre 1995 susvisé est modifié comme suit :

Il est constitué pour le département de la Gironde, une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité chargée de donner son avis à l'autorité investie du pouvoir de police dans les domaines suivants et dans les conditions où sa consultation est imposée par les lois et règlements en vigueur, à savoir :

1) La sécurité contres les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur conformément aux dispositions des articles R 122-19 à R 122-29 et R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitation.

« La commission examine la conformité à la réglementation des dossiers techniques amiante prévus aux articles R 1334-25 et R 1334-26 du code de la santé publique pour les immeubles de grande hauteur mentionnés à l'article R 122-2 du code de la construction et de l'habitation et pour les établissements recevant du public définis à l'article R 123-2 de ce même code classés en 1ère et 2ème catégorie ».

2) L'accessibilité aux personnes handicapées :

« Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements, conformément aux dispositions des articles R 111-18-3, R 111-18-7 et R 111-18-10 du code de la construction et de l'habitation ».

« Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et les dérogations à ces dispositions dans les établissements et installations recevant du public, conformément aux dispositions des articles R 111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du code de la construction et de l'habitation ; »

Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les lieux de travail, conformément aux dispositions de l'article R 235-3-18 du code du travail.

« Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics, conformément aux dispositions du décret n°99-756 du 31 août 1999 relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique ».

« La commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité transmet annuellement un rapport de ses activités au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ».

3) Les dérogations aux règles de prévention de l'incendie et d'évacuation des lieux de travail visées à l'article R 235-4-17 du code du travail.

4) La protection des forêts contre les risques d'incendie visée à l'article R 321-6 du code forestier.

5) L'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives prévue à l'article 42-1 de la loi n°846610 du 16 juillet 1984 modifiée relative aux activités physiques et sportives.

6) Les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°94-614 du 13 juillet 1994 susvisé.

La commission donne également son avis sur les questions dont le Préfet la saisit, notamment :

- a) sur les mesures prévues pour la sécurité du public et l'organisation des secours lors des grands rassemblements.
- b) sur les aménagements destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté susvisé fixant la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est modifié comme suit :

1) Membres avec voix délibérative pour toutes les attributions de la commission :

a) Fonctionnaires de l'Etat (9) :

Supprimer la mention « directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes ».

2) Membres avec voix délibérative appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

b) En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées :

· 4 représentants des associations de personnes handicapées du département

§ Représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou parents de mineurs handicapés :

TITULAIRES

M. le Président du Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (G.I.H.P.)
436, Avenue de Verdun
33700 MERIGNAC

M. le Président de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.)
Conseil Départemental
49, Rue Marceau
33110 LE BOUSCAT

Mme la Directrice du Centre de l'Audition et du Langage
Association des œuvres girondines de protection de l'enfance (O.G.P.E.)
133, Avenue Bon Air
33700 MERIGNAC

SUPPLÉANTS

M. le Président de l'Association Départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales de la Gironde (ADAPEI 33)
11, Rue Théodore Blanc BP 81
33525 BRUGES Cedex

M. le Président de l'Union des aveugles et déficients visuels (UNADEV)
12, Rue de Cursol
33000 BORDEAUX

M. le Directeur du Centre d'éducation spécialisé pour déficients auditifs
61, Rue de Marseille
33000 BORDEAUX

§ Représentants des associations représentatives des personnes âgées :

TITULAIRE

M. le Président du Comité départemental des retraités et personnes âgées de la Gironde
142, Avenue René Cassagne
33150 CENON

SUPPLÉANT

M. le Président du Comité départemental des retraités et personnes âgées de la Gironde
142, Avenue René Cassagne
33150 CENON

En fonction des affaires traitées :

§ 3 représentants des associations représentatives des propriétaires et gestionnaires de logements :

TITULAIRES

M. le Président de la SAEMCIB
1, Rue de la République
33130 BÈGLES

M. le Président de la SA HLM Clairsienne
233, Avenue Emile Counord
33081 BORDEAUX Cedex

M. le Directeur régional de LAMY services immobiliers
207, Cours du Médoc
33000 BORDEAUX

SUPPLÉANTS

M. le Président de la SA HLM Domofrance
110, Avenue de la Jallère
33075 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la SA HLM L'Habitation économique
12, Rue Chantecrit
33042 BORDEAUX Cedex

M. le Président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière 33
7, Cours de Gourgue
33000 BORDEAUX

§ 3 représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public :

TITULAIRES

M. le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
Direction équipement, transports et construction
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
46, Avenue du Général de Larminat
33074 BORDEAUX Cedex

M. le Directeur
Centre commercial Régionale Rives d'Arcins
33324 BÈGLES Cedex

SUPPLÉANTS

Mme la Directrice de la Patinoire de Bordeaux
SNC SBSL/AXEL VEGA
95, Cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

M. le Président
Congrès et Expositions de Bordeaux
Parc des Expositions
33000 BORDEAUX

M. le Président
Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 33
8, Rue Castelnau d'Auros
33000 BORDEAUX

§ 3 représentants des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie et d'espaces publics :

TITULAIRES

M. le Président du Conseil Général de la Gironde
Direction opérationnelle Voirie Circulation et Proximité
83, Cours du Maréchal Juin
33074 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Direction générale des services techniques
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX Cedex

M. le Maire de Libourne
Hôtel de ville
Direction des services techniques
4, place Abel Surchamp
33505 LIBOURNE Cedex

SUPPLÉANTS

M. le Président du Conseil Général de la Gironde
Direction opérationnelle Voirie Circulation et Proximité
83, Cours du Maréchal Juin
33074 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Direction générale des services techniques
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX

M. le Maire d'Arcachon
Direction des services techniques
1, Place Lucien de Gracia
33311 ARCACHON Cedex

ARTICLE 3 : L'article 5 de l'arrêté susvisé est complété comme suit.

La commission ne délibère valablement qu'en présence du Président et si les conditions de quorum définies à l'article 7 du décret du 8 mars 1995 sont réunies.

Lorsque le quorum n'est pas atteint la commission délibère valablement sans condition de quorum, après une nouvelle convocation portant sur le même ordre de jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 4 : Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 : Le Directeur de Cabinet, MM. les chefs des services de l'Etat concernés, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 29/01/2007

Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant création d'un groupe de visite de la sous-commission spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 22 juin 1990 portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU la circulaire NOR-INTE 95-00199-C du Ministre de l'Intérieur en date du 22 juin 1995 ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié par les arrêtés du 24 mars 2005 et du 29 janvier 2007 portant création d'un groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique ;

Sur proposition du Directeur du Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé, pour le département de la Gironde, un groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique dans les E.R.P. et I.G.H.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour les visites d'ouverture des établissements de 1ère catégorie, non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie et le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, peuvent être réunis en simultanée.

Le Service Interministériel Régional et de Protection Civile assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 3 - L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le groupe de visite comprend :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou l'un de ses suppléants.
- selon la zone de compétence, le directeur départemental de la Sécurité Publique ou l'un de ses suppléants, le commandant du groupement de Gendarmerie départemental ou l'un de ses suppléants.
- le Maire de la commune concernée ou son représentant.

ARTICLE 4 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE 5 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique dans les E.R.P. et I.G.H. dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 7 - Le directeur de cabinet, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 29/01/2007

Création d'un groupe de visite de la sous-commission spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme.

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1995 modifié par les arrêtés des 28 mars 1998 et 24 mars 2005 et 29 janvier 2007, portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées ;

Sur proposition du Directeur du Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est créé, pour le département de la Gironde, un groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite est chargé de procéder, de manière exceptionnelle lorsque la commission ne les réalise pas elle-même, aux contrôles préalables à l'ouverture des établissements de 1ère catégorie non soumis à permis de construire, implantés sur le département.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées, peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie.

Le Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 3 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants,
- le directeur départemental de l'équipement, ou l'un de ses suppléants,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 4 - Peuvent être associés aux travaux de groupe de visite toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 5 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public.

ARTICLE 6 - Le groupe de visite :

- établit un rapport signé de tous les membres présents et faisant apparaître la position de chacun.
- propose un avis formel FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 7 - En l'absence du Maire ou de son représentant ou du directeur départemental de l'équipement ou de son représentant, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 8 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les E.R.P. et I.G.H. dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

ARTICLE 9 - L'animation et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile.

ARTICLE 10 - L'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant création d'un groupe de visite des sous-commissions départementale spécialisées agissant en formation commune sécurité et accessibilité est abrogé.

ARTICLE 11 - Le directeur de cabinet, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de l'équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 29/01/2007

Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de la construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et en particulier l'article 34 ;

VU le décret n°94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public modifiant et complétant le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de l'Urbanisme ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1995 modifié par les arrêtés des 13 mai 1997, 27 mars 1998 et 24 mars 2005, portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 2 de l'arrêté susvisé fixant la composition de la commission est modifié comme suit :

La composition de ladite commission, placée sous la présidence du directeur de cabinet ou ,en cas d'empêchement, du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou du directeur départemental de l'équipement, ou de leur suppléant est fixé comme suit :

Paragraphe 1 : Membres avec voix délibérative pour toutes les attributions :

b) représentant des associations des personnes handicapées du département :

§ 4 représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou parents de mineurs handicapés et des personnes âgées (cf. liste en annexe).

Paragraphe 2 : Membres avec voix délibérative appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

Le maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants

§ Pour les dossiers d'habitation : 3 représentants des propriétaires et gestionnaires de logements (cf. liste en annexe).

§ Pour les établissements recevant du public et installations ouvertes au public : 3 représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (cf. liste en annexe).

§ Pour les dossiers de voirie et d'aménagement des espaces publics: 3 représentants des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics (cf. liste en annexe).

· Peuvent être appelés à siéger à titre consultatif, le chef du service départemental d'architecture et du patrimoine ou les autres représentants des services de l'Etat, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

ARTICLE 2 - L'article 5 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit :

La sous-commission départementale d'accessibilité est chargée :

a) Pour les ERP :

– de contrôler à l'occasion des demandes de permis de construire et d'autorisation de travaux l'application des dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP et installations recevant du public.

– de donner son avis sur les demandes de dérogations à ces dispositions conformément aux dispositions des articles R 111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l’Habitation.

– de contrôler l’application de ces mêmes dispositions dans le cadre de l’ouverture des ERP de 1ère catégorie non soumis à permis de construire.

b) Pour les logements :

– de donner son avis sur les demandes de dérogation aux dispositions relatives à l’accessibilité aux personnes handicapées conformément aux dispositions des articles R 111-18-3, R 111-18-7 et R 111-18-10 du Code de la Construction et de l’Habitation.

c) Pour la voirie et les espaces publics :

– de donner son avis sur les demandes de dérogation aux dispositions relatives à l’accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics, conformément aux dispositions du décret n° 99-756 du 31/08/99, relatif aux prescriptions techniques concernant l’accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique.

d) Pour les lieux de travail :

– de donner son avis sur les demandes de dérogation relatives à l’accessibilité des personnes handicapées, conformément aux dispositions de l’article R 235-3-18 du Code du Travail.

ARTICLE 3 - L’article 7 de l’arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour l’examen des dossiers de demande de permis de construire et d’autorisation de travaux des établissements et installations recevant du public, ainsi que pour l’ouverture des établissements de 1ère catégorie, non soumis à permis de construire, les 2 sous-commissions spécialisées peuvent se réunir en simultanée.

Dans ce cas, le Préfet (S.I.R.D.P.C.) assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l’arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - L’arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié par l’arrêté du 24 mars 2005 organisant le fonctionnement des sous-commissions spécialisées dans le domaine de la sécurité incendie et l’accessibilité aux personnes handicapées en une formation commune est abrogé.

ARTICLE 6 - Le Directeur de Cabinet, le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile, le Directeur départemental des services d’incendie et de secours, le Directeur départemental de l’Équipement et le Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET

Conférer annexe



Arrêté modificatif du 29/01/2007

Arrêté modificatif à l'arrêté du 7 décembre 1995 (sous-commission spécialisée en matière de sécurité contre l'incendie et la panique)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier l'article R 123-37 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment ses articles 10, 11 et 13 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant constitution d'une sous-commission de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Sur proposition du Directeur du Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 6 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour l'examen des dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation de travaux, ainsi que pour les visites préalables à l'ouverture des établissements précités, non soumis à permis de construire, les 2 sous-commissions spécialisées peuvent se réunir en simultanée.

Dans ce cas, le Préfet (S.I.R.D.P.C.) assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 2 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

La commission ne délibère valablement qu'en présence du Président et si les conditions de quorum définies à l'article 12 du décret du 8 mars 1995 sont réunies.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 3 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 4 - L'arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 organisant le fonctionnement des sous-commissions spécialisées dans le domaine de la sécurité incendie et l'accessibilité aux personnes handicapées en une formation commune, est abrogé.

ARTICLE 5 - Le directeur de cabinet, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement d'Arcachon, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Sous-préfet d'Arcachon, ou en cas d'empêchement d'un attaché de Préfecture expressément désigné, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président. Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune, ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon est chargée :

- de procéder aux visites d'ouverture des Etablissements recevant du Public non soumis à permis de construire de 2ème, 3ème et 4ème catégories, implantés sur le territoire des cantons d'Audenge (à l'exception de ceux couverts par la commission d'accessibilité de la ville d'Andernos) et de Belin Beliet.
- de procéder, dans les mêmes limites aux visites des Etablissements de 5ème catégorie à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'Arrondissement d'Arcachon peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'Arrondissement d'Arcachon assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon et les Maires des communes de l'Arrondissement d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2005 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2006 et du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2005 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2006 portant constitution d'un groupe de visite de la commission susdite ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des établissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux, des cantons de Carbon Blanc, Cenon, Créon, Floirac, Gradignan, La Brède, Mérignac 2, non couverts par une commission communale, ainsi que des communes de Ludon- Médoc, Macau et Le Pian- Médoc ;

- de procéder sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements ;

- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités, non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération peuvent être réunis en simultané.

Le SIRDPC assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un des ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Langon, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Langon ou, en cas d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfetures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.
Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon est chargée, dans le ressort de son territoire, de procéder aux visites d'ouverture des établissements recevant du public, non soumis à permis de construire,

- de 2ème, 3ème et 4ème catégorie,
- de 5ème catégorie, comportant des locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Langon assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon et les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Langon, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Langon.

- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.

- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Langon assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon et les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

**Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de
l'arrondissement de Langon**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;
VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;
VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon ;
Sur proposition du sous-Préfet de Langon ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Langon,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Langon ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Langon.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.

ARTICLE 3 - Peut être associée aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 4 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 6 - En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon, les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité pour le contrôle des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Langon, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfecture de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit :
La commission de sécurité de l'arrondissement de Langon est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Langon et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes limites territoriales, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de l'arrondissement et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon et les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

**Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de
l'arrondissement de Blaye**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye ;

Sur proposition du sous-Préfet de Blaye ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Blaye,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Blaye ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Blaye.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.

ARTICLE 3 - Peut être associée aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 4 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 6 - En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye, les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;
VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité pour le contrôle de l'arrondissement de Blaye, chargé :
- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Blaye.

- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.

- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Blaye assure la coordination des travaux des 2 groupes de visites.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye et les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2006 portant modification des limites d'arrondissements dans le département de la Gironde ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Blaye, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Blaye ou, en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire Général de la sous-préfecture ou de M. SOUCHERE, fonctionnaire de catégorie B, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye est chargée :

- de procéder aux visites d'ouverture des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Blaye.
- de procéder, dans les mêmes limites aux visites des Etablissements de 5ème catégorie, à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Blaye assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.
Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.
En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye et les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2006 portant modification des limites d'arrondissements dans le département de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité pour le contrôle des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Blaye, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la sous-préfecture, ou de M SOUCHERE, fonctionnaire de catégorie B.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit :

La commission de sécurité de l'arrondissement de Blaye est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Blaye et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes limites territoriales, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye et les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

**Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de
l'arrondissement de Bordeaux Agglomération**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Bordeaux agglomération,
- de procéder le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le SIRDPC assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Bordeaux agglomération.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.

ARTICLE 3 - Peuvent être associés aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 4 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents et faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 6 - En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le service interministériel régional de défense et de protection civile.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement et les Maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par les arrêtés des 3 septembre 1997, 23 janvier 1998 et 11 décembre 2000 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Une commission de sécurité des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Libourne, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfetures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit :

La commission de sécurité de l'arrondissement de Libourne est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Libourne et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de l'arrondissement et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Libourne et les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet

Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

**Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de
l'arrondissement de Lesparre**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre ;

Sur proposition du sous-Préfet de Lesparre

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Lesparre,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Lesparre.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.

ARTICLE 3 - Peut être associée aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 4 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 6 - En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre, les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;
VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2004 et du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Lesparre, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Lesparre.
- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Lesparre assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre et les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Lesparre, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Lesparre ou, en cas d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfetures de catégorie A ou B, désigné par un arrêté préfectoral, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre est chargée, dans le ressort de son territoire, de procéder aux visites d'ouverture des Etablissements recevant du public, non soumis à permis de construire,

- de 2ème, 3ème et 4ème catégorie,
- de 5ème catégorie, comportant des locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre et les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 8 juillet 2006 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité pour le contrôle des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Lesparre, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfetures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit :

La commission de sécurité de l'arrondissement de Lesparre est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Lesparre et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de l'arrondissement et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre et les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

**Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux
Agglomération**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Bordeaux agglomération, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, ou d'un cadre A du service interministériel régional de défense et de protection civile ou de l'adjoint au chef du bureau de la prévention des risques bâtimentaires, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.
Elle ne peut émettre d'avis si le quorum défini par le décret du 8 juin 2006 n'est pas atteint.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Bordeaux agglomération, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.
Le SIRDPC assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.
En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

**Création d'une commission d'accessibilité de la communauté d'agglomérations
du bassin d'Arcachon sud**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la communauté d'agglomérations du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Président de la COBAS ou du Maire désigné par lui, comprend :

- le Maire de la commune concernée,
- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la C.O.B.A.S. est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire des communes de la C.O.B.A.S., non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Président de la C.O.B.A.S assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.
En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Président de la C.O.B.A.S., MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon ;

Sur proposition du sous-Préfet d'Arcachon ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement d'Arcachon et non couverts par les commissions de sécurité et d'accessibilité de la communauté d'agglomération d'Arcachon Sud et de la ville d'Andernos,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement d'Arcachon.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- l'agent de la direction départemental de l'équipement.

ARTICLE 3 - Peuvent être associés aux travaux du groupe de visite, toutes personnes qualifiées dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 4 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 6 - En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement. Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon, les Maires des communes de l'arrondissement d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'un groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2003 modifié par l'arrêté du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement d'Arcachon, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire des cantons d'Audenge (à l'exception de ceux couverts par la commission de sécurité de la ville d'Andernos) et de Belin Beliet
 - de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
 - d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.
- Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet d'Arcachon assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'article 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon et les Maires des communes de l'arrondissement d'Arcachon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 23, 24,25 et 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2005 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2006 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération est constituée sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, ou, en cas d'empêchement, d'un cadre A du service interministériel régional de défense et de protection civile ou de l'adjoint au chef du bureau de la prévention des risques bâtimentaires.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, peuvent être réunies en simultanée.

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-préfet de l'arrondissement de Bordeaux (SIRDPC) assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et la panique dans les établissements recevant du public, conformément aux dispositions des articles R 123-45, R 123-46 et R 123-48 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés, ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 6 - Le Directeur de cabinet, le secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment ses articles 1 et 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret du 6 décembre 2006 portant création de l'arrondissement d'Arcachon ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité de l'arrondissement d'Arcachon, compétente pour les cantons d'Audenge et de Belin Beliet est constituée sous la présidence du Sous-préfet d'Arcachon, ou en cas d'empêchement, d'un attaché de Préfecture expressément désigné.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de l'arrondissement d'Arcachon est chargée :

- de procéder aux visites de chantier, périodiques ou inopinées des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire des Cantons d'Audenge (à l'exception de ceux couverts par la commission de sécurité de la ville d'Andernos) et de Belin Beliet et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.

- de procéder, dans les mêmes limites, aux visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de précéder au contrôle sur place des établissements ci-dessus.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public, conformément aux dispositions des articles R 123-45, R 123-46 et R 123-48 du Code de la construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 6 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon et les Maires des communes de l'arrondissement d'Arcachon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité du district sud-bassin)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité du district Sud Bassin ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission intercommunale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.), une commission de sécurité placée sous la présidence du Président de la C.O.B.A.S. ou du vice président désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le chef de la circonscription locale de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétent , ou leur suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement, ou un agent de la communauté d'agglomération.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la communauté d'agglomérations du Bassin d'Arcachon Sud est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégories ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire des communes de la C.O.B.A.S., aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Président de la C.O.B.A.S. assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la C.O.B.A.S. et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Président de la C.O.B.A.S., MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Libourne, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Libourne ou, en cas d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfetures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne est chargée, dans le ressort de son territoire, de procéder aux visites d'ouverture des établissements recevant du public, non soumis à permis de construire, :

- de 2ème, 3ème et 4ème catégorie,
- de 5ème catégorie, comportant des locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Libourne et les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne ;

Sur proposition du sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Libourne,
- de procéder le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Libourne.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.

ARTICLE 3 - Peuvent être associés aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.

ARTICLE 4 - Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents et faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.

ARTICLE 6 - En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne, les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par les arrêtés du 3 septembre 1997, 23 janvier 1999, 11 décembre 2000 et du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité pour l'arrondissement de Libourne, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Libourne.

- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.

- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Libourne assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Libourne et les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville d'Andernos)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville d'ANDERNOS ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune d'Andernos, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie d'Andernos ou son suppléant,
- l'ingénieur de la subdivision du bassin d'Arcachon ou son suppléant, ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville d'ANDERNOS est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune d'ANDERNOS, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune d'ANDERNOS.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire d'ANDERNOS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bègles

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BÈGLES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BÈGLES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BEGLES, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BÈGLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Bègles)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BÈGLES ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BÈGLES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de Police de BÈGLES ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BÈGLES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BÈGLES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements .
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BÈGLES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BÈGLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bordeaux

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BORDEAUX, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

Membres permanents avec voix délibératives :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- un architecte qualifié en matière d'accessibilité,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Membres non permanents avec voix délibératives, appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

- un représentant des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut valablement se réunir en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis si le quorum défini par le décret du 8 juin 2006 n'est pas atteint. La commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BORDEAUX est chargée :

- d'examiner les projets de construction, d'extension, d'aménagement et de transformation des établissements recevant du public de la 2ème à la 5ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BORDEAUX.
- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BORDEAUX non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-1 à 24 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - Les dossiers examinés sont rapportés par le directeur départemental de l'équipement ou l'un de ses représentants, ou par l'architecte de la commission qualifié en matière d'accessibilité.

ARTICLE 8 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 9 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 10 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 11 - Le directeur de cabinet, le Maire de BORDEAUX, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Villenave d'Ornon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de VILLENAVE D'ORNON ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit : Il est constitué pour la commune de VILLENAVE D'ORNON, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de VILLENAVE D'ORNON ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit : La commission de sécurité de la ville de VILLENAVE D'ORNON est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de VILLENAVE D'ORNON, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de VILLENAVE D'ORNON.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé. Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de VILLENAVE D'ORNON, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Mérignac)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;
VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de MERIGNAC ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de MERIGNAC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
 - le commissaire de police de MERIGNAC ou son suppléant,
 - un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de MERIGNAC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de MERIGNAC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de MERIGNAC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de MERIGNAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de LIBOURNE, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de LIBOURNE est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de LIBOURNE non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de LIBOURNE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Libourne)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de LIBOURNE ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de LIBOURNE, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de LIBOURNE ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de LIBOURNE est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de LIBOURNE, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre - de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de LIBOURNE.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de LIBOURNE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 29/06/98 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de GRADIGNAN ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de Gradignan, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire principal de Talence ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement, ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de GRADIGNAN est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de GRADIGNAN, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements .
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de GRADIGNAN.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de GRADIGNAN, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 29/06/98 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de GRADIGNAN ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de Gradignan, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire principal de Talence ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement, ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de GRADIGNAN est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de GRADIGNAN, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements .
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de GRADIGNAN.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de GRADIGNAN, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Gradignan

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
- VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;
- VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;
- VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de GRADIGNAN, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement ou son suppléant,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence de l'un des membres permanents désigné à l'article 2 susvisé.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de GRADIGNAN est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de GRADIGNAN non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de GRADIGNAN, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cenon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;
VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;
VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de CENON, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de CENON est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de CENON, non soumis à permis de construire aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de CENON, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cenon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de CENON ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de CENON, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
 - le commissaire de police de Cenon ou son suppléant,
 - un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de CENON est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de CENON, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de CENON.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de CENON, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bordeaux)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par les arrêtés du 13 mai 1997 et 1er février 2002 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BORDEAUX ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BORDEAUX, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.
- un architecte qualifié en matière de sécurité.

b) Membres non permanents avec voix délibérative, appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

(alinéa 1) supprimer le terme « accessibilité ».

(alinéa 2) remplacer le terme bureau par direction.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BORDEAUX est chargée :

- d'examiner les projets de construction, d'extension, d'aménagement et de transformation des établissements de 2ème à 5ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de Bordeaux.
- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie, ainsi que pour ceux de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune.

Pour l'examen des projets de constructions et d'aménagement, ainsi que pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'alinéa 2 de l'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission ne délibère valablement que si les conditions de quorum définies par le décret du 8/06/2006 sont réunies.

ARTICLE 5 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 6 - Les dossiers examinés sont rapportés par les Sapeurs Pompiers du SDIS ou l'architecte qualifié au titre de la sécurité incendie.

ARTICLE 7 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 9 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BORDEAUX, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville d'Andernos

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune d'ANDERNOS, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- l'ingénieur de la subdivision du bassin d'Arcachon ou son suppléant,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville d'ANDERNOS est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune d'ANDERNOS, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire d'ANDERNOS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Lormont)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de LORMONT ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de LORMONT, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
 - le commissaire de police du secteur rive droite ou son suppléant,
 - un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de LORMONT est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de LORMONT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre - de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de LORMONT.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de LORMONT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bassens)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 2 octobre 2001 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BASSENS ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de Bassens, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de Police de Cenon ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BASSENS est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BASSENS, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BASSENS.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BASSENS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Blanquefort)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BLANQUEFORT ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BLANQUEFORT, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le chef de la brigade de gendarmerie de BLANQUEFORT ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BLANQUEFORT est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BLANQUEFORT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BLANQUEFORT.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BLANQUEFORT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bruges

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BRUGES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BRUGES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BRUGES, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BRUGES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cestas

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de CESTAS, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de CESTAS est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de CESTAS, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de CESTAS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Pessac

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de PESSAC, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de PESSAC est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de PESSAC non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
 - de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.
- Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

ARTICLE 6 - Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de PESSAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Pessac)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de PESSAC ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de PESSAC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de PESSAC ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de PESSAC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de PESSAC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de PESSAC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de PESSAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Le Bouscat

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de LE BOUSCAT, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence de l'un des membres permanents désigné à l'article 2 susvisé.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de LE BOUSCAT est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de LE BOUSCAT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de LE BOUSCAT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Le Bouscat)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de LE BOUSCAT,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de LE BOUSCAT, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de LE BOUSCAT ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de LE BOUSCAT est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de LE BOUSCAT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de LE BOUSCAT.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus, non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de LE BOUSCAT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Floirac

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de FLOIRAC, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de FLOIRAC est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de FLOIRAC non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de FLOIRAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Floirac)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de FLOIRAC ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de FLOIRAC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de CENON ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de FLOIRAC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de FLOIRAC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de FLOIRAC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de FLOIRAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 25/03/2007

**Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de la ville
de Eysines**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de EYSINES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville d' EYSINES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de EYSINES non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire d'EYSINES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Eysines)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de EYSINES ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de EYSINES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
 - le commandant de la brigade de gendarmerie d'EYSINES ou son suppléant,
 - un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de EYSINES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de EYSINES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de EYSINES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de EYSINES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cestas)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 1er février 2002 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de CESTAS ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de CESTAS, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie de CESTAS ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de CESTAS est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de CESTAS, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de CESTAS.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de CESTAS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Talence

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de TALENCE, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de TALENCE est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de TALENCE non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de TALENCE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 13 décembre 1996 (commission de sécurité de la ville de Talence)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de TALENCE ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de TALENCE, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de TALENCE ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de TALENCE est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de TALENCE, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre - - de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de TALENCE.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de TALENCE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Saint Médard en Jalles

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de SAINT MEDARD EN JALLES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de SAINT MEDARD EN JALLES est chargée :
- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de SAINT MEDARD EN JALLES non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de SAINT MEDARD EN JALLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Saint Médard en Jalles)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de SAINT MEDARD EN JALLES ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de SAINT MEDARD EN JALLES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de SAINT MEDARD EN JALLES ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de SAINT MEDARD EN JALLES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de SAINT MEDARD EN JALLES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de SAINT MEDARD EN JALLES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de SAINT MEDARD EN JALLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Carbon Blanc

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de CARBON BLANC, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de CARBON-BLANC est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de CARBON-BLANC non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de CARBON-BLANC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 9 mars 1996 (commission de sécurité de la ville de Carbon Blanc)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 mars 1996 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de CARBON BLANC ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Les articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale sont modifiés comme suit :

Il est constitué pour la commune de CARBON-BLANC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie de CARBON-BLANC ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de CARBON-BLANC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de CARBON-BLANC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de CARBON-BLANC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Les articles 11, 12 et 13 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit et réunit en un article :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 15 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de CARBON-BLANC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bruges)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BRUGES ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BRUGES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

a) Membres permanents avec voix délibératives :

- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police du Bouscat ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BRUGES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5ème catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BRUGES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BRUGES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BRUGES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Blanquefort

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BLANQUEFORT, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- Un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BLANQUEFORT est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BLANQUEFORT, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BLANQUEFORT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bassens

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BASSENS, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BASSENS est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BASSENS, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BASSENS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Lormont

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de LORMONT, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de LORMONT est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de LORMONT non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de LORMONT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 16/08/2007

**Homologation de l'enceinte sportive dénommée Stade Chaban Delmas -
BORDEAUX (modificatif)**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU l'article 42.1 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984, modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 93.711 du 27 mars 1993 modifié pris pour l'application de l'article 42.1 de la loi du 16 juillet 1984, modifiée relative à l'organisation des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 95.620 du 8 mars 1995, modifié par le décret du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du 27 mai 1994 relatif aux seuils de compétences de la commission nationale de sécurité des enceintes sportives ouvertes au public,

VU l'arrêté du 11 juin 1996 relatif à la procédure d'homologation des enceintes sportives ouvertes au public,

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1995 portant création de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1995 portant création d'une sous-commission départementale d'homologation des enceintes ouvertes au public,

VU la demande d'homologation de l'enceinte sportive, Stade Chaban Delmas sise Place Johnston – 33000 BORDEAUX présentée par la Ville de BORDEAUX.

VU l'avis de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ouvertes au public, au cours de sa réunion du 19 juillet 2007.

VU l'avis de la commission nationale de sécurité des enceintes sportives, au cours de sa réunion du 13 août 2007.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'enceinte sportive dénommée Stade Chaban Delmas :
Est homologuée.

ARTICLE 2 - L'effectif de l'établissement est fixé à 37 000 personnes.

ARTICLE 3 - L'effectif maximal des spectateurs est fixé à 34 694.

ARTICLE 4 - L'effectif maximal des spectateurs par tribune est fixé à 34 694 places assises.

ARTICLE 5 - L'effectif maximal des spectateurs par zone est fixé à :

7 383 places assises en tribune d'honneur.

6 979 places assises en tribune de face, dont 164 places pour personnes à mobilité réduite.

10 186 places assises dans le virage sud.

10 146 places assises dans le virage nord dont 717 places seront réservées aux supporters adverses.

ARTICLE 6 - Un poste central de commandement est implanté en partie haute de la tribune de face sur l'aile nord. Il est composé d'un PC central, d'un PC secours, d'un PC sécurité et d'une salle de cartographie.

Les moyens de communication et de surveillance intérieurs et extérieurs seront conformes au dossier d'homologation (pièces 7 et 11) déposé et dont un exemplaire est joint au registre d'homologation.

Il pourra recevoir un effectif maximum de 40 personnes qui est comptabilisé dans l'effectif places assises de la tribune de face.

ARTICLE 7 - Les conditions inhérentes aux dispositifs de secours devront prévoir :

- Un dispositif de prévention secouriste et/ou médical destiné à permettre de faire face avec des moyens propres et dans la limite d'un petit nombre d'impliqués aux risques inhérents aux manifestations ainsi qu'une extension graduée de ce dispositif, en fonction de l'importance des manifestations sportives, tel que prévu dans le plan de secours spécialisé
- La mise à disposition du local infirmerie situé sous la tribune d'honneur La mise à disposition de la salle A. Thomas du stade annexe qui pourra être activé en poste médical avancé en cas de nécessité.
- Des emplacements pour le stationnement des véhicules de secours et d'urgence dans l'enceinte du stade secteur virage nord près de la sortie n° 5, secteur virage sud près de la sortie n° 24 dans le stade annexe devant le poste médical avancé.
- Les voies d'accès et de circulation pour les services de secours et de sécurité devront être maintenues libres.

ARTICLE 8 - Le plan de secours spécialisé, auquel il est fait référence à l'article précédent, est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 9 - Tout organisateur de manifestations sportives à but lucratif devra se conformer au décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place des services de secours.

ARTICLE 10 - Un avis d'homologation est affiché près des entrées principales de l'enceinte sportive par le propriétaire de l'enceinte sportive.

ARTICLE 11 - Un registre d'homologation est tenu sous la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de l'enceinte sportive.

ARTICLE 12 - Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de la Gironde, le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports d'Aquitaine Gironde, le Maire de la Commune de BORDEAUX sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/08/2007

Pour le Préfet
Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense,
Christian VITON



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 20/08/2007

Liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour l'année 2007 établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

VU l'arrêté ministériel du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain ;

VU l'arrêté du 13 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 5 novembre 2002, relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

CONSIDERANT les qualifications présentées par les personnels formés aux techniques de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, en service effectif dans le département de la Gironde ;

ATTENDU qu'il convient de procéder à la mise à jour de la liste annuelle d'habilitation de ces personnels ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Habilitation de spécialistes : L'arrêté préfectoral initial du 12 février 2007 portant agrément de la liste annuelle d'aptitude opérationnelle pour la spécialité "GRIMP" du département de la Gironde pour l'année 2007 est abrogé. La nouvelle liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Publicité et application de la décision : La présente décision sera notifiée à chacun des spécialistes par son autorité hiérarchique. Elle fera en outre l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde ainsi qu'au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

ARTICLE 3 - Rappel des délais et des voies de recours : Les intéressés pourront introduire un recours préalable auprès du Préfet de département ou un recours contentieux auprès du tribunal de Bordeaux dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Exécution du présent arrêté : Le Directeur de Cabinet du Préfet de la Gironde et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET

Conférer annexe



PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
SIRDPC

Arrêté du 24/08/2007

Liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif aux premiers secours modifié par les arrêtés du 24 mai 2000 et du 29 juin 2001 ;

VU le guide national de référence de la formation aux premiers secours annexé à l'arrêté du 29 juin 2001 publié au journal officiel du 24 août 2001 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours, notamment son article 9 prévoyant la publication au Journal Officiel de la liste des candidats admis aux examens de Brevet National de Moniteur des Premiers Secours de janvier à juin 2007 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Le Brevet National de Moniteur des Premiers Secours est délivré aux personnes ayant satisfait aux épreuves des examens organisés.

ARTICLE 2 : La liste nominative est établie en annexe avec indication des dates d'examens.

ARTICLE 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Mme et MM. les Sous-Préfets du département, M. le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile sont chargés de l'exécution du présent arrêté. L'arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 24/08/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET

Conférer annexe



Arrêté du 30/07/2007

**Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité
privée ABC SECURITE 33 à MERIGNAC**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Cédric BOURCY en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

- * dénomination : ABC SECURITE 33
- * adresse : 10, avenue du Rouquet - 33700 MERIGNAC
- * nature des activités : surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'entreprise ABC SECURITE 33 sise 10, avenue du Rouquet - 33700 MERIGNAC, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/07/2007

Pour le Préfet
L'Attachée, chef de bureau de la Police Générale et de la
Réglementation,
Martine BESSELLERE-LAMOTHE



Arrêté du 02/08/2007

**Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité
privée GPS à Arès**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Gérard PILET en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

- * dénomination : GPS
- * adresse : 25, allée du Languedoc - 33740 ARES
- * nature des activités : surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'entreprise GPS sise 25, allée du Languedoc - 33740 ARES, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 02/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général par intérim,
Thierry ROGELET



Arrêté du 03/08/2007

**Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité
privée SURVEILLANCE PRO à ST SEURIN SUR L'ISLE**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. EL ATTOUCHI Adil en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

- * dénomination : SURVEILLANCE PRO
- * adresse : 8bis rue de la république - 33660 ST SEURIN SUR L'ISLE
- * nature des activités : Surveillance et gardiennage

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'entreprise SURVEILLANCE PRO sise 8bis rue de la république - 33660 ST SEURIN SUR L'ISLE, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/08/2007

Pour le Préfet
L'Attachée, chef de bureau de la Police Générale et de
la Réglementation,
Martine BESSELLERE-LAMOTHE



Arrêté du 16/08/2007

**Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité de
la discothèque L'AQUARIUM à BORDEAUX**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Philippe BERNARD en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la discothèque :

* dénomination : L'AQUARIUM (SARL OUVEA)

* adresse : 6, rue Jean Dupas - 33100 BORDEAUX

* nature des activités : Service interne de sécurité

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La discothèque L'AQUARIUM (SARL OUVEA) sise 6, rue Jean Duaps - 33100 BORDEAUX, est autorisée à exercer ses activités de service interne de sécurité à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/08/2007

Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration Générale,
Christian VERGES



Arrêté modificatif du 16/08/2007

**Arrêté modificatif de l'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à
l'Établissement de sécurité privée S. PROTECTOR (G.S.B.)**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 04/09/2006 autorisant la société S. PROTECTOR (G.S.B.) sise 110, rue Achard - 33300 BORDEAUX à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a changé de domiciliation ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 04/09/2006 est modifié ainsi :

La société S. PROTECTOR (G.S.B.) sise 12, avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC, est autorisée à poursuivre ses activités de surveillance et de gardiennage à sa nouvelle adresse.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/08/2007

Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration Générale,
Christian VERGES



Arrêté du 24/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage PRO.GR.S

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Yacine MEZIANI en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

- * dénomination : PRO.GR.S
- * adresse : 5 rue Jean Moulin Appartement 172 - 33270 FLOIRAC
- * nature des activités : Sécurité gardiennage

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La société PRO.GR.S sise 5 rue Jean Moulin appartement 172 - 33270 FLOIRAC, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 24/08/2007

Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration Générale,
Christian VERGES



Arrêté du 30/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage METROPOLE SECURITE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. BOUZIRI Yacine en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

* dénomination : METROPOLE SECURITE

* adresse : 127 Avenue René Cassagne - 33151 CENON Cedex

* nature des activités : sécurité, prévention, de services, évaluation des risques, protection, surveillance, gardiennage, intervention, ronde, des particuliers, professionnels et administrations.

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La société METROPOLE SECURITE sise 127 avenue René Cassagne - 33151 CENON Cedex, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/08/2007

Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration Générale,
Christian VERGES



Arrêté du 31/08/2007

**Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité du
FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX à BORDEAUX**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Alain DEVESELEER en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour le :

* dénomination : FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX

* adresse : 46, avenue du Parc de Lescure - 33000 BORDEAUX

* nature des activités : Service interne de sécurité

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Le FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX sis 46, avenue du Parc de Lescure - 33000 BORDEAUX, est autorisé à exercer ses activités de service interne de sécurité à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 31/08/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
SOUS-PREFECTURE BLAYE

Arrêté du 03/07/2007

Carte communale de Mombrier

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 20/06/2006 désignant Mme Christina RONDEAU Claude SAGE en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 07/09/2006 au 13/10/2006,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 10/11/2006,

VU la délibération du conseil municipal de MOMBRIER en date du 22/05/2007 reçue en sous-préfecture le 04/06/2007 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 2007, donnant délégation de signature à M. Michel CRECHET, sous-préfet de l'arrondissement de BLAYE,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER- La carte communale de Mombrier faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de Mombrier aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de BLAYE, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Maire de MOMBRIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/07/2007

Le Sous-Préfet de BLAYE,
Michel CRECHET



- ANNEXES -

**DESAFFECTATION DE MATERIEL
LYCEE PRE DE CORDY DE SARLAT**

Liste des ordinateurs sortis d'inventaire

Sont mis au rebut :

1 AMD K6

3 NEC Powermate ES PIII 450

Sont mis en vente

10 TOSHIBA Equip 3100 M/533/15

7 TOSHIBA Equip 3150 M/733/15

Liste des machines outils

2 fraiseuses universelles Vernier

1 fraiseuse Alcéra 751

1 tour auto Hernault Somua

3 bancs moteur/génératrice

1 fraiseuse Hernault Somua

1 tour cri-dan Hernault Somua

1 affûteuse Livet

1 scie à ruban



**Acquisition du local commercial nécessaire à la démolition/reconstruction
du Centre Commercial de la Gravette à Floirac**

Identification du lot de copropriété à acquérir	Adresse	Nature	Copropriété totale	Lot de copropriété à acquérir	Propriétaires réels ou présumés tels
LOT n° 37 du centre commercial de la Gravette cadastré AD n° 135	Avenue Pasteur	Local Commercial	11942 tantièmes	Lot n° 37 soit 170 tantièmes de la copropriété totale	M. Henri Timothée GOURGUES , né le 19 avril 1923 à La Teste de Buch (33), retraité, domicilié 28 rue du Docteur Sémiac à La Teste de Buch (33) et Mme Andrée Marcelle M-Thérèse MALET épouse de M. Henri GOURGUES , née le 2 novembre 1932 à Morcenx (40), retraîtée, domiciliée 28 rue du Docteur Sémiac à La Teste de Buch (33)



ANNEXE A L'ARRETE du 29/01/07

=====

• **Représentants des associations de personnes handicapées du département** (4) :

▪ **Représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou parents de mineurs handicapés:**

TITULAIRES

M. le Président du Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (G.I.H.P.)
436, Avenue de Verdun
33700 MERIGNAC

M. le Président de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.)
Conseil Départemental
49, Rue Marceau
33110 LE BOUSCAT

M. le Président de l'Institution Régionale des Sourds et des Aveugles
156, Boulevard du Président Wilson
33000 – BORDEAUX

M. le Président du Comité départemental des retraités
et personnes âgées de la Gironde
142, Avenue René Cassagne
33150 - CENON

SUPPLÉANTS

M. le Président de l'Association Départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales
de la Gironde (ADAPEI 33)
11, Rue Théodore Blanc BP 81
33525 BRUGES Cedex

M. le Président de l'Union des aveugles et déficients visuels (UNADEV)
12, Rue de Cursol
33000 BORDEAUX

Mme la Directrice du Centre de l'Audition et du Langage
Association des œuvres girondines de protection de l'enfance (O.G.P.E.)
133, Avenue Bon Air
33700 – MERIGNAC

M. le Président du Collectif Inter associatif sur la Santé en Aquitaine
39, rue Blanchard Latour
33000 – BORDEAUX

• **En fonction des affaires traitées :**

▪ **Représentants des associations représentatives des propriétaires et gestionnaires de logements (3)°:**

TITULAIRES

M. le Président de la SAEMCIB
1, Rue de la République
33130 BÈGLES

M. le Directeur régional de LAMY services immobiliers
207, Cours du Médoc
33000 BORDEAUX

M. le Président de la SA HLM Domofrance
110, Avenue de la Jallère
33075 - BORDEAUX Cedex

SUPPLÉANTS

M. le Président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière 33
7, Cours de Gourgue
33000 BORDEAUX

▪ **Représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public(3) :**

TITULAIRES

M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
46, Avenue du Général de Larminat
33074 BORDEAUX Cedex

M. le Directeur
Centre commercial Régionale Rives d'Arcins
33324 BÈGLES Cedex

Mme la Directrice de la Patinoire de Bordeaux
SNC SBSL/AXEL VEGA
95, Cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

SUPPLÉANTS

M. le Président
Congrès et Expositions de Bordeaux
Parc des Expositions
33000 BORDEAUX

M. le Président
Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 33
8, Rue Castelnau d'Auros
33000 - BORDEAUX

▪ **Représentants des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie et d'espaces publics(3) :**

TITULAIRES

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Direction générale des services techniques
Esplanade Charles de Gaulle
33076 - BORDEAUX Cedex

Annexe à l'arrêté du 20 août 2007

LISTE D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES AGENTS SPECIALISTES « GRIMP »

(Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour 2007

Conseiller Technique Départemental (1)

LAURENT	Patrick	Groupement centre	CIS La Benaug
---------	---------	-------------------	---------------

Conseiller Technique Départemental adjoint (1)

MARRET	Daniel	Groupement centre	CIS La Benaug
--------	--------	-------------------	---------------

Conseillers Techniques (14)

ALBA	Olivier	Groupement centre	CIS La Benaug
BLANDIN	Vincent	Groupement centre	CIS La Benaug
BAILLARGUES	Gilles	Groupement centre	CIS La Benaug
CONTINI	Gérard	Groupement centre	CIS La Benaug
MALIGNE	Christophe	Groupement centre	CIS La Benaug
BASQUE	Addy	Groupement centre	CIS Ornano
CANTELOUP	Bruno	Groupement centre	CIS Ornano
CHAMOULEAU	Jacques	Groupement centre	CIS Ornano
DUBOURDEAU	Yvan	Groupement sud-ouest	CIS Ornano
IGNACE	Christophe	Groupement centre	CIS Ornano
INESTA	Alain	Groupement centre	CIS Ornano
SANCHEZ	Jean Pierre	Groupement centre	CIS Ornano
SUGARS	James	Groupement centre	CIS Ornano
DOUCET	Christian	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon

Sauveteurs (31)

BAUDOIN	Lionel	Groupement centre	CIS La Benaug
BRUNEAU	Ludovic	Groupement centre	CIS La Benaug
CHANSARD	Laurent	Groupement centre	CIS La Benaug
DUSSERRE	Benoît	Groupement centre	CIS La Benaug
GARCIA	Christophe	Groupement centre	CIS La Benaug
GRENEAU	Michel	Groupement centre	CIS La Benaug
GUILLONEAU	Jean-Michel	Groupement centre	CIS La Benaug
HARRIBEY	Cyril	Groupement centre	CIS La Benaug
LABBE	Jérôme	Groupement centre	CIS La Benaug
MELLANGER	Jean Marc	Groupement centre	CIS La Benaug
OLLIVIER	Thierry	Groupement centre	CIS La Benaug
PLANTIER	Ludovic	Groupement centre	CIS La Benaug
REY	Patrick	Groupement centre	CIS La Benaug
SANTACANA	Mathieu	Groupement centre	CIS La Benaug
SARRAZIN	Benoît	Groupement centre	CIS La Benaug
TONNELE	David	Groupement centre	CIS La Benaug
VIGNEAU	Pascal	Groupement centre	CIS La Benaug
BRAZE	Laurent	Groupement centre	CIS Ornano
CONCHON	David	Groupement centre	CIS Ornano
DELAHAUDE	Frédéric	Groupement centre	CIS Ornano
FALANDRIN	Cédric	Groupement centre	CIS Ornano

Sauveteurs(suite)

FOURGASSIE	Jérôme	Groupement centre	CIS Ornano
HANQUIEZ	Laurent	Groupement centre	CIS Ornano
LAGENE BRE	Olivier	Groupement centre	CIS Ornano
LE BOLE	Jean Jacques	Groupement centre	CIS Ornano
MEZILI	Pascal	Groupement centre	CIS Ornano
PAUILLAC	Jérôme	Groupement centre	CIS Ornano
PUJOL	Thomas	Groupement centre	CIS Ornano
TAUZIN	Jean Elian	Groupement centre	CIS Ornano
DUPOUY	Jean-Pierre	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
VIVANCOS	David	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon

Agents titulaires de l'unité de valeur intervention en site souterrain (ISS1) (2)

BLANDIN	Vincent	Groupement centre	CIS La Benaug e
MALIGNE	Christophe	Groupement centre	CIS La Benaug e



ANNEXE à l'arrêté du 24 août 2007
Liste des candidats ayant satisfait aux épreuves
des examens de Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

Mardi 9 janvier 2007

CAMBURET Cédric
CASTAGNET Françoise
LENOIR Ophélie
MAHOT Jessica
MANGIEU Caroline
PEPIN Pierre
PLANTEY Cédric
SALVIS Vincent
VARICLIER Damien

Jeudi 12 avril 2007

CAUSSE Emmanuel
COLOMAR Pierre Olivier
FAGET Damien
FONTAINE Hugo
GLEIZES Lucas
HUBERT Tanguy
JOURJON Derek
MEULET Yann
POTHEVIN Guillaume

Vendredi 20 avril 2007

ALEZINE Eric
CHARRIER Stéphane
GERARDIN Bénédicte
PIEL Dominique
SPECOGNA Marilyn
TOURNADRE Yannick

Vendredi 1^{er} juin 2007

DEFFARGES Lydia
DUGAU Pascale
FERNANDES Thomas
MARGUINAUD-TIXIER Alexandre
MORESCHI Laurent
SANTOS Sandrine
VILLA Anne Charlotte
WAREMBOURG Olivier

Vendredi 29 juin 2007

BERGERON Clément
DA SILVA Virginie
DAUGUEN Pierre
DEHEZ Eric
DUBOIS Hubert
FAUCHILLE Alette
FLODROPS Cédric
FRANCOIS Christophe
GOURGUES Jean-Christophe
HONNORAT Myriam
LAVIGNAC Laurent
LI-YU-HO Philippe
LOCHERON James
NOUVION Guillaume
PECONTAL Frédéric
PECQUEUX Julie
PISTILLI Laurent
ROSE Pauline
ROUSSEAU Pierre-François
RUFFAST Benjamin
VIDAL Tony
VINATIER Jean-Christophe

*Médaille d'honneur du Travail
Promotion du 14 juillet 2007*

Echelon ARGENT : 1091 récipiendaires

- M. ABBADIE Bernard
Chargé d'affaires : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : SALLEBOEUF
- Mme ACKET Colette née MIQUEL
Ingénieur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
- M. ADAM Patrice
Gestionnaire bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS
- M. ADER Francis
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT
- Mme ALARCON Y OLEART Isabelle
Assistante commerciale : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES
demeurant : CARRIGNAN-DE-BORDEAUX
- Mme ALARY Corinne née PALUDETTO
Secrétaire : GIE PAVILLON - RADIOLOGIE, PESSAC
demeurant : PESSAC
- M. ALBERT Georges
Salarié d'assurances : DESCUDET & CIE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC
- Mme ALBINO Nadine née VERDALLE
Secrétaire d'Agence : CE SAPEJO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINT-EMILION
- Mme ALCARAZ Catherine née DUBESSET
Secrétaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CANTENAC
- Mme ALFONSO Amaya
Assistante commerciale : SAINT-GOBAIN VG EMBALLAGE, PARIS CEDEX 11
demeurant : BLANQUEFORT
- M. ALGAYRES Jean-Marc
Rédacteur Souscripteur Ass. : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON
- M. ALIS Richard
Technicien de maintenance : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE HAILLAN
- M. ALONSO Daniel
Magasinier : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- M. ALONSO Jean-Paul
Retraite
demeurant : VILLENAVE-DE-RIONS
- Mme ALVAREZ Patricia née MENDIZABAL
Responsable de services : AG2R, PARIS
demeurant : CESTAS
- Mme ALVES Betty née DARTUS
Technicienne commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
- M. AMBLARD Patrick
Ingénieur aéronautique : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- Mme AMIABLE Nelly
Agent des services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. AMIC Bernard
Cadre commercial : RENAULT Direction Régionale, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. AMILCAR José
Maçon Coffreur : BONNA SABLE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : BORDEAUX

- M. AMOUROUX Jean-Marc
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. ANDREAU Christian
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. ANDRES Jean-Michel
Responsable d'exploitation : SAMADA, THIAIS
demeurant : AUDENGE

- Mme ANDRES Micheline
Liquidatrice : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme ANDRON Fabienne née REZIG
Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES
demeurant : SAINTE-HELENE

- Mme ANFRAY Laurence
Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme ANSELMi Corinne née LE GUERN
Gestionnaire négociateur : SMABTP, PARIS
demeurant : PAREMPUYRE

- M. ARBONNIER Gilles
Responsable S.I. Métiers : GRAS SAVOYE S.A., NEUILLY SUR SEINE
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme ARBONNIER Sylvie née PUYGAUTHIER
Responsable de gestion : GRAS SAVOYE S.A., NEUILLY SUR SEINE
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme ARDOUIN Christine née LANSALOT
Hôtesse de caisse : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS

- M. ARDOUIN Francis
Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. ARJO Alain
Chaudronnier : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX
demeurant : MERIGNAC

- Mme ARMAND Chantal née MOUYSSET
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : ARCACHON

- M. ARNAUD Didier
Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : CADILLAC

- Mme ARNAUD Solange née NORMANDIN
Employée commerciale : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : GAURIAGUET

- Mme ASSEO Florence née NOUTS-CANEIGT
Infirmière : BIOFFICE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. ASSIMANS Jean-Marc
Ingénieur de développement : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : CARBON-BLANC

- M. AUBERT David
Technicien de maintenance : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. AUBESSARD Jean-Marc
Ingénieur des ventes : BASF Agro SAS, ECULLY
demeurant : PESSAC

- Mme AUCHER Françoise
Comptable : ATI AQUITAINE, BORDEAUX CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. AUGER Patrice
Responsable production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : MONTUSSAN

- Mme AUGUSTE Marie-Claude née LANGEVIN
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- M. AURIAT Pascal
Papetier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme AUSSET Virginie
Sage-femme : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. AUTHIER Frédéric
Fraiseur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LACANAU

- Mme AUZEREAU Christiane née DELORD
Agent de service : C.C.A.S. de GRADIGNAN, GRADIGNAN
demeurant : GRADIGNAN

- M. AZOGUI Aaron
Responsable commercial : AGF VIE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme BACQUE Marianne
Urbaniste : IN CITE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BAFFET Robert
Vendeur : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. BAGAT Robert
Technicien d'essais : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : VALEYRAC

- M. BAGGIO Eric
Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BAILLET Jean
Dessinateur Projeteur : ENSIVAL-MORET France, SAINT-QUENTIN
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. BAIXAS Jean-François
Chef d'exploitation : AQUITAINE DE MATERIAUX ENROBES, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BALEAU Jean-Luc
Technicien cuverie : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : EYSINES

- Mme BALLARIN Gloria née MARTIN GIL
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme BALLE Christine née DUHALDE
Chargée de financements : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
demeurant : BIGANOS

- M. BALLESTER Alain
Cadre administratif : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. BAMBUCK Jean-Noël
Agent de frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LANTON

- Mme BAQUEY Florence
Conseillère de vente : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. BARACASSA Thierry
Technicien : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : CESTAS

- Mme BARBE Chantal
Coordinatrice indicateurs : RONCADIN, VAYRES
demeurant : BONZAC

- M. BARDE Serge
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BASSENS

- Mme BAROU Isabelle née SEUNES
Déléguée médicale : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS
demeurant : BEYCHAC-ET-CAILLAU

- M. BAROUX Bruno
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. BARRERE Alain
Agent service méthode : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. BARRET Serge
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- Mme BARRIERE Carole née VILLARD
Gestionnaire bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme BARROSO Christine née CASTANET
Agent administratif : SAEMCIB, BEGLES
demeurant : BEGLES

- M. BARTHELEMY Patrick
Technicien logistique : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme BASSIBEY Liliane
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BIGANOS

- M. BATAILLEY Jean-Luc
Attaché commercial itinérant : BERNARD PAGES, BEGLES
demeurant : BEGLES

- M. BATALLA Ramon
Agent de support opérationnel : AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme BAUD Françoise née DENECHERE
Cadre de santé : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. BAUER Dominique
Graveur : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LEOGNAN

- M. BAYART Claude
Conducteur lignes choix : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- Mlle BAZIN Cécile

Retraite

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BEAUDOU Thierry
Agent de service : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : COUTRAS

- Mme BEDIN Martine née JIMENEZ
Responsable de gestion : GESTRIM, TALENCE CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme BEGUE Catherine
Téléopératrice : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant : CESTAS

- Mme BELIN Isabel née DE ALMEIDA
Employée de bureau : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme BELLAMY Françoise
Responsable informatique : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. BELLET Pascal
Responsable technique : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : CESTAS

- M. BELLOC Stéphane
Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : PREIGNAC

- M. BELLOSSI Frédéric
Ingénieur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : MERIGNAC

- M. BELZ Bruno
Négociateur Projets : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. BEN KHELOUFI Mahmoud
Brancardier : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme BENEY Anne née DORTIGNAC
Responsable relations : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. BENICHOU Philippe
Expert métier : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. BENINCASA Dominique
Technicien escale commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LA BREDE

- Mme BENISEAU Murielle née BATS
Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme BERAUD Sophie née BIGATA
Producteur d'assurances : AGF, BORDEAUX
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BERGOT Philippe
Agent qualifié d'exploitation : ONYX AQUITAINE, POMPIGNAC
demeurant : SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- M. BERGOUGNOUX Didier
Ingénieur électronique : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : MERIGNAC

- M. BERNADET Eric
 Chef de secteur : BARDINET, BLANQUEFORT
 demeurant : BORDEAUX

- M. BERNARD Bruno
 Technicien de chimie : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : PESSAC

- Mme BERNARD Christelle née REGNAUT
 Technicienne éco-finance : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. BERNARD Frédéric
 Chargé de communication : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- M. BERNARD Guy
 Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mlle BERNEDE Hélène
 Assistante commerciale : Sté AREVA T & D SA- ISO FRANCE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX
 demeurant : BEAUTIRAN

- M. BERTOT Cyrille
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : PORTETS

- Mme BERTRAND Brigitte née PAJOT
 Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : BRUGES

- M. BERTRAND Jean-François
 Cadre bancaire : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
 demeurant : BRUGES

- M. BERTRAND Renaud
 Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
 demeurant : CAMARSAC

- Mme BERTY Marguerite née SALICIO
 Gestionnaire comptable : AMV ASSURANCE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. BESNIER Jean-Pierre
 Monteur mécanicien : METAREG AQUITAINE, PESSAC
 demeurant : LORMONT

- Mme BESSE Hélène née GLINY
 Assistante informatique : CLAIRSIENNE, BORDEAUX
 demeurant : LUDON-MEDOC

- M. BESSELLERE-LAMOTHE Yves
 Conducteur Fibres Recyclées : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
 demeurant : BIGANOS

- M. BESSON Pascal
 Mécanicien Réparateur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BEAUTIRAN

- M. BESSON Philippe
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BONNETAN

- Mme BIASI Valérie née VARIN
 Maquettiste : PAGES JAUNES, SEVRES
 demeurant : SALLES

- M. BIDALON Hugues
 Technicien de maintenance : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : LA SAUVE

- M. BIDEZ Patrick
 Chauffeur déménageur : ABS KANGOUROU, PESSAC
 demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

Pénibilité du travail

- Mme BIDON Catherine née SIGNAMARCHEIX
 Responsable marketing : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : GRADIGNAN

- Mme BIELLE Corinne née TAMARELLE
 Secrétaire comptable : SPARFLEX, ABZAC
 demeurant : ABZAC

- M. BIENSAN Pierre
 Assistant Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
 demeurant : BIGANOS

- Mme BILLAUD Antonia née MANSILLA
 Technicienne électronique : SATELEC, MERIGNAC
 demeurant : EYSINES

- M. BILLOT Jean-Philippe
 Chargé contrôle de gestion : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : TALENCE

- Mme BINEAU Paulette née MONTIEL
 Technicien législation sociale : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : CAVIGNAC

- Mme BINET Véronique née GARRIGUES
 Responsable de magasin : SARL PARFUMERIE ET INSTITUTS, GUJAN-MESTRAS
 demeurant : BORDEAUX

- Mme BISENSANG Corinne née DESBIALHS
 Chargée relations clients : SCC S.A., NANTERRE CEDEX
 demeurant : LUDON-MEDOC

- M. BISSIERES Jean-Etienne Retraite

demeurant : MERIGNAC

- M. BISSON Frédéric
 Electricien : CHATENET, FLOIRAC
 demeurant : CENON

- M. BIZZOTTO Fabrice
 Ouvrier : SIVAQ, COUTRAS
 demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- Mlle BLANC Christine
 Agent de surveillance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. BLANCAN René
 Cadre administratif : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : CREON

- Mme BLANCHARD Corinne née VENCHIARUTTI
 Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BLANCHET Claudie née ANTUNES
 Ouvrière chaussures : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
 demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. BLANCHET Marc
 Conducteur de poids lourds : AQUITAINE AUTO TRANSPORT, TARNOS
 demeurant : BASSENS

- M. BLIN Olivier
 Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
 demeurant : BORDEAUX

- M. BOCQUEL Marcel
 Technicien trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. BOISSON Bruno
 Cariste : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. BONIFAZI GRENOUILLEAU Olivier
Ingénieur : SCETAUROUTE, GUYANCOURT
demeurant : BORDEAUX

- M. BONIS Jean
Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : MONTAGNE

- Mlle BONNAN Sandrine
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. BONNEAU Jean-François
Chef d'équipe au chai : MILLESIMA, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- Mme BONNET Catherine née ARCHAT
Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- Mme BONNET Jacqueline née LAFFONT
Secrétaire de direction : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme BONNET Marie-Christine née ROCA
Agent d'entretien : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- Mme BONNIN Véronique née MEHATS
Laborantine : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : CADAUJAC

- Mme BONNISSENT Isabelle née LAULY
Cadre : RTE EDF TRANSPORT, PARIS - LA DEFENSE
demeurant : TALENCE

- M. BORD Jean-Luc
Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : PESSAC

- M. BORDAS Serge
Chauffeur : EG COURBU, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-HELENE

- Mme BORDAT Fabienne née GOULLEE
Technicienne packaging : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : COUTRAS

- Mme BORE Jeanne-Chantal
Assistante transports douane : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- M. BORNET Eric
Agent de maîtrise ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : MARTILLAC

- M. BORNET Eric
Agent de maîtrise Ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : MARTILLAC

- M. BOS Jean-François
Responsable formation : UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN
demeurant : TALENCE

- Mlle BOTTO Marie-Line
Technicienne adm. Personnel : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : CESTAS

- Mme BOUCHARD Gilberte née JOUANNEAU
Conseillère clientèle réseau : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
demeurant : LE POUT

- M. BOUCHET Daniel
Technicien supérieur d'essai : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme BOUDET Nadège née CASTETS
Employée administrative : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- M. BOUEIX Philippe
Electricien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : PAILLET

- Mme BOUEY Sylvie née PRIAM
Second unité bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. BOUILHET Jean-Christophe
Agent Technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- Mme BOUISSET Josette née LANIS
Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme BOURDON Patricia née RENAUD
Secrétaire de direction : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : SOUSSANS

- M. BOURGEOIS Gilles
Analyste informatique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BOURGEON Michel
Chef de programme : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BOURGUIGNON Laurence née VACHER
Standardiste réceptionniste : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES
demeurant : GRADIGNAN

- M. BOURNAC Philippe
Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CESTAS

- M. BOUROIS François
Maçon : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- Mme BOURSIER Myriam née SUZANNE
Cadre administratif : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : CASTRES-GIRONDE

- M. BOURUMEAU Pascal
Informaticien : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : LA BREDE

- M. BOUSSEKHANE Lahouari
Menuisier : SARL CASTET Frères, CADAUJAC
demeurant : SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- M. BOUTEILLER Pascal
Chef d'Escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme BOUTET Marie-José née MENEGAZZI
Ouvrière de nettoyage : H.REINIER, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme BOYRIE Danielle
Chargée de clientèle : AXA FRANCE, PARIS
demeurant : BELIN-BELIET

- Mlle BRABANT Nathalie
Responsable Sce affrètement : GEFCO, BRUGES
demeurant : MERIGNAC

- M. BRAMARD Daniel
Manoeuvre spécialisé : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : MOULON

- M. BRANA Bernard
 Electronicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BRANAS Régis
 Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. BRANDAO Antony
 Chef d'équipe coffreur : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
 demeurant : BASSENS

- M. BRANGER Frédéric
 Affûteur : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
 demeurant : CARBON-BLANC

- Mme BRAU Sylvie née CERE
 Agent administratif : LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX
 demeurant : LE BARP

- M. BRIAND Hervé
 Vendeur en ligne Entreprise : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : BRUGES

- M. BRISSONNEAU Xavier
 Employé commercial : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BRIVAL Didier
 Conducteur d'engins : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme BRODU Jeanne née SEZE
 Agent de service : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

- M. BROUSSEAU Philippe
 Informaticien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BRUAU Chantale née COQUEREAU
 Gérante de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS
 demeurant : SALLEBOEUF

- M. BRUAU Jean-Marc
 Gérant de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS
 demeurant : SALLEBOEUF

- M. BRUN Serge
 Chef de service principal : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. BRUNET Pascal
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : BORDEAUX

- M. BRUNET Thierry
 Conseiller retraite : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-MORILLON

- M. BUC Médéric
 Contremaître de lignes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : SAINTE-FOY-LA-LONGUE

- Mme BUGEAT Véronique
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : LE BOUSCAT

- Mme BUHOT Florence
 Maquettiste préparation écrans : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
 demeurant : CENON

- Mlle BUTTIGNOL Marie-Hélène
 Conseillère de vente : KIABI EUROPE, HEM
 demeurant : MERIGNAC

- Mme CADEL Pascale née FEUILLERAT
Comptable : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : PODENSAC

- Mlle CADET Sylvie
Aide-soignante : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. CADORET Patrick
Technicien expérimenté : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. CAGNIN Patrick
Technicien laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : MERIGNAC

- M. CAILLEAU Michel
Responsable d'affaires : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : BORDEAUX

- M. CALVANO Philippe
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. CAMACHO Jean-Pierre
Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. CAMARENA Michel
Technicien : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme CAMBAY Marie-Joëlle née DESSIS
Responsable études marketing : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme CANALDA Sylviane née CAZEUX
Employée administrative : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. CANSECO Pedro
Chaudronnier : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme CAPDEPUY Catherine
Assistante de direction : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme CAPELLI Fabienne
Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MAIXANT

- M. CARDIN Lionel
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. CARON Franck
Technicien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CARPANETTI Christophe
Vendeur : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme CARRE CHATENAY-RIVAUDAY Monique née CHATENAY-RIVAUDAY
Négociatrice Groupe 2 : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- M. CARTASSO Pierre
Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme CASALS Laurence née DAGORN
Chef de groupe : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CASELLAS Philippe
Rotativiste : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- M. CASTAINGS Jacques
Expert comptable : KPMG SA, TOULOUSE
demeurant : TALENCE

- Mme CATALAN Brigitte née BONCHEAU
Secrétaire commerciale : SPARFLEX, ABZAC
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. CAUVACIS Boris
Responsable technique : EUROPALACES, TALENCE
demeurant : TALENCE

- Mme CAVILLAC Florence née DUVAUD
Secrétaire Assistante : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. CAYLA Serge
Agent d'entretien : AQUITANIS OPAC de la C.U.B., BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. CAZAUD Vincent
Responsable régional de ventes : ALCATEL BUSINESS SYSTEMS, COLOMBES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme CAZAUX-DEBAT Danielle née DUPOUY
Adjointe unité de production : COFACE SERVICES, LYON CEDEX 09
demeurant : CESTAS

- Mme CAZEAUX Monique née SANZ
Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX
demeurant : FLOIRAC

- M. CAZENAVE Philippe
Cuisinier : COMPASS GROUP, TALENCE
demeurant : MARCHEPRIME

- Mme CAZES Danielle née FOURLOUBEY
Agent services hospitaliers : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme CAZOBON Marie
Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme CHAGNAUD Christine née LAMY
Assistante médicale : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. CHAGOURIN Bruno
Conseiller en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : MARCENAI

- Mme CHALVET Danielle née DEMONTOUX
Conseillère financière : CORTAL CONSORS, RUEIL-MALMAISON CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. CHAMBO RIBES Vicente
Chef d'agence : CRYSTAL S.A., CHATILLON CEDEX
demeurant : MERIGNAC

- M. CHAMOULEAU Didier
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : PESSAC

- M. CHAMPROU Michel
Technicien après-vente : RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CHANTRE Alfred
Directeur régional opérations : TNT FRANCE, LYON
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme CHAPOULIE Béatrice
Agent d'escale commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme CHARDIN Françoise née SIGNAC
Gardiennne : BAROKEL IMMOBILIER, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. CHARLOT Michel
Magasinier : LACTALIS LOGISTIQUE, LAVAL
demeurant : BLANQUEFORT

- Mlle CHASTANET Françoise
Souscripteur construction : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. CHAULET Laurent
Manager commercial : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : TAURIAC

- M. CHAUVEAU Jean-Louis
Contrôleur de gestion : CLAAS RESEAU AGRICOLE, CADAUJAC
demeurant : PESSAC

- M. CHEMINAIS Patrick
Agent technique achats : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. CHIGNAGUET Jean
Technicien méthodes : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINTE-HELENE

- M. CHOPINET Etienne
Attaché technico commercial : ARCELOR CONSTRUCTION FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant : NOAILLAN

- M. CHORNET Michel
Analyste - Programmeur : AMV ASSURANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. CHORT Frédéric
Cadre technique : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. CHOUZENOUX Jean-François
Opérateur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mlle CHOUZENOUX Maryse
Ouvrière en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. CILLEROS Clément
Leader de groupe fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LORMONT

- Mlle CIRAC Florence
Assistante commerciale : CMA CGM AGENCE DE BORDEAUX, BRUGES
demeurant : EYSINES

- M. CISILOTTO Alain
Commercial : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : BORDEAUX

- Mme CLAIR Marie-Joëlle
Infirmière diplômée : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : PESSAC

- M. CLAIRAC Christophe
Ingénieur d'affaires sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : MERIGNAC

- M. CLAISSE Thierry
Agent logistique : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE HAILLAN

- M. CLESSE Alain
Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. CLOUX Philippe
Conducteur de travaux : AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, PARIS CEDEX 15
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme CLOZEL Danièle née CLOSTRE
Cadre Ressources : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme CLUZAN Nadia née WILD
Technicienne Analyste : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : YVRAC

- Mme CLUZEL Annie
Educatrice spécialisée : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX
demeurant : ARES

- M. COCHELIN Pierre
Vendeur : LEROY MERLIN, BORDEAUX
demeurant : SALLES

- Mme COER Benjamine née NICOLLET
Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. COLA Esserrhini
Conducteur DSL : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. COLLADO Daniel
Informaticien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : YVRAC

- Mme COLLET Catherine née PHILIPPE
Secrétaire : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme COLLEVILLE Elyette née MARTZOLFF
Chauffeur-livreur : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. COLOGNI Jean-Claude
Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CURSAN

- M. COMBAUDON Frank
Responsable adm. Personnel : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : GRADIGNAN

- M. COMPANYS Eric
Technicien d'exploitation : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : CASTRES-GIRONDE

- Mme COMTE Chantal née FUSTER
Assistante : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC
demeurant : HOSTENS

- M. COMTE Jean-Pierre
Responsable de département : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC
demeurant : HOSTENS

- M. CONAT Alain
Gardien qualifié : SA H.L.M. ATLANTIQUE, PARIS
demeurant : BEGLES

- M. CONSEIL Dominique
Agent technique : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX
demeurant : LE BARP

- M. CORBILLE Yannick
Directeur régional : C.G.L., MARCQ EN BAROEUL CEDEX
demeurant : PESSAC

- Mme CORDEAU Nathalie née DIDIER
Technicienne Aides collectives : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LATRESNE

- M. CORDIER Christian
Directeur de magasin : GUYENNE ET GASCOGNE, BAYONNE CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme CORDIER Sylvie née LANDAIS
Secrétaire : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : LESTIAC-SUR-GARONNE

- M. CORREIA Manuel Luis
Mécanicien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme CORTES Sophie née PEYREGNE
Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- Mlle COSSEC Marie-Hélène
Clerc de notaire : Notaires, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. COSTA Serge
Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : FOURS

- M. COSTE Christian Retraite

demeurant : LORMONT

- M. COTTEVERTE Philippe
Cadre technique : AIRBUS FRANCE, TOULOUSE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. COULEAU Pierre
Agent exploitation : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : BORDEAUX

- M. COURBIN André
Hôte de caisse essence : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. COURIVAUD Gérard
Agent de sécurité : SECURIFRANCE, CESTAS CEDEX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mlle COURTHIADE Laure
Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme COUTURIER Chantal née DEVY
Réceptionniste standardiste : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. COUTURIER Laurent
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : PESSAC

- M. COZON Nicolas
Graveur : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LEOGNAN

- Mme CRAUWELS Ingrid
Rédacteur qualité portefeuille : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. CREISSEN Robert
Chef de piste : 33000 ENROBES, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. CROIZET Jean-Pierre Retraite

demeurant : ABZAC

- Mlle CROULLIERE Valérie
Administratif : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme CROUX Brigitte
Technicienne escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : EYSINES

- M. D'ARLOT DE SAINT SAUD Jean
Chef produits : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme D'HAUTEVILLE Corinne
Chargée de clientèle : BANQUE MICHEL INCHAUSPE-BAMI, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
demeurant : BORDEAUX

- M. DA CRUZ E SILVA Norbert
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MACAU

- Mlle DA SILVA Marie
Employée d'administration : ONYX AQUITAINE, POMPIGNAC
demeurant : SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- Mme DAGNAS Christiane née TOULON
Manager : AUTOGRILL, SAINT-SAVIN
demeurant : ANGLADE

- M. DAILH Dominique
Conducteur combinés : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : POMPEJAC

- Mme DALLET Nadine née NAU
Démonstratrice : LONGCHAMP, PARIS
demeurant : TALENCE

- Mme DAMBON Isabelle née BAIARRAS
Auxiliaire de vie sociale : ADMR de CADILLAC, CADILLAC
demeurant : MONPRIMBLANC

- Mme DAMBRINE Martine née LOUSTAUNAU
Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DAMERY Virginie née COFFIN
Secrétaire : RENAULT LORMONT, LORMONT
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. DANFLOUS Patrick
Employé administratif qualifié : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : IZON

- Mme DANGLADE Sylvie née GAUDILLIERE
Gestionnaire : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SALLES

- Mme DANIAUD Claire née MARIEN
Infirmière diplômée d'Etat : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- Mme DANIELOU Céline née BEGAULT
Secrétaire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : BLAYE

- M. DARIAULT Patrick
Agent escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : AUDENGE

- Mme DARMAILLAC Corinne née POURTALE
Responsable adm.des ventes : CENPAC, DAX
demeurant : PESSAC

- M. DARMAILLACQ Loïc
Technicien de télécontrôle : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme DARMUZEY Evelyne née LABAT
 Attachée de direction : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : TALENCE

- M. DAROS Eric
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme DARQUY Marie née DUTREUILH Retraite
 demeurant : BAZAS

- Mme DARTHAIL Marie-Hélène
 Ouvrière en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
 demeurant : BERNOS-BEAULAC

- Mme DARTIALH Marie-Françoise née BRETHERS
 Technicienne trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme DARTIAL Dominique née MORGEAU
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DARTIGUES Arnaud
 Inspecteur des ventes : CE Sapeso JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. DASSE Patrick
 Chef d'équipe ajusteur : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC
 demeurant : BRUGES

- M. DAUCE Christophe
 Conducteur onduleuse : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
 demeurant : FARGUES

- M. DAURAT Jean-François
 Ouvrier de chai : LUCIEN BERNARD & CIE, AMBES
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. DAUREL Pascal
 Chargé d'affaires entreprises : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
 demeurant : CERONS

- M. DAURIAC Lionel
 Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : LE HAILLAN

- M. DAVID Thierry
 Technicien : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : SAINT-LAURENT-DES-COMBES

- M. DE CLERCQ Arnaud
 Assureur : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme DE LESTRADE Véronique
 Assistante Sociale : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme DE MASSAUD Fabienne née AUBINEAU
 Responsable administratif : SOGEDO, LYON
 demeurant : VIGNONET

- M. DEBART Bernard
 Chef de chantier : INOVA FRANCE S.A., RUEIL-MALMAISON CEDEX
 demeurant : GAURIAC

- M. DEBREU Claude
 Ingénieur Analyste : THALES SERVICES, MALAKOFF
 demeurant : MERIGNAC

- Mme DECAMPS Murielle née GAYE
 Chargée d'études techniques : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. DECOBECQ Bruno
Ouvrier en fromagerie : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : LIGUEUX

- Mme DECOUT Isabelle née TRIFFAULT
Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme DEFFREIX Patricia
Infirmière : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme DEFLY Carmen née BERMUDEZ
Ingénieur Informatique : THALES SERVICES, MALAKOFF
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. DEFRANCE Alain
Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. DEGAIL Pascal
Responsable département RH : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme DEGRAVE ALGLAVE Isabelle née DEGRAVE
Conseillère support : C.N.A.M.T.S. - CSN, BORDEAUX
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme DEGRAVE Laurence
Ingénieur Opérationnel : COFRAMI AQUITAINE, PARIS
demeurant : LE BARP

- M. DEHRI Jean-Pierre
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CANTENAC

- Mme DEIROS Brigitte née BLANC
Agent de fabrication /cariste : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. DEJEAN Thierry
Technicien support utilisateur : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme DEL RIO Véronique née BELY
Responsable de vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. DELALANDE Yann-Loïc
Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : IZON

- M. DELALEU Daniel
Délégué commercial : HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS-PERRET
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme DELAY Maria née ALVES NETO
Assistante de formation : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : LANGOIRAN

- Mme DELBOS THENEZE Claudine née DELBOS
Conseillère : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DELCROIX Dominique
Ingénieur informatique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE

- Mme DELDAL Brigitte née PEIGNE
Agent administratif : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

- Mme DELORGE-AUCHE Patricia née DELORGE
Médecin du travail : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BOULIAC

- M. DELORME Patrick
Responsable production ass. : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : MERIGNAC

- M. DENIS Bruno
Magasinier : SAIPOL, BASSENS
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. DESARCON Jean-Marc
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DESARNAUD Richard
Conducteur Mainteneur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DESASSIS Ariane née MAGER
Employée bibliothécaire : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : LANTON

- M. DESCHAMPS Jérôme
Cadre de gestion : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme DEVEIX Béatrice née ROUQUIE
Responsable de boutique : CHAUSSURES CLERMA, ROMANS CEDEX
demeurant : BOULIAC

- M. DEYMAR Yves
Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : LE FIEU

- M. DEYRES André
Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- Mlle DEZERT Brigitte
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE BOUSCAT

- M. DIAF Cheriff
Electrotechnicien : BORDELAISE DE MATERIAUX ENROBES, FLOIRAC
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. DIVET Philippe
Infirmier : BIOFFICE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. DOBBY Jean-Marie
Technicien : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SALLES

- M. DOMBLIDES Jean-Luc
Technicien supérieur de chimie : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BRUGES

- Mlle DOMBLIDES Valérie
Chef Comptable : COMPTOIR DU SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme DOMINGUEZ Fabienne née PIZZITOLA
Infirmière diplômée d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : POMPIGNAC

- Mme DOREILLAC Michèle née DUCOS
Assistante commerciale : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. DORIAN Joseph

Retraite

demeurant : CADILLAC

- Mme DORVILLE Patricia née BARBIRATO
Informaticienne : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : CENAC

- Mlle DOS Françoise
Responsable formation : EUROVIA MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. DOUAT Philippe Retraite
demeurant : BRUGES

- M. DREVET Jean-Louis
Agent escale avion : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. DROUIN Stéphane
Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- Mme DUARTHE Jeanine née COSARO
Employée administrative : BTP-RETRAITE, FLOIRAC
demeurant : FLOIRAC

- M. DUBARRY Michel
Agent fabrication Régleur : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mlle DUBERNAT Sylvie
Employée commerciale : BMSO, CESTAS
demeurant : CASTILLON-LA-BATAILLE

- Mlle DUBOIS Isabelle
Responsable marketing : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. DUBOIS Jean
Menuisier : GRATAUD-LAROCHE, SAINT- DENIS -DE -PILE
demeurant : COUTRAS

- M. DUBOIS Jean-Philippe
Responsable sup. informatique : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BORDEAUX

- Mlle DUBOURG Christine
Employée de restauration : SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT
demeurant : BRUGES

- M. DUBROCA Martial
Agent d'agencement : VERCERAL, BORDEAUX
demeurant : PODENSAC

- Mme DUBROCA Pascale née DARRICARRERE
Infirmière diplômée d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- M. DUBUC Loïc
Contrôleur Produits finis : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. DUCARD Christophe
Technicien supérieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : ARSAC

- M. DUCAU Daniel
Ebéniste : MEUBLES DUCAU, PODENSAC
demeurant : CADILLAC

- Mme DUCHAMP Christine
Responsable commerciale : CASINO SERVICES, SAINT - ETIENNE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. DUCHANGE Eric
Ingénieur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUCOS Jean-Michel
Chargé de travaux : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. DUCOURS Jean
Ingénieur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. DUCREUX Jean-Marie
Resp. publication pré presse : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : LE BOUSCAT

- M. DUCROCQ Michel
Chef de centre : SMAC, BORDEAUX
demeurant : AYGUEMORTE-LES-GRAVES

- M. DUCUING Michel Retraite

demeurant : TAURIAC

- Mme DUFORT Josette née TREMOLET
Employée administrative : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme DULOS Danièle
Infirmière : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mme DUMARTIN Carole
Chargée d'affaires : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- Mlle DUMAST Marie-Laure
Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : BRUGES

- M. DUMONT Bertrand
Manager de projets : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. DUMORA Thierry
Directeur commercial : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BORDEAUX

- Mme DUMUR-BOURGEOIS Pascale née DUMUR
Employée de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DUPHIL Pascal
Ajusteur : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. DUPILLIER Jean-Marc
Ingénieur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BORDEAUX

- M. DUPIN Philippe
Automaticien : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme DUPIN Sylviane née PUYAU
Responsable comptable : NANNI INDUSTRIES, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mlle DUPIOL Christine
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : ARCACHON

- M. DUPORGE Jacques
Contremaître principal : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme DUPOUY Martine née MURAT
Rédactrice : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : LA BREDE

- M. DUPRAT Patrick
Agent frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mlle DUPUCH Viviane
Technicienne de formation : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DUPUY Philippe
Technicien : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : GRADIGNAN

- M. DUPUY Thierry
Agent technique soudeur : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT

- M. DURAND Christophe
Manager commercial : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : LE BARP

- M. DURET Christophe
Maçon : JUGLA, MERIGNAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- M. DURIEUX Laurent
Directeur régional : LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, MARLY- LE- ROI CEDEX
demeurant : PESSAC

- M. DUTERQUE Pierre
Directeur des risques : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. EDELY Claude
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme ELICHABE Liliane
Chargée de formation : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BORDEAUX

- Mme EMBAREK Valérie née GLATTARD
Technicienne de laboratoire : BIOFFICE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. ERRAOUI Khalid
Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CARBON-BLANC

- M. ESCAMEZ Philippe
Ajusteur baguiste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : COUSTRAS

- M. ESCUDE Philippe
Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PAREMPUYRE

- M. ETCHEBER Philippe
Chef de groupe contrôle : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme ETCHEGOYEN Nadine née POUJOL
Vendeuse en ligne Entreprise : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme ETIENNE Annick née DARES
Auxiliaire de vie sociale : ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE, ST ANDRE DE CUBZAC
demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS

- Mme ETIENNE Laure née MANES
Employée de bureau : BTP-RETRAITE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. EVAIN Philippe
Technicien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme EYZAT Béatrice née DIEUDONNE
Analyste de développement : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : CANTENAC

- M. FABIEN Gilles
 Directeur unité bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme FACET Christine née NGUYEN KIM HUONG
 Infirmière D.E. : CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN, ARES
 demeurant : LANTON

- M. FAGNIOT Edouard
 Etancheur : SMAC, BORDEAUX
 demeurant : MIOS

- M. FAGOT Gérard
 Contrôleur Pointeur : SYSTEME U SUD, LANGON
 demeurant : BAZAS

- M. FARTHOuat Jean-Marc
 Chef de service production : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
 demeurant : PAREMPUYRE

- M. FAUCHER Benoît
 Conducteur d'engins : FABRIMACO, GRADIGNAN
 demeurant : AUDENGE

- M. FAUGERE Pascal
 Directeur Adjoint : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. FAURE Christophe
 Pilote de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : BRANNE

- M. FAURE Denis
 Technicien cuverie : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : PAUILLAC

- Mme FAURE Fabienne née DESERT
 Employée : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
 demeurant : MIOS

- M. FAURE Olivier
 Agent de contrôle banc de test : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BEGLES

- M. FAUSTO Michel
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : CANEJAN

- M. FAUTHOUX André Retraite

demeurant : PESSAC

- M. FAVRE Dominique
 Opérateur : VKN FRANCE, ABZAC
 demeurant : LES PEINTURES

- M. FAVREAU Thierry
 Responsable Etudes/Facturation : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme FAVRY Martine née MULIEZ
 Gestionnaire du patrimoine : BOUYGUES TELECOM, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
 demeurant : PESSAC

- M. FELIX Thierry
 Chauffeur Porteur : OGF, PARIS
 demeurant : PESSAC

- Mme FERNANDES Maria da Gloria Retraite

demeurant : ARCACHON

- Mme FERNANDEZ Eliane
 Assistante adm. Régionale : SIGMAKALON Distribution, ST JEAN- DE- LA- RUELLE
 demeurant : BORDEAUX

- M. FERRANDON Marc
Agent de fabrication : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
demeurant : EYSINES

- Mme FERREIRA Marie-Thérèse née SOURGEAC
Agent des services logistiques : EHPAD MGEN, ARES
demeurant : ARES

- M. FERTELLE Eric
Technicien supérieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. FEYTIS Pierre
Technicien : CEREXAGRI, MARSEILLE
demeurant : FLOIRAC

- M. FEZARD Patrice
Chaudronnier-Soudeur : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. FILLON Denis
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. FIORIO Serge
Responsable de production : NORISKO EQUIPEMENTS, LIMOGES
demeurant : MERIGNAC

- Mme FLAMENT Françoise née RUFFEL
Assistante commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. FLORENTIN Marc
Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON
demeurant : CENON

- M. FLORES Jean-Claude
Agent d'entretien : MAIRIE de BEGUEY, BEGUEY
demeurant : VILLENAVE-DE-RIONS

- Mme FONROUGE Joëlle
Technicien de souscription : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme FONTAINE Valérie née BONNET
Comptable : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme FORET Nathalie
Chargée de contentieux : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : SADIRAC

- M. FOUIGNE Philippe
Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. FOURCADE Anthony
Agent Escale Avion : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. FOURNIER Jean-Jacques
Employé de bureau : AG2R, PARIS
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. FOUSSEREAU Christophe
Monteur Vendeur Lunetier : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. FRANCHI Gilles
Inspecteur d'assurances : AVIVA ASSURANCES, BOIS- COLOMBES
demeurant : LANTON

- Mme FRANCISCO Dominique née BONNOT
Ouvrière nettoyage spécialisée : H.REINIER, BORDEAUX
demeurant : PODENSAC

- M. FRANCONNET Eric
Préleveur-Contrôleur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LORMONT

- M. FREDOU Jean-Michel
Electromécanicien : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE

- M. FREY Eric
Rondier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme FRUCHARD-GADRAS Dominique née FRUCHARD
Couturière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : FARGUES

- M. GABORIEAU Philippe
Chauffeur poids-lourds : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- Mme GAGNANT Valérie née MOUAZAN
Administratif : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme GAILLARD Gildas
Directrice de clientèle : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
demeurant : BORDEAUX

- M. GAILLARDY Jean-Louis
Agent : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. GALEA Alain
Agent de production spécialisé : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LORMONT

- M. GALHARRET Dominique
Technicien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : LATRESNE

- M. GALLIERE Philippe
Directeur d'agence bancaire : CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant : BORDEAUX

- Mme GALVANI Véronique
Gestionnaire produit bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. GALVEZ Antonio
Magasinier réceptionnaire : CERP ROUEN, PESSAC
demeurant : LE BARP

- Mme GARCIA Consuelo née GIL
Manutentionnaire : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : LIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme GARCIA Hélène
Assistante gestion : SEGECE, PARIS CEDEX 16
demeurant : BORDEAUX

- M. GARCIA Juan
Chargé d'affaires : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. GARCIA Stéphane
Ingénieur : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GARDE Christophe
Pompier : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : IZON

- M. GARDELLE Christian
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme GAROND Yvonne née DE GAULLIER
Psychologue clinicienne : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. GARRABOS Claude
Responsable des publications : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. GARRAUD Jean-Philippe
Technicien méthodes : ENDEL, NANTES
demeurant : BERSON

- M. GARRIGA Claude
Opérateur de magasinage : DAVIGEL SAS, DIEPPE
demeurant : SAINT-MORILLON

- Mme GASSIOT Muriel née REVUELTA
Gestionnaire Gar. Prévoyance : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mlle GAUDIN Brigitte
Agent administratif : RSI AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. GAUDIN Jean-Noël
Délégué hospitalier : NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL MALMAISON CEDEX
demeurant : NERIGEAN

- M. GAUDIN Jérôme
Employé commercial : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : PAUILLAC

- M. GAUDRIE Didier
Technicien d'ordonnancement : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. GAUSSERES Alain
Opérateur en traitements : GESTFORM, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. GAUTHIER Bruno
Assistant achat : SIVAQ, COUTRAS
demeurant : COUTRAS

- M. GAUWE Christian
Gardien : Camping CAP DU MOUNT, LA TESTE DE BUCH
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. GAY Christophe
Agent de maîtrise : YARA AMBES, AMBES
demeurant : BASSENS

- Mme GENDRE Laurence née POUGET
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : COUTRAS

- M. GENTIL Marc
Directeur commercial : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme GEORGEOT Francisca née CARBALLO
Inspecteur engagements : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. GERAUD Pascal
Responsable d'agence : TELEASSURANCES, PARIS
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme GERBEAU Catherine née BRIDONNEAU
Technicienne de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : MERIGNAC

- M. GERMAIN Bruno
Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme GERMON Malika née KHEDIMI
Agent des Services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. GIL Bruno
Technicien : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LA RIVIERE

- M. GIL Jean-Michel
Magasinier : SIVAQ, COUTRAS
demeurant : SAVIGNAC-DE-L'ISLE

- Mme GILO Brigitte
Brancardière : POLYCLINIQUE DU TONDU, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- M. GIMENEZ Patrick
Chef gérant : SOGERES, BOULOGNE-BILLAN COURT
demeurant : SADIRAC

- M. GIRA Eric
Agent administratif : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GIRON Catherine née DUMAIL
Chargée d'accueil : RADIO FRANCE, PARIS
demeurant : BRUGES

- Mme GIUSTINIANI Aline née HOSTEINS
Agent administratif : MAIRIE de PAREMPUYRE, PAREMPUYRE
demeurant : PAREMPUYRE

- M. GODAR Patrice
Gestionnaire des opérations : FUJITSU SERVICES, ASNIERES-SUR-SEINE
demeurant : LANTON

- Mme GODOY Victoria née DIAZ-CARDEMIL
Secrétaire commerciale : AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON
demeurant : PESSAC

- M. GOETZ Alain
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- Mme GOMEZ Catherine née BERNOT
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MARCHEPRIME

- M. GOMME Jean-François
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MARTIN-DE-LAYE

- M. GONZALEZ Pierre
Mécanicien Fraiseur : MOINE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GORDIENKO Isabelle née BESSOU
Secrétaire : Société G.S.M., PESSAC
demeurant : EYSINES

- Mme GORISSE-GUERIN Pascale née GORISSE
Secrétaire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : BORDEAUX

- Mlle GOURHAN Béatrice
Secrétaire : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE
demeurant : PESSAC

- M. GRANGE Jean-Claude
Maçon : JUGLA, MERIGNAC
demeurant : SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL

- M. GRANGE Jean-Jacques
Maçon : JUGLA, MERIGNAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme GRANNEC Marie-Pierre
 Chef maquilleuse : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. GRECO Philippe
 Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme GRELLIER Isabelle
 Electronicienne : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : CANTENAC

- Mme GRENIER Marie
 Employée commerciale : CHAMPION, COLOMIERS
 demeurant : LESPARRE-MEDOC

- M. GREZE Fabrice
 Responsable de centre social : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme GROC Elisabeth
 Attachée de direction : CETELEM, PARIS
 demeurant : TALENCE

- M. GROCASSAN Thierry
 Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. GROLLEAU Philippe
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GROSSET Dominique née LAQUERIE
 Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
 demeurant : MERIGNAC

- Mme GROULAUD Pascale
 Chargée de communication : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
 demeurant : TALENCE

- M. GRUESO Christian
 Contremaître maintenance : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
 demeurant : LORMONT

- Mme GUENERON Joëlle
 Employée de restauration : SODEXHO FRANCE, LE HAILLAN
 demeurant : MERIGNAC

- Mme GUERIN Catherine née GOURGUES Retraite
 demeurant : TALENCE

- M. GUIBERT Gilles
 Electronicien : SRA SAVAC, VAULX EN VELIN
 demeurant : BORDEAUX

- Mme GUICHARD Maryse
 Technicienne allocataires : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : SALLEBOEUF

- M. GUIDON Alain
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. GUIGNARD Francis
 Chaudronnier : ENDEL, NANTES
 demeurant : PUGNAC

- M. GUILBAULT Christophe
 Responsable commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : BORDEAUX

- M. GUILLARD Bruno
 Informaticien : UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN
 demeurant : BORDEAUX

- M. GUILLAUMAT François
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme GUILLEMET Nicole née FEUGNET
Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GUILLON Maryse
Auxiliaire de vie sociale : ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE, ST ANDRE DE CUBZAC
demeurant : VIRSAC

- M. GUILLON Michel
Ingénieur : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. GUILLOTEAU Vincent
Attaché technique : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : BLANQUEFORT

- M. GUILLOZO Gilles
Technicien : FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY
demeurant : SAINT-SELVE

- Mme GUINAUDEAU Sylvie
Employée libre service : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. GUINGAND Thierry
Technicien escale commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- M. GUINLE Alain
Analyste Informatique : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : MERIGNAC

- M. GUIONIE Patrice
Agent commercial : O-I SALES AND DISTRIBUTION FRANCE, VILLEURBANNE
demeurant : LES PEINTURES

- Mme GUIRANDY Violette
Hôtesse : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX
demeurant : TALENCE

- Mme GUYONNET Cécile
Agent adm. Exploitation : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : CANTENAC

- M. HAMDANI Karim
Conducteur Aide-Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. HARDON Thierry
Directeur d'agence : CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL CENTRE EST, STRASBOURG
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme HARRIBEY Joëlle née SORE
Agent de services hospitaliers : MAISON DE RETRAITE DE PODENSAC, PODENSAC
demeurant : LANDIRAS

- Mme HATZISMALIS Patricia née REVEILLOUX
Technicienne administrative : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- Mme HAUTHIER Jacqueline
Responsable atelier : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : ARVEYRES

- Mme HEBERT Christine née MAISON
Secrétaire : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : LIBOURNE

- Mme HENAFF Marie-Christine
Gestionnaire technique : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. HENRION Patrick
Technicien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : GRADIGNAN

- Mme HENRIQUES Ana née DA SILVA Retraite
demeurant : BRUGES

- M. HENRIQUES Joaquim Retraite
demeurant : BRUGES

- M. HERAUD Janick
Agent clientèle : SAUR, BALMA
demeurant : BERSON

- Mme HERBRETEAU Muriel
Cadre infirmière : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. HERVE Luc
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : LARUSCADE

- M. HERVIEUX Stéphane
Papetier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme HEUILLET Laurence née TAUZIEDE
Technicienne bureau d'étude : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BERNOS-BEAULAC

- Mme HOSTEIN Christine née RADENAC
Assistante administrative : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : AUDENGE

- Mme HOSTEINS Catherine née BASTARD
Secrétaire : THALES SERVICES, MALAKOFF
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme HOURDILLE Chantal née CHOLLET
Aide-Comptable : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : LES PEINTURES

- M. HOURRI Abderrahim
Conducteur découpes planes : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : FARGUES

- M. HUCHON Yannick
Electromécanicien : PONTICELLI Frères, BASSENS
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. IBERSIENE Pascal
Employé support informatique : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. ICHARD Jean-Luc
Mécanicien : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- Mme IDIQUIN Martine née SABATIER
Pharmacienne : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : TIZAC-DE-LAPOUYADE

- M. IRIBARNE Alain
Cadre Supérieur : THALES, NEUILLY-SUR-SEINE
demeurant : PESSAC

- M. ISAAC Gérald
Leader d'équipe de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. ISAERT Christophe
Gestionnaire contrat travail : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AUDENGE

- Mme JACCARD BOISSOU Evelyne née JACCARD
Assistante commerciale : AVIVA ASSURANCES, BOIS- COLOMBES
demeurant : TRESSES

- M. JACOMET Bruno
Opérateur projectionniste : EUROPALACES, TALENCE
demeurant : LE BOUSCAT

- M. JACOUTET Pascal
Responsable comptable : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mlle JAIS Caroline
Agent Administratif : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. JARDRI Daniel
Inspecteur d'assurances : LA MONDIALE GROUPE, LILLE CEDEX 9
demeurant : FALEYRAS

- Mme JARET-WANCQUET Maïder née JARET
Contrôleur de gestion : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. JARNOUX François-Xavier
Technicien : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. JEANNETEAU Lionel
Boucher : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : BORDEAUX

- M. JEANNINGROS Emmanuel
Directeur Adm. & Financier : ECHANGEUR SUD-OUEST, MERIGNAC CEDEX
demeurant : PESSAC

- Mme JOANDET Florence
Conseillère ESF : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- M. JOLLY Jean-François
Directeur régional : CADDIE S.A., SCHILTIGHEIM
demeurant : LE HAILLAN

- M. JOUBERT Joël
Aide-Caviste : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-LEON

- M. JOURNO Yannick
Rédacteur technicien : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme JULIEN Martine née BOUIT
Employée de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. JULLIEN Jean-Christophe
Responsable de marque : CTBA, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mlle JUSTAFRE Lydie
Technicienne d' exploitation : GEFCO, BRUGES
demeurant : MACAU

- M. KAÏSSI Bouazza

Retraite

demeurant : BEGLES

- Mme KANIA Marie-Laure née LINGER
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BEAUTIRAN

- M. KASMI Brahim
Ouvrier nettoyeur spécialisé : H.REINIER, BORDEAUX
demeurant : CENON

- M. KHETIR Hachemi
Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. KLAVER Jean-Noël
Technicien supérieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- M. KLEIBER Thierry
Leader d'équipe assemblage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BIGANOS

- Mlle KLINGEBIEL Marianne
Chef de projets : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme KOZLOWSKI Catherine née CHARON
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MERIGNAC

- Mme LABARRERE Catherine
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. LABARRERE Thierry
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme LABARSOUQUE Brigitte née GALURET
Vendeuse : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. LABARTHE Thierry
Responsable maintenance : LES CAVES DE LANDIRAS-LOUIS ESCHENAUER, LANDIRAS
demeurant : BOMMES

- M. LABATUT Michel
Technicien multi-entretien : PROXISERVE, BRUGES
demeurant : VAYRES

- Mme LABAURIE Marie-Pierre née ROUGIER
Chargée d'affaires clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PAREMPUYRE

- Mme LABEGURIE Fabienne née GIL
Technicienne commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BLANQUEFORT

- M. LABEYRIE Bertrand
Ingénieur de Maintenance : GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC
demeurant : GRADIGNAN

- M. LABORDE Jean-Pierre
Technicien de chantier : EG COURBU, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mlle LABOURET Catherine
Assistante accueil : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : BRUGES

- Mme LACAZE SAINT-JEAN Catherine née ROUQUETTE
Pharmacienne : ELLIPSE Pharmaceuticals, PESSAC
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme LACHIVER Monique née PERE
Infirmière diplômée d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LACOSTE Didier
Papetier Bobineur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme LACOUR Marie-Noëlle née RUIZ
Assistante de direction : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : ARSAC

- M. LACOUTURE Jean
Ingénieur : THALES SERVICES, MALAKOFF
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mlle LAFURIE Isabelle
Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : AUROS

- M. LAFFOURCADE Raymond
Agent escale avion : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LE HAILLAN

- M. LAGARRIGUE Jean-Jacques
Responsable unité informatique : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BEYCHAC-ET-CAILLAU

- Mme LAGUNE Patricia née FRAYSSE
Infirmière : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARE-MEDOC
demeurant : VALEYRAC

- Mme LAGURGUE Florence née REFAUVELET
Manipulatrice radio : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. LAHARANNE Michel
Technicien service après-vente : CHUBB Sécurité, CERGY PONTOISE CEDEX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. LAHAYE Serge
Chef d'atelier : NORDON INDUSTRIES, NANCY
demeurant : IZON

- Mme LALANNE Bernadette née LAFON
Receveur A.S.F. : AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, LANGON
demeurant : LANGON

- Mme LALY Muriel née MIQUAU
Technicienne escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. LAMANT Frédéric
Technico commercial : ENDRESS HAUSER, HUNINGUE
demeurant : PESSAC

- Mme LAMARQUE Roseline née DANAY
Assistante logistique : SYSTEME U SUD, LANGON
demeurant : TOULENNE

- M. LAMBERT Alain
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme LAMBERT Brigitte
Agent administratif : UNIVERSITE BORDEAUX 1, TALENCE CEDEX
demeurant : PESSAC

- M. LAMIT Patrice
Agent de travaux nucléaire : TECHMAN INDUSTRIE, CHINON
demeurant : BLAYE

- Mme LAMOUREUX Alette née FURTEAU
Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : NOAILLAN

- Mme LANARTIC Véronique née FIGUET
Attachée de direction : CETELEM, LEVALLOIS PERRET
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme LANTHIEZ Véronique née DUPHIL
Hôtesse : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX
demeurant : LE HAILLAN

- Mme LANTRADE Marie-Eve née MIRAC
Secrétaire : SABARC, ARCACHON
demeurant : ARCACHON

- Mme LANTZ Pascale née GIRON
Conseillère : BTP-RETRAITE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAPEYRE Bernard
Gestionnaire Bases données : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SAINT-LAURENT-DES-COMBES

- M. LAPEYRERE Jean-Louis
Cadre de banque : BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme LAPORTE Sylvie
Conseillère de vente : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. LARAPIDIE Jean-Paul
Technicien Logistique : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. LARROCHE Daniel
Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LARROZE Pascal
Conducteur découpes planes : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BAZAS

- M. LARRUE Joël
Agent technico commercial : AMD SUD-OUEST, LANGON
demeurant : BAGAS

- M. LARTIGUE Eric
Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX
demeurant : CADAUJAC

- M. LASSARTESSE Patrice
Agent technique de réseau : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. LASSERRE Bruno
Employé : BTP-RETRAITE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. LASSERRE Thierry
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MADIRAC

- Mme LASSON Dominique née NOAILLES
Secrétaire : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : SALLES

- M. LASSUS William
Agent technique chimiste : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. LATIER Jean-Paul
Contrôleur-Pointeur : SYSTEME U SUD, LANGON
demeurant : SAINT-MAIXANT

- Mlle LATRUBESSE Sylvie
Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAUDOUAR Jacques
Négociateur sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. LAUER Patrick
Organisateur : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAUNAY Yannick
Commercial : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. LAURENTI Marc
Cadre commercial : BAYER CROPS SCIENCE FRANCE, LYON
demeurant : BRUGES

- M. LAVAL Jean-Claude
Conducteur de travaux : SARL MARC CASSAGNE, CAMBLANES-ET-MEYNAC
demeurant : LIBOURNE

- Mme LAVAL Maryse née GRIMAUD
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LATRESNE

- M. LAVIGNE Denis
Inspecteur d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : TALENCE

- Mlle LAVIGNE Nathalie
Comptable : RENAULT LORMONT, LORMONT
demeurant : MERIGNAC

- Mme LAVILLE Christine née CARMET
Chargée d'affaires : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme LAVILLE Martine
Ouvrière polyvalente : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. LAVIRON Philippe
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. LAVOIX Jean-Marc
Acheteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BRUGES

- Mlle LAZREK Bakhta
Vendeuse : ARMAND THIERY, LEVALLOIS-PERRET
demeurant : LORMONT

- M. LE BOBINNEC Gilles
Responsable recouvrement : GIE GESTION & SERVICES GROUPE COFINOGA, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme LE BOURSE Nelly née MARTIN
Technicienne Escal : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : CENAC

- Mme LE DERFF Marie-Claude née BOURGUIGNON
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ARSAC

- M. LE GROS Philippe
Ingénieur d'armement : LOUIS DREYFUS ARMATEURS, SURESNES CEDEX
demeurant : LIBOURNE

- Mme LE HUEC Jacqueline née CAMPINS
Technicienne de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme LE MADEC Patricia née CHIRON
Assistante distribution : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : VILLEGOUGE

- M. LE NECHET Eric
Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LE PORHO Denis
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- Mme LE QUERE Marie née MALANDIT
Secrétaire d'agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-TERRE

- M. LE ROY Philippe
Commercial : REPSOL FRANCE S.A., TOULOUSE CEDEX 02
demeurant : GOUALADE

- Mme LE ROY Sylvie née BRISSEAU
Employée commerciale : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : CANEJAN

- M. LEBARON Jean-Christophe
Papetier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme LEBRUN Marie-Elisabeth née VINCENT
Secrétaire de direction : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. LECERF Bernard
Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : GRADIGNAN

- M. LEGRAND Bertrand
Responsable production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme LEGUY Annie née BEAUVAIS
Technicienne allocataires : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. LEMBEYE Hervé
Chef de poste : BORDELAISE DE MATERIAUX ENROBES, FLOIRAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme LERENDU Catherine née TORTOLANO
Assistante commerciale : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. LERMINIAUX Jean-Claude
Ingénieur bureau d'études : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. LEROUX Philippe
Directeur d'agence : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : BORDEAUX

- Mlle LEROY Isabelle
Responsable gestion demande : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : LIBOURNE

- Mme LEROY Murielle
Employée d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BORDEAUX

- Mlle LESCOS Sylvie
Manager commercial : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- M. LESIEUR Pascal
Directeur régional expertises : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
demeurant : BORDEAUX

- M. LESPAGNOL Laurent
Cadre : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : BEGLES

- Mme LESPINASSE Claudine née JACQUET
Employée commerciale : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : VILLENEUVE

- Mme LESTAGE Sylvie
Assistante de gestion : SEGECE, PARIS CEDEX 16
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LETELLIER Laurent
Chef d'agence : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- M. LEURIDAN Christian
Gérant de restaurant : COMPASS GROUP, TALENCE
demeurant : LANGON

- Mme LEVESQUE Agnès née BOUSCAUT
Gestionnaire produit bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LEVI André
Attaché commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. LHOPITAL Serge
Agent de maintenance : ALLIANCE HEALTHCARE, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. LIBAROS Thierry
Ouvrier : SOCIETE CARTEAU, SAINT-GERVAIS
demeurant : SAINT-GERVAIS

- Mme LIMEUL Marie-Odile née LE GAL
Gestionnaire de paie : SODEXHO FRANCE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LINANT Laurent
Chargé d'affaires : C.I.A.T., CULOZ
demeurant : CESTAS

- Mme LINARES Françoise née DAVID
Secrétaire : AMENAGEURS BORDELAIS, BORDEAUX CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LINGARD Michèle née CODOUL
Employée de bureau : MUTUELLE NATIONALE MILITAIRE, PARIS
demeurant : FLOIRAC

- M. LLAMAS Michel
Chef de projet : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : FLOIRAC

- Mme LOBERA Françoise
Chargée de relations clientèle : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. LODE Michel
Vendeur en ligne Entreprises : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : TALENCE

- Mme LOGUINOF Véronique née SOUGNOUX
Conseillère retraite : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. LORRE Daniel
Ingénieur en informatique : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LOUSTALET Nadine
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LUCBERT Jean-Marie
Chef de camionnage : SARL Transports ZANUT, TONNEINS
demeurant : LAMOTHE-LANDERRON

- Mme LUMMEAUX Nathalie née HUSSON
Conseillère commerciale : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CASTETS-EN-DORTHE

- M. LUSSAC Nicolas
Responsable d'exploitation : VERCERAL, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SELVE

- Mme LYMENG Sophie née CHHOY
Technicienne supérieure : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : LE TEICH

- Mme MAGAL Maryse née RAYMOND
Conseillère de vente : AUCHAN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme MAGNEAU Yvette
Attachée de direction : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. MALARD Michel
Ingénieur principal : DASSAULT AVIATION, ISTRES
demeurant : CADAUJAC

- M. MALARGE Philippe
Dessinateur Projeteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. MALIFARGE Marc
Régleur multispécialités : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- Mme MALLET Catherine
Infirmière anesthésiste : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mme MALTERRE Fabienne née GASTON
Gestionnaire de paie : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme MANEM Florence née TASTE
Agent de services hospitaliers : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. MANERA Franck
Pilote de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : IZON

- M. MANO Joël
Technicien Méthodiste : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. MANON Maurice
Livreur bord de ligne : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SABLONS

- M. MARCADIER Patrick
Technicien Responsable essais : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CAMBLANES-ET-MEYNAC

- M. MARCHAND Thierry
Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mlle MARCHETTO Lucia
Contrôleur de gestion : CASINO SERVICES, SAINT - ETIENNE
demeurant : PESSAC

- M. MARCILLOUX Jean
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. MARCUZZI Didier
Technicien de production : LABSO CHIMIE FINE, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mlle MARECHAL Ghislaine
Assistante commerciale : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. MARGEOT Jean-Pierre
Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MARGHERINI Jean-Marc
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MARTIN-DE-SESCAS

- M. MAROT Fabrice
Responsable approvisionnement : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme MARQUES Patricia née GIL
Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : PESSAC

- M. MARQUIER Daniel
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : GRADIGNAN

- M. MARTIN Guy
Dessinateur industriel : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. MARTIN Jean-Philippe
Magasinier Réception : REXEL FRANCE - SUD-OUEST, CESTAS
demeurant : LORMONT

- M. MARTIN Louis
Employé de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. MARTIN Patrick
Scieur - Déligneur : SOGIBOIS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
demeurant : TAURIAC

- M. MARTIN Vincent
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE BOUSCAT

- M. MARTINEZ Jean-Pierre
Ouvrier en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BAZAS

- Mme MARTINEZ Marie-Laure née CASSAT
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. MARTINON Didier
Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- Mme MASSON Carole née PELOUX
Technicienne de préparatoire : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant : PESSAC

- M. MATHIEU Jean-Baptiste
Vendeur automobiles : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : EYSINES

- M. MATHIEU Thierry
Chef d'équipe : LES CAVES DE LANDIRAS-LOUIS ESCHENAUER, LANDIRAS
demeurant : LA REOLE

- M. MATSA Karim
Technicien de chantier : CLESTRA HAUSERMAN, STRASBOURG
demeurant : MERIGNAC

- Mme MATT Marie-Claude née GADY
Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES
demeurant : GAURIAGUET

- M. MAUMUS Jean-Pierre
Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CENON

- Mme MAUREL Véronique née LACROUTS
Assistante de direction : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : BLANQUEFORT

- Mlle MAURICE Sylvie
Technicien de magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : PUGNAC

- M. MAURY Eric
 Représentant : AMD SUD-OUEST, LANGON
 demeurant : SAINT-MARTIN-DE-SESCAS

- M. MAUVILLAIN Joël
 Scieur : SOGIBOIS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
 demeurant : SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- Mme MAYER Isabelle née HEMET
 Relais informatique : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme MAZEAU Annie née GROS
 Attachée commerciale : CETELEM, LEVALLOIS PERRET
 demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. MAZEAU Jean-Guy
 Journaliste : CE SAPEO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme MAZZIA Laurence
 Assistante : OGF, PARIS
 demeurant : PESSAC

- M. MEDEL Albert
 Directeur régional : COFACE SERVICES, LYON CEDEX 09
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme MELLOTT Luce née TITEUX
 Responsable équipe production : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. MENET Noël
 Technicien supérieur : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. MENEZ-COUTANCEAU Hugues
 Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MERAT Fabrice
 Responsable clichés : SMURFIT LEMBACEL, MARTIGNAS-SUR-JALLE
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MERCHADOU Laurent
 Opérateur Optomécanique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : PODENSAC

- M. MERLIOT Denis
 Cuisinier : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES
 demeurant : BORDEAUX

- Mme MERTENS Sylvie née BOISSEAU
 Employée administrative : COMITE ENTREPRISE CAISSES BAT. & TP, PARIS
 demeurant : ILLATS

- M. MESPOULOUS Jean-Marie
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : EYSINES

- M. MEUNIER Eric
 Technicien de fabrication : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. MEYNARD André
 Agent qualifié de regroupement : ONYX AQUITAINE, FLOIRAC
 demeurant : SAINT-QUENTIN-DE-BARON

- M. MEYNARD Xavier
 Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme MICAELO Martine née DUCAU
 Secrétaire commerciale : MEUBLES DUCAU, PODENSAC
 demeurant : BORDEAUX

- M. MIMOUNI Laurent
Vendeur itinérant : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : MACAU

- Mme MIOTTI Florence
Chef de projet informatique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-GERVAIS

- M. MISCHIERI Thierry
Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : DONNEZAC

- Mme MISSEGUE Véronique
Chargée d'affaires clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme MOEBIUS Martine
Assistante commerciale : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. MOLE Patrick
Directeur d'agence : BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE, STRASBOURG
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC

- M. MOLLOT Jean-Michel
Chef d'atelier : SPEED CARTONNAGE, EYSINES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. MONCASSIN Thierry
Cariste : SYSTEME U SUD, LANGON
demeurant : FARGUES

- M. MONDOT Michel
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SALLES

- Mme MONIRA Marie-Hélène née GUILLEMART
Assistante sociale : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. MONNIER Pascal
Chef de ligne : SOREVI, MERIGNAC
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. MONSIGNY Jean-Pierre
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. MONTAGUT Jean-Michel
Technicien aéronautique : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MONTIEL Luc
Cadre d'assurances : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme MONTION Valérie
Ouvrière en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : VILLANDRAUT

- M. MORA Bruno
Agent de façonnage : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MORA Jeannick née VRILLAUD-CASSAGNE
Technicienne des achats : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : LORMONT

- M. MORAL Juan -Carlos
Directeur régional : UNILEVER France, RUEIL-MALMAISON
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MOREAU Anne née LITRE
Secrétaire : CE THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC CEDEX
demeurant : PESSAC

- Mme MOREAU Francine
Journaliste : CE SAPEO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. MOREAU Hervé
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme MOREL Corinne née BOUTAN
Technicienne : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : YVRAC

- M. MOREL Cyril
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MORIN Annie
Hôtesse Standardiste : CLAIRSIENNE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. MORLAT Rémy
Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : BLAYE

- Mme MOUASSA Aïcha
Employée logistique : LEROY MERLIN, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. MOUCHE Didier
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. MOULON Pascal
Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme MOURLANNE Valérie
Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LANGON

- M. MULE Jean-Marie
Assistant bureautique : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- M. NAHHAL Hassan
Ouvrier encadrement : H.REINIER, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. NANKOO Georges
Agent technique : EUROVIA MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON CEDEX
demeurant : AUDENGE

- M. NANOT Philippe
Ingénieur : INGEROP, MERIGNAC
demeurant : CESTAS

- M. NARBONI Frédéric
Chargé prestations techniques : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mlle NAVARRO Isabel
Régleur de sinistres : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme NAVES-SEYVE Muriel née NAVES
Vendeuse en ligne Entreprises : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. NEPI-PUJOL Frédéric
Technicien : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. NEUVIALLE Pascal
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. NEZZAR Christian
Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : CESTAS

- M. NOEL Alain
Réparateur machines outils : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. NOGUEZ Pierre
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NOLLO Thierry
Technicien : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme NOSALYK Patricia
Responsable commercial : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : ASQUES

- M. NUNES Manuel
Technicien de distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme OBERHOUS Bernadette née BUGGIN
Employée de bureau : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : VERTHEUIL

- Mme OBERON Catherine née LAMOINE
Employée libre service : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : GAILLAN-EN-MEDOC

- M. OCCHIONERO Michel
Responsable de production : GROUPE RENFORT, BEYCHAC ET CAILLAU
demeurant : IZON

- M. OLIVA Joseph

Retraite

demeurant : SAINT-MAIXANT

- M. OLIVERO Thierry
Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : CAMBLANES-ET-MEYNAC

- M. OLLIVIER Gilles
Chargé d'études : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : HURE

- Mme ORTEGA Laurence
Comptable : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : CHAMADELLE

- Mme OTERO Geneviève née DA CRUZ
Technicienne commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme OULED SAID Mounira née BOUGHRIBA
Manoeuvre spécialisée : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme OUVRARD Danielle née BOS
Téléconseillère : TELEASSURANCES, PARIS
demeurant : FLOIRAC

- M. OUVRARD Didier
Conseiller en informatique : GAN Assurances, BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme OZON Pascale née VINCENSINI
Conseillère clients : AMV ASSURANCE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. PAGET Pascal
Leader d'équipe assemblage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LORMONT

- M. PALOMINO Bruno
 Informaticien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme PANATIE Agnès née DURANTON
 Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme PANCALDI Chantal née SIMON Retraite
 demeurant : SALLES

- Mme PANERO Sandrine née JOLLIVET
 Assistante commerciale : PERNOD, CRETEIL
 demeurant : MERIGNAC

- M. PANETIER René
 Ouvrier de CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
 demeurant : BLAYE

- M. PANISSET Alain
 Modeleur : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC
 demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. PANZANI Serge
 Technicien trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : BEGLES

- M. PAPET Thierry
 Contrôleur de réseau : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. PAPETEAU Pascal
 Technicien maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- Mme PARTHONNAUD Loren
 Assistante achats : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
 demeurant : TALENCE

- M. PASSICOUSSET Christian
 Agent d'assainissement : SABARC, ARCACHON
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme PASTINELLI Sylvie née RIPOUT
 Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. PATRICIO Manuel
 Maçon : SO.GI.BAT, FALEYRAS
 demeurant : LOUPIAC

- M. PAUTROT Fabrice
 Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
 demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- Mme PAUZAT-SOUS Caroline née PAUZAT
 Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- Mme PAUZIE Christine née CASTAING
 Comptable : Jean-Daniel MENANTEAU-Expert Comptable, BLAYE
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. PAVON Jean-Louis
 Vendeur : SAINT-MACLOU, WATTRELOS
 demeurant : BEGLES

- M. PEANT Bernard
 Chef opérateur du son : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : EYSINES

- Mme PELANNE Nathalie
 Secrétaire assistante : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : BRUGES

- Mme PELLETIER Véronique née MARGALEJO
Agent logistique : COMPASS GROUP, TALENCE
demeurant : FLOIRAC

- Mme PERAT Liliane née LE TERRIER
Aide-Soignante : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. PEREZ Pascal
Réalisateur : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : ARSAC

- Mme PEREZ Sylvie née THOMANN
Employée administrative : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. PERNIA Olivier
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LORMONT

- Mme PERON Catherine née PAYRAT
Assistante commerciale : GAN Assurances, BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- M. PERRAUT Jean-Pierre
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- M. PERRIER Armel
Ingénieur informaticien : C.N.A.M.T.S. - CSN, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. PERROT Gilles
Visiteur médical : Sté PLANTES ET MEDECINES, CASTRES CEDEX
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme PERSICO Florence
Déléguée médicale : CHIESI, COURBEVOIE
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme PETITOT Corinne née CLAIRET
Collaboratrice d'assurance : Eric OZOUX-AXA ASSURANCES, LIBOURNE
demeurant : LIBOURNE

- Mme PEYRE Corinne
Employée de caisse : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SEVE

- M. PHAN Thanh-Son
Technicien : CLEAR CHANNEL FRANCE, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. PHELIPPON Jean-Dominique
Ingénieur Sécurité : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme PHILIPPE Agnès née DUPONT
Secrétaire de direction : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme PHULPIN Catherine née VIGNAL
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. PIC André
Technicien informatique : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme PICON Magali née FONTANA
Secrétaire de laboratoire : CTBA, PARIS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PIGNEGUY Martine
Gestionnaire d'assurances : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme PINAUD Maryline
 Chef Comptable : DESCUDET & CIE, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. PINAUT Daniel
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : BORDEAUX

- M. PINET Stéphane
 Agent de maîtrise : H.REINIER, BORDEAUX
 demeurant : YVRAC

- M. PINGUENET Patrice
 Chef des ventes régional : LEGRAND, LIMOGES
 demeurant : PESSAC

- Mlle PIOT Agnès
 Technicienne : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : BORDEAUX

- M. PIOVANI Philippe
 Technicien de maintenance : PROXISERVE, LEVALLOIS PERRET
 demeurant : PESSAC

- M. PIRS Yannick
 Magasinier vendeur : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
 demeurant : PESSAC

- Mlle PLANTEY Christine
 Employée commerciale : ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH
 demeurant : SALLES

- Mme PLANTIEU Martine née MARTINAUD
 Employée de bureau : AG2R, PARIS
 demeurant : LE BOUSCAT

- Mme PLOQUIN Aurore née JARLES
 Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

- M. POISSON Albert
 Climaticien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : PEUJARD

- M. POMMIER Eric
 Conseiller de clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : LIBOURNE

- Mme PONS Laurence
 Cadre de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. PONT Fabien
 Journaliste : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. PORCHER Pascal
 Chef de service commercial : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. PORCHERIE Bruno
 Cadre financier : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : BEGLES

- Mme PORTE-RIVERA Françoise
 Chef de file Vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme PORTIER Sylvie
 Opératrice en fromagerie : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
 demeurant : SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE

- M. POTHIER Pascal
 Chargé d'affaires : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme POTHIER Régine née DEVILLIERS
Technicienne encaissement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme POTUT Marie née NARBEBURU
Assistante commerciale : PERNOD, CRETEIL
demeurant : MONTUSSAN

- M. POULY Christian
Responsable de grands projets : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : LEOGNAN

- M. POURTEAU Thierry
Afficheur-Monteur : CLEAR CHANNEL FRANCE, BRUGES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme POUVREAU Pascale
Assistante de production : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme PRALAIN Valérie
Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. PREVOT Jean-Pierre

Retraite

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mme PROKOPP Martine née MAURY
Facturière : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX
demeurant : BRUGES

- M. PROUVOYEUR Frédéric
Chef cuisinier : BARTON & GUESTIER, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme PUECH Annick née LE COMTE
Vendeuse : ARMAND THIERY, LEVALLOIS-PERRET
demeurant : GRADIGNAN

- M. PUECH Laurent
Agent de maîtrise : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : PAREMPUYRE

- M. PUISSANT Stéphane
Agent de frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. PUISSANT Thierry
Directeur régional : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS
demeurant : PINEUILH

- M. PUYUELO Jean-Pierre
Ingénieur commercial : GIE BNP PARIBAS ASSURANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX
demeurant : TALENCE

- M. QUEHEILLE Bernard
Agent de maîtrise ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CESTAS

- Mme QUENOUILLE Dominique née RIVIERE
Cadre de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : CESTAS

- M. QUERAUX Laurent
Ingénieur informaticien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LACANAU

- M. QUERE Stéphane
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LE TEICH

- M. QUINCY Cyril
Délégué médical sénior : LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET, PARIS
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- Mme QUINCY Dorothée née BRETON
Secrétaire Scientifique : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. QUINTELA Georges
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mlle RAIS Valérie
Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. RAPINAT Frédéric
Cadre technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. RASPIENGEAS Daniel
Maçon coffreur : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY

- Mme RATEAU Marielle née CHADOURNE
Responsable commerciale : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : COMPS

- M. RATSIMANOHATRA Marcy
Chauffeur-Livreur : CERP ROUEN, PESSAC
demeurant : TALENCE

- Mme RAYNAL Bernadette née GUITTON
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SALLEBOEUF

- M. RAYNAL Claude
Responsable entrepôt : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. REBEYROLLE Daniel
Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CESTAS

- Mlle REINOLD Denise
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme REMY Catherine née DA COSTA
Agent de service logistique : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. RENARD Daniel
Mouleur : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : COUTRAS

- M. RENAUD Daniel
Gestionnaire des réseaux : SAUR, BALMA
demeurant : EYRANS

- M. RENOULT Franck
Responsable MDD et filières : Sté MAISON JOHANES BOUBEE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. REVIRON Patrice
Responsable Marketing : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- Mlle REVUELTA Estrella
Informaticienne - Comptable : LA DIFFERENCE AUTOMOBILE, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : ARCACHON

- Mme REY Sylvie née RECAPET
Agent commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. RIBEIRO Patrick
Ouvrier d'usine : SIVAQ, COUTRAS
demeurant : LE FIEU

- Mlle RICAUD Catherine
Régleur de sinistres : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme RICHIER Dominique née GOURDON
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. RIOU Yannick
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme RIOUX Nathalie née ROCH
Cadre bancaire : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme RIVIERE Viviane née GROUFFIER
Démonstratrice : Société SOCOLOIR-GROUPE S. PERELE, FLEURY-LES-AUBRAIS
demeurant : LIBOURNE

- M. ROBERT Eric
Aide-soignant : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-FOY-LA-GRANDE

- M. ROBERT Franck
Cadre : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. ROBERT Gérard
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mlle ROBILLARD Murielle
Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- M. ROBIN François
Technicien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : SAINT-ANDRONY

- M. ROBIN Pierre
Rédacteur juridique régional : SACEM, NEUILLY SUR SEINE
demeurant : BORDEAUX

- Mme ROCHE Isabelle née LEBORGNE
Employée administrative : GIE PAVILLON - RADIOLOGIE, PESSAC
demeurant : GRADIGNAN

- M. RODRIGO Patrick
Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : LE HAILLAN

- Mme RODRIGUES Josiane née BARBAZAN
Aide Comptable principale : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mlle RODRIGUEZ Maria-Térèse
Secrétaire médicale : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mlle RODRIGUEZ Véronique
Employée administrative : BTP-RETRAITE, FLOIRAC
demeurant : SADRAC

- M. ROIRAND Jean-Pierre
Chef d'agence : SINBPLA, BOUGUENNAIS
demeurant : CARBON-BLANC

- M. ROJO Patrick
Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : PESSAC

- M. ROLLAND Pascal
Informaticien : UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN
demeurant : EYSINES

- Mme RONCATO Michèle née COULON
Employée de restauration : AVENANCE ENTREPRISES, MARSEILLE
demeurant : PESSAC

- M. RONZIER Dominique
Chargé de mission logistique : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mlle ROSCOP Denise
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. ROSIER Patrick
Agent technique qualifié : MAIRIE de SAINTE CROIX DU MONT, SAINTE-CROIX-DU-MONT
demeurant : SAINTE-CROIX-DU-MONT

- Mme ROUCHAUD Martine
Technicienne escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme ROUGIER Martine née GODOY
Assistante juridique : LAMY, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. ROUGIER Yves
Opérateur en traitements : GESTFORM, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- M. ROULEAU Thierry
Ouvrier papetier : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES
demeurant : TRESSES

- M. ROULLIER Pascal
Ingénieur - Cadre : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY-VILLACOUBLAY
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme ROUMEGOUS Chantal
Secrétaire de direction : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme ROUSSE Marie-Joëlle née SARRAZIN
Agent GED : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. ROUSSEAU Hervé
Conducteur chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : LE TEICH

- M. ROUSSEAU Hugues
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : EYSINES

- Mlle ROUSSEAU Nicole
Préparatrice en pharmacie : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mlle ROUSSEAU Sylvie
Animatrice partenaires : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : EYSINES

- M. ROUSSILLON Claude
Technicien supérieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme ROUX Caroline
Assistante de direction : CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
demeurant : BRUGES

- M. ROUX Jean-Michel
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : BORDEAUX

- Mlle ROUX Marie-France
Gestionnaire confirmée : ACAS, GIF-SUR-YVETTE
demeurant : LE BARP

- M. ROY William
Cadre administratif : R.S.I. - AQUITAINE - Branche Santé, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- Mme ROZE Catherine née BOS
Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme RUAUD Isabelle née VERONESE
Aide-Soignante : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme RULLIER Marie-Claude née VINSONNEAU
Responsable d'une Unité : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. RUZZICA Pascal
Auditeur : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. S'JONGERS Méta
Agent de services hospitaliers : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. SABOUA Gérard
Conducteur machine à papier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme SACCHETI Fabienne
Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SAFFORES Pierre
Agent de maîtrise-Ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : AUDENGE

- Mme SAGET Annie
Secrétaire médicale : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. SAHORES Pierre
Infirmier diplômé d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme SAINTE-CROIX Monique née CLERC
Assistante comptable : FIDUCIAL EXPERTISE, COURBEVOIE
demeurant : SAINT-PARDON-DE-CONQUES

- Mlle SAINTORENS Martine
Rédactrice : AMV ASSURANCE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. SALIS Eric
Automaticien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme SALLAT Bernadette née BONTEMPS
Agent des services généraux : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX
demeurant : LANTON

- M. SALLE Thierry
Technicien en informatique : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAVIGNAC-DE-L'ISLE

- M. SALLES Franck
Ouvrier : COBOGAL, AMBES
demeurant : BLAYE

- M. SANCHER Thierry
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LORMONT

- Mlle SANCHEZ Sylvie
Attachée commerciale : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : COUTRAS

- M. SANGIANI Fabrice
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. SANZ Bernard
Cadre administratif : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- M. SANZ Patrick
Agent de maîtrise : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
demeurant : LE TEICH

- Mme SANZ Valérie née PASTUREAU
Secrétaire : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : MORIZES

- M. SARGOS Olivier
Ouvrier professionnel : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBES

- M. SARRAILLA Bernard
Agent technique : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : BEGUEY

- Mme SARTHE Marie-Pierre née MONTEIL
Agent de gérance : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE
demeurant : CESTAS

- Mme SAUTAREL Marie née GOUDARD
Leader commercial escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LANTON

- M. SAUVANT Christophe
Pilote de ligne : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LE TEICH

- Mme SAVARY Fabienne
Programmeur : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme SAVRIMOOHOO Christlène née MAZOYER
Technicienne Cargo : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BEAUTIRAN

- M. SCHACK Alexandre
Employé commercial : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : PAUILLAC

- Mme SCHWEIGER Patricia
Responsable de clientèle : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme SEAUX Véronique née LAPERRUQUE
Assistante sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mlle SEBE Elisabeth
Aide-soignante : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme SEDZE Joëlle
Cloueuse : LAUBARDEMONT, COUTRAS
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- Mlle SEGALAS Béatrice
Employée administrative : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme SENNES Bernadette née LAFAIX
Agent commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. SERAIN Stéphane
Responsable de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. SERRES Christian
Technicien supérieur atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme SESSA Catherine née PUJOL
Agent de service : HOPITAL SERVICE, PESSAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme SEYNAT Patricia née RAYMOND
Employée administrative : CUSENIER, CRETEIL
demeurant : CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- M. SEYT Didier
Technicien d'entretien : MAISON RETRAITE LES COTEAUX-UGECAM, LORMONT
demeurant : TRESSES

- M. SIDAINE Jean-Didier
Informaticien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme SIMON Nicole née CHAMINADE
Monteuse en panneaux : SOCIETE DES SIGNALISATIONS, TRESSES
demeurant : ESPIET

- M. SIMON Patrick
Responsable réception : TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS, BEGLES
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme SIMON Sophie née TRUFFI
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mlle SOLAS Marie-Pierre
Vendeuse : SARL SARROT MOLINA, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme SOLER Nicole née DAGUES-BIE
Chargée de missions techniques : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : POMPIGNAC

- Mme SOLOM Béatrice
Secrétaire Assistante : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CADAUJAC

- M. SOM David
Plongeur : HOTEL MERCURE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. SOUBEYROUX Bruno
Analyste système : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : LE HAILLAN

- M. SOULARD René
Brancardier : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : TARGON

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- Mme SUBREGIS Sylvie
Cadre administratif : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. SUDRE Daniel
Cariste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : VAYRES

- M. SUDRIE Patrice
Chef de chantier T.P : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : BERSON

- Mme SUIRE Nelly
Chef de secteur : LEROY MERLIN, BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme SUREAUD Chantal
 Informaticienne : SEDI - RSI, BRUGES
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. SURLANNE Frédéric
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BEGLES

- Mlle SUZES Martine
 Aide-soignante : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. SZCZESNY Eric
 Leader d'équipe assemblage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : ARSAC

- Mme TAILHADE Carole née DARTGUES
 Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
 demeurant : CENAC

- Mme TAMISIER Aline née BASILLE
 Auxiliaire de vie sociale : ADMR de CADILLAC, CADILLAC
 demeurant : LOUPIAC

- Mlle TARIS Hélène
 Ouvrière en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
 demeurant : CESTAS

- M. TARRAGA Marc
 Agent de maîtrise : SFCME, LIBOURNE
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. TARTARE Didier
 Comptable : STEF-TFE, PARIS
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. TARTAS Hervé
 Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : BLANQUEFORT

- Mme TASTA Marie-Noëlle
 Employée d'assurance : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : TARGON

- M. TASTET Didier
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : CESTAS

- M. TAUZIN Laurent
 Chauffeur poids-lourd : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
 demeurant : LA REOLE

- Mme TAVERNIER Bénédicte
 Opératrice machine : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : BASSENS

- M. TCHIA Meng Tech
 Contremaître : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
 demeurant : MERIGNAC

- M. TEISSEIRE Eric
 Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : BORDEAUX

- M. THEILLAUD Benoît
 Directeur départ. Commercial : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : GRADIGNAN

- Mme THIBAUD Jocelyne née LASSALLE-ASTIS
 Gestionnaire d'opérations : GIE 3CE APC, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. THIBAUDEAU Eric
 Technicien méthodes procédés : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : BRUGES

- M. THINE Georges
Technicien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme THIRION-LAMOUREUX Catherine née THIRION
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme THOMAS Martine née LABBE
Employée de bureau : CERP ROUEN, PESSAC
demeurant : GRADIGNAN

- Mme THOMAS Sandrine
Aide-Soignante : POLYCLINIQUE DU TONDU, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. TICHIT Jean-Claude
Inspecteur service système : XEROX, AULNAY-SOUS-BOIS
demeurant : PAREMPUYRE

- M. TIGHILT Jacques
Monteur électricien : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC
demeurant : TOULENNE

- M. TOCQUE Lionel
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- M. TOUDIC Jean-Louis
Responsable entretien : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : BAZAS

- M. TOUFFET Michel
Conducteur Pupitre Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- Mlle TOUR Nicole
Ouvrière en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : CESTAS

- Mme TOURBEAUX Josiane née VILLES
Chef de secteur : DIM, AUTUN
demeurant : MONTUSSAN

- M. TOURON Patrice
Dessinateur-Projeteur : COFRABLACK, AMBES
demeurant : MACAU

- M. TRAN-NGOC-DAI Kim
Représentant : HASBRO FRANCE, LE BOURGET DU LAC
demeurant : LIBOURNE

- Mme TRANQUARD Céline née FRETILLERE
Opératrice de production : EXPERIAN, AIX EN PROVENCE
demeurant : CADAUJAC

- M. TREILHOU Philippe
Comptable : BONNA SABLE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : MERIGNAC

- Mme TRESARRIEU Patricia née RIDEAU
Conseillère de ventes : C & A, PARIS
demeurant : BRUGES

- M. TROST Francis
Vendeur Comptoir : SIGMAKALON Distribution, ST JEAN- DE- LA- RUELLE
demeurant : BORDEAUX

- M. TROVALET Daniel
Préparateur de commandes : SOVEX WOLTNER, CARBON-BLANC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme TUFFERY Raymonde née COSSET
Retraite

demeurant : TALENCE

- M. TUPHILE Denis
 Conseiller commercial : PAGES JAUNES, SEVRES
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. URBANSKI Stanislas
 Cadre bancaire : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. URIA Frédéric
 Pilote de lignes fabrication : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : SAINT-LOUBES

- M. VACHON Thierry
 Cadre technique : ASTRIMUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. VAINEAU Benoît
 Informaticien : AGF VIE-IART, MARSEILLE
 demeurant : CABANAC-ET-VILLAGRAINS

- Mme VALENTE Martine née VILLE
 Assistante commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : MERIGNAC

- Mme VALERO Jocelyne née RIBAUTE
 Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX
 demeurant : TALENCE

- M. VANDERDOODT Christophe
 Chef d'escale de permanence : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mlle VANDERVLIES Josiane
 Secrétaire : Camping CAP DU MOUNT, LA TESTE DE BUCH
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme VANHEMELSDAELE Pierrette née GOBERT
 Assistante maternelle : C.C.A.S. de TALENCE, TALENCE
 demeurant : TALENCE

- M. VANNI Philippe
 Avocat : FIDAL, MERIGNAC
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VAQUERIZO Juan
 Expert règlement sinistres : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : LE HAILLAN

- M. VAREILLES Olivier
 Technicien : Sté THALES TRANSPORTATION SYSTEMS SA, BRETIGNY-SUR-ORGE
 demeurant : LANSAC

- Mme VECCHIET Corinne
 Aide-Comptable : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. VEDERE Jean-Marie
 Technicien de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : GENERAC

- M. VENGEON Jean-Jérôme
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VENIER Jean-Philippe
 Chef d'équipe en production : SIVAQ, COUTRAS
 demeurant : CHAMADELLE

- M. VERDEAU Claude
 Chef d'agence : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE
 demeurant : MERIGNAC

- Mme VERMEIRE-VALOT Catherine née VERMEIRE
 Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme VERMYNCK Françoise née LAJOUX
 Resp.opérations intern. : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : BORDEAUX

- M. VEYSSIERES Gilles
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mlle VIALON Catherine
 Secrétaire : CE SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : MERIGNAC

- M. VIAUT Sylvain
 Reporter : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. VICENTE Hervé
 Machiniste : BONNA SABLE, PARIS LA DEFENSE
 demeurant : LORMONT

- Mme VIDAL Evelyne
 Secrétaire : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : MERIGNAC

- Mme VIDAL Marie-Thérèse née LECLERE
 Secrétaire : Secteur Fédéral des Cheminots, BORDEAUX
 demeurant : BIGANOS

- M. VIELLE Bruno
 Mécanicien avion : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : LIBOURNE

- M. VIEMONT Jean-Noël
 Agent technique maintenance : BARDINET, BLANQUEFORT
 demeurant : BORDEAUX

- M. VIGNEAU Philippe
 Responsable expédition : LDC AQUITAINE, BAZAS
 demeurant : BAZAS

- M. VIGUIE Bruno
 Dessinateur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : MONTUSSAN

- Mme VILLADARY Marie-Chistine
 Infirmière diplômée : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mlle VILLEDARY Maryse
 Aide-Soignante : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX
 demeurant : BORDEAUX

- M. VILOCEL Luc
 Ouvrier de maintenance : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
 demeurant : QUINSAC

- M. VINCENSINI Laurent
 Contrôleur qualité fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme VINCENT Christine née ROYER
 Employée de bureau : BTP-RETRAITE, FLOIRAC
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. VINCENT Richard
 Cadre commercial : SAINT-GOBAIN VG EMBALLAGE, PARIS CEDEX 11
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. VINCIGUERRA Joseph
 Responsable Ress. Humaines : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
 demeurant : PESSAC

- M. WALLET Bernard
 Directeur Ressources Humaines : COMPASS GROUP FRANCE, TOULOUSE
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. WEIDMANN Guy
Technicien : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : PESSAC

- Mme WILHELM Suzy née AUDOUIT
Couturière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : TARGON

- M. YASSA Rabah
Agent de propreté : H.REINIER, BORDEAUX
demeurant : LORMONT

- M. YVONET Alain
Technicien : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : BALIZAC

- M. ZAMORA Patrick
Ingénieur Directeur adjoint : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : BORDEAUX

- Mme ZAMPARO Nicole née SAINT-SEVER
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : LE BARP

- M. ZANOTTI Patrick
Cadre : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme ZORZI Dolores née CASERES
Technicienne de gestion : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme ZOUIN Laurence née SOUCHE
Technicienne de comptabilité : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : MERIGNAC

- M. ZUCCHIATTI Patrick
Magasinier cariste : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : MACAU

Echelon VERMEIL : 971 récipiendaires

- M. ABADIE-PENARS Bruno
Agent de maîtrise : EXA, GRADIGNAN
demeurant : CADAUJAC

- M. ADREGO Victor Manuel
Mécanicien auto : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. AGUNDEZ Antonio
Technicien de production : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : MERIGNAC

- Mme AHOUISSOUSSI Justine née HODONOU
Assistante Ressources Humaines : LMDE, IVRY S/SEINE
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. AHOUNOU Edouard
Chef barman : MERCURE BORDEAUX MERIADECK CENTRE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. ALBIN Patrice
Responsable de production : GROUPE RENFORT, BEYCHAC ET CAILLAU
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. ALFANO Hugues
Attaché commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. ALIS Richard
Technicien de maintenance : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE HAILLAN

Pénibilité du travail

- M. ALLAIN Yvon
Technicien de maintenance : YARA AMBES, AMBES
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme ALLIOT Christine née PETITPIED
Employée Assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : GRADIGNAN

- M. ALONSO Jean-Paul Retraite
demeurant : VILLENAVE-DE-RIONS

- M. ALZIEU Jean-Paul
Chef de section dessin : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : GRADIGNAN

- M. AMAT Philippe
Agent logistique : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. AMBLARD Dominique
Opérateur sur machine outils : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- Mme AMIABLE Anne-Marie née VENEC
Employée principale : CALBERSON SUD-OUEST, BRUGES
demeurant : BASSENS

- M. AMIC Bernard
Cadre commercial : RENAULT Direction Régionale, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- Mme ANCEMOT Lina née DUMARTIN
Technicienne service médical : SERVICE MEDICAL ILE de FRANCE, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- M. ANDRAUD Jean-Bernard
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. ANDREAU Christian
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. ANDRIOT Patrick
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GRADIGNAN

- M. ANGE Patrick
Préparateur-Monteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CANTENAC

- Mme ANGLADE Mireille née MABIRE
Employée restaurant entreprise : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. ANGOT Jean-Pierre
Responsable action com. : PAIN JACQUET, SAINT MICHEL SUR ORGE
demeurant : CAVIGNAC

- M. ANSQUER Norbert
Responsable Ress. Humaines : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. ARDOUIN Francis
Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- Mme ARENES Claudine née ROUGIER
Comptable : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme ARMAND Chantal née MOUYSSET
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : ARCACHON

- M. ARNAUD Alain
Affûteur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. ARNAUD Daniel
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : MERIGNAC

- M. ARRETO Bernard
Contrôleur service qualité : SAMADA, BRUGES
demeurant : BONZAC

- Mme ARTIGUE Joëlle née DUBLOC
Responsable de secteur : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. ARTIGUES Jean-Paul
Cadre Ressources Humaines : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. ASSERE Didier
Ouvrier Transport : SIVAQ, COUTRAS
demeurant : SAINT-MARTIN-DU-BOIS

- M. AUDIBERT Jean-Pierre
Ouvrier : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme AUDOIT Danielle
Secrétaire : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. AUGE Antoine
Délégué régional : GAZ DE FRANCE, PARIS
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme AUGÉY Brigitte née LACAVE
Chef d'équipe fabrication : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : LANGON

- Mme AUGUSTE Marie-Claude née LANGEVIN
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme AUPEIX Elizabeth née SEBASTIEN
Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : CAMBES

- Mme AURIA Sylvie née FAVRE
Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BRUGES

- M. AURIER Bruno
Agent d'affûtage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : EYSINES

- Mme AUTIER Claudine née DIAS
Contrôleur qualité entrante : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- M. BABINOT Yannick
Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

- M. BACCONNIER Jean-Luc
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX
demeurant : LATRESNE

- M. BACHELLERIE Denis
Technicien d'atelier : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BEYCHAC-ET-CAILLAU

- Mme BACOT Marie-France née BERDEU
Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : CESTAS

- M. BAILLET Philippe
Responsable des ventes : ALMET, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- M. BAILLY Gilles
Employé Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LORMONT

- M. BALAN Michel
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LANTON

- Mme BALLARIN Gloria née MARTIN GIL
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. BAMY Serge
Directeur Ressources Humaines : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BAPTISTAL Jean-Pierre
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : TRESSES

- Mme BARATON Marie-Fabienne née CAILLE
Technicienne carrière : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MARGAUX

- Mlle BARBANNEAU Josiane
Agent de service : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. BARBAZANGE Jean-Pierre
Acheteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme BARBE Chantal
Coordinatrice indicateurs : RONCADIN, VAYRES
demeurant : BONZAC

- M. BARBE Patrick
Opérateur onduleuse : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : SAINT-PARDON-DE-CONQUES

- M. BARBERE Alain
Agent Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : GAJAC

- M. BARBIER Bruno
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme BARBOU Dominique
Assistante de direction : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : BORDEAUX

- M. BARDE Serge
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BASSENS

- M. BARON Pierre
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme BARRAS Anne-Marie née CASTAYBERT-BARA
Chargée d'Affaires Clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. BARRERE Pierre
Agent logistique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme BARREYRE Josiane née LABRACHERIE
Manipulatrice en radiologie : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme BARTHE Mary-France née DESMOND
 Assistante comptable : VERCERAL, BORDEAUX
 demeurant : IZON

- Mme BASSIBEY Liliane
 Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : BIGANOS

- Mme BATAILLARD Anne née BORETTE
 Cadre bancaire : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
 demeurant : LAROQUE

- M. BAUDOU Jean
 Directeur commercial : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
 demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- Mme BAUDOUX Annie née CARPENTHEY
 Gestionnaire négociateur : SMABTP, PARIS
 demeurant : SAINT-LOUBES

- M. BAUDRY Yvan
 Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : BORDEAUX

- Mme BAYRES Marie-Odile née FACHE
 Approvisionneur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mlle BAZIN Cécile Retraite

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BEAUVOIS José
 Moniteur : SYSTEME U SUD, LANGON
 demeurant : BAZAS

- Mlle BEAUVOIT Dominique
 Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : BORDEAUX

- M. BECUE Jean-Jacques
 Chargé de clientèle : GMF ASSURANCES, PARIS
 demeurant : MIOS

- M. BEDOS Alain
 Chimiste : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SALIGNAC

- Mme BEDOURET Yolène née BERTRUC
 Manipulatrice Radiologue : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

- Mme BEGUIN Sylvie
 Employée administrative : COMITE ENTREPRISE CAISSES BAT. & TP, PARIS
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. BEHAR Jacques
 Ingénieur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BELLOC Aimée née BEQUIE
 Comptable : SIVAQ, COUSTRAS
 demeurant : GUITRES

- Mme BELTRAMELLI Micheline
 Secrétaire : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme BENASSIS Dominique née CASSONNET
 Employée administrative : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. BENAZET Jean-Jacques
 Agent Disponible : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : CESTAS

- M. BENESSIS Francis
 Contremaître division : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BENOIT Jean-Luc
 Dépanneur : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
 demeurant : CADAUJAC

- Mme BERARD Anne-Marie née SERVANT
 Infirmière Anesthésiste : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : LUGOS

- Mme BERGEON Sylvie née BLANCHER
 Employée de maison : M. et Mme COMBREGE, PIUYNORMAND
 demeurant : PUYNORMAND

- Mme BERGEY Françoise née POURCHAUX
 Appui Grandes Entreprises : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : BORDEAUX

- M. BERGEY Gilles
 Menuisier : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. BERNARD Guy
 Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. BERNARD Jean-Marc
 Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BERNARD Jean-Pierre
 Régleur : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : MOULON

- Mme BERNARD Noëlle
 Agent administratif : MUTUELLE MEDICALE ET CHIRURGICALE CONNEX, BORDEAUX CEDEX
 demeurant : PESSAC

- Mme BERNIARD-ROBIN Brigitte née BERNIARD
 Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. BERRIER Michel
 Agent de maintenance : SAVELYS, PARIS
 demeurant : LORMONT

- Mme BERSAC Annie née DELTIL
 Contrôleur : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES
 demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. BERTON François
 Gardien : DOMOFRANCE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. BESSING Pascal
 Cadre de gestion : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
 demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. BEUNOT Francis
 Chargé d'affaires : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : TALENCE

- M. BEVILACQUA Joël
 Cuisinier : COMPASS GROUP FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : TALENCE

- Mme BEY Béatrice née MUTOLO
 Secrétaire : BONNA SABL, PARIS LA DEFENSE
 demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- Mme BEYLARD Catherine née POUJON
 Assistante commerciale : ALVEA, MONTPOUILLAN
 demeurant : BAGAS

- Mme BEYRIES Solange née ELBEZE
Gestionnaire de paie : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. BIAIS Jean-Pierre
Technicien d'imprimerie : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. BIENSAN Pierre
Assistant Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. BILLE Pascal
Contremaître : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : BASSENS

- M. BISENSANG Yannick
Magasinier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. BISSIERES Jean-Etienne Retraite

demeurant : MERIGNAC

- Mme BLANC Roseline née LEBLOND
Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : CESTAS

- M. BLANCAN René
Cadre administratif : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CREON

- Mme BLANCHARD Joëlle née FERNANDEZ
Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- M. BLAVIGNAC Guy
Ingénieur qualité : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. BLAZEK Paul
Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme BLIDON Martine née DACHIER
Cadre de banque : SOFINCO, EVRY
demeurant : BORDEAUX

- M. BLOIS Jean-Raymond Retraite

demeurant : SIGALENS

- M. BOCHO Richard
Agent prototype : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : PESSAC

- M. BODIN Alain
Chef du service comptabilité : CHAMBRE REG. COMMERCE & INDUSTRIE AQUIT., BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BOGAR François
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LANTON

- Mme BOHU Françoise née OULIVET
Technicienne retraite : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme BOINEAU Anne-Marie née LEONARD
Assistante de formation : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT

- M. BOITIERE-RALIERE Jean-Claude
Monteur Electricien : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC
demeurant : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- Mme BONNET Josiane
Agent services hospitaliers : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : MARCHEPRIME

- M. BONNIER James
Coupeur : SIVAQ, COUTRAS
demeurant : COUTRAS

- Mme BONNIN Véronique née MEHATS
Laborantine : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : CADAUJAC

- M. BORDAS Serge
Chauffeur : EG COURBU, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-HELENE

- Mme BORDENAVE Michelle
Déléguée médicale : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS
demeurant : GRADIGNAN

- Mme BORY Mireille née GUAMIS
Ingénieur : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme BOSQ Myriam
Hôtesse de caisse : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : PAUILLAC

- Mme BOTTANA Laurence née BENZAIDI
Conseillère commerciale : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. BOUILLARD Alain
Electromécanicien : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : CENAC

- Mlle BOUIN Monique
Chargée de relations clientèle : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BRUGES

- Mme BOURET Catherine
Secrétaire de direction : ECHANGEUR SUD-OUEST, MERIGNAC CEDEX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. BOURGEON Michel
Chef de programme : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BOUTIN Danielle
Employée reconditionnement : GINESTET, CARRIGNAN-DE-BORDEAUX
demeurant : CADILLAC

- M. BOUTIN Patrick
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BASSENS

- M. BOUTRAIS Jean-Michel
Technicien de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE HAILLAN

- Mme BOUVIER-GAZ Corine
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. BRAMARD Daniel
Manoeuvre spécialisé : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : MOULON

- M. BRAVARD Pierre
Technicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : CESTAS

- M. BREHIER Michel
Chef de chantier : WELBOND ARMATURES, COUERON
demeurant : BELIN-BELIET

- M. BRENNE Jean-Marc
Expert Métier : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBES

- M. BRET Gabriel
Chargé d'interventions clients : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BRETONVILLE Olivier
Chargé de marchés : VWR INTERNATIONAL SAS, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : PESSAC

- M. BRIFAUULT Gilles
Coordinateur prototypes : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. BRIOL Alain
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BEGLES

- M. BRIONGOS Bruno
Responsable animateur : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- Mme BROCHARD Annie née BAGES-BONASTRE
Employée commerciale : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : QUEYRAC

- Mme BROQUAIRE Dominique née DUBREUIL
Opératrice : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. BROTIER Christian
Technicien en informatique : FUJITSU SERVICES, ASNIERES-SUR-SEINE
demeurant : EYSINES

- M. BRUAU Jean-Marc
Gérant de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS
demeurant : SALLEBOEUF

- M. BRUNET Denis
Technicien de distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : VIRSAC

- M. BRUNIQUEL Jean
Technicien : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BURGER Nicole
Assistante de direction : AG2R, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme CABEIL Nadine née BARON
Employée administrative : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. CAILLAUD Alain
Technicien supérieur chimie : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme CAILLET Marie-Noëlle née MIRAS
Cadre Hygiène des locaux : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : PESSAC

- M. CALES Jean-Pierre
Règleur multispécialités : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : LIBOURNE

- M. CAMADRO Pierre
Employé de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. CAMPOT Christian
Chef de secteur vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme CANDILLIER Micheline née VINCENT
Ingénieur : EURENCO FRANCE, BERGERAC CEDEX
demeurant : PINEUILH

- M. CANTAL Bernard
Technicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : CESTAS

- M. CAPDEVIELLE-HEUGA Christian
Attaché commercial : CMA CGM AGENCE DE BORDEAUX, BRUGES
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. CAPDEVILLE Stéphane
Ouvrier d'entretien : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CAPIT Jean-Jacques
Documentaliste : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. CAPPELLETTO Pierre
Chef d'équipe : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : BLAIGNAC

- M. CARDON DE GARSIGNIES Yves
Directeur régional : BAYER CROPS SCIENCE FRANCE, LYON
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme CARLAIS Henriette née FERRER
Employée de bureau : PHILIPPE RAOUX S.A.S, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. CARLO Rodolphe
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. CARPENTEY Dominique
Conducteur de lignes choix : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : LES PEINTURES

- M. CARPENTEY Serge
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : VAYRES

- Mme CARREAU Dominique née DAYGRE
Technicienne de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme CARRIERE Annick née CAMPION
Employée commerciale : ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. CASSIEDE Michel
Magasinier vendeur : RENAULT LORMONT, LORMONT
demeurant : MACAU

- M. CASTAGNET Michel
Technicien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : BRUGES

- M. CASTAGNET Yves
Technicien de maintenance : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : TRESSES

- M. CASTAING Denis
Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX
demeurant : LISTRAC-MEDOC

- M. CASTAN Henri
Opérateur fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. CASTEL Roger
Cadre gestion : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

Pénibilité du travail

Pénibilité du travail

- M. CASTELLARIN Bernard
Technicien Essais Contrôle : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. CASTETS Serge
Electromécanicien : SAIPOL, BASSENS
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme CASTILLEJO Marie-José née GIL
Ouvrière spécialisée : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : MONTUSSAN

- Mme CATALAA Nicole née FIOROTTO
Conductrice platine : GIEPAC CSO, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. CATTIN Michel
Technicien informatique : BULL SA, NANTES
demeurant : MERIGNAC

- M. CAU Jean-Pierre
Conseil démarche progrès ind. : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : CESTAS

- Mme CAUHAPE Ginette née CEA
Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : AVENSAN

- M. CAVALIER Jean-Claude
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme CAVIGNAC Maguy née PREVOST
Secrétaire assistante : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : AMBES

- M. CAYLA François
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CAZALE Daniel
Technicien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- Mme CAZEAUX Catherine
Assistante technique : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : MIOS

- M. CAZEAUX Daniel
Agent de maîtrise : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CAZENAVE-GASSIOT Alain
Technicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAUCATS

- Mme CAZOBON Marie
Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. CESAIRE Constant
Vendeur PR : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- Mme CHABOT Nadine née GRANGEMARE
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : CESTAS

- M. CHAIGNAUD Michel
Coordinateur SAV : BIO-RAD, MARNES-LA-COQUETTE
demeurant : GRADIGNAN

- M. CHAILLOU Patrick
Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- M. CHAILLOU Yves
 Contrôleur pignonnerie : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : FALEYRAS

- M. CHALARD Philippe
 Représentant : L'OREAL, PARIS
 demeurant : MERIGNAC

- Mme CHALVET Danielle née DEMONTOUX
 Conseillère financière : CORTAL CONSORS, RUEIL-MALMAISON CEDEX
 demeurant : BORDEAUX

- M. CHAMPROU Michel
 Technicien après-vente : RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CHARDON Jean-Michel
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : LE HAILLAN

- M. CHARENSAC Pierre
 Directeur Pharmacien délégué : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. CHARLES Jean-Louis
 Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme CHARPENTIER Marylène née BONAMY
 Technicienne de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-LOUBES

- M. CHARRIAUD Hervé
 Chargé d'intervention clients : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : IZON

- M. CHATELARD-MINONDO Marc
 Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
 demeurant : BIGANOS

- Mlle CHAULET Sylvie
 Employée de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
 demeurant : BORDEAUX

- Mme CHAUVIN Brigitte
 Responsable serv.portefeuille : AGF VIE-IART, MARSEILLE
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. CHEMINAIS Patrick
 Agent technique achats : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : LE HAILLAN

- M. CHENARD Alain
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- M. CHEYREAU Jean-Luc
 Mécanicien Monteur : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
 demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. CHHIM Virsna
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : PAREMPUYRE

- M. CHHOEUN Chhlem
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : LORMONT

- M. CHIARADIA Jean-Jacques
 Directeur : SAUR FRANCE S.A., SAINT QUENTIN- EN- YVELINES
 demeurant : LE BOUSCAT

- Mme CHILLON Maria del Carmen
 Agent administratif : MGMR Personnel BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
 demeurant : ARCACHON

- M. CHOQUET Philippe
Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : SAVIGNAC

- M. CISILOTTO Alain
Commercial : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : BORDEAUX

- Mme CISSE Geneviève née CAPELLE
Agent administratif principal : ASSOCIATION GIRONDINE des CAT, CENON
demeurant : FLOIRAC

- M. CLAIN Joseph
Maçon : COFRABLACK, AMBES
demeurant : AMBES

- M. CLAIRAC Christophe
Ingénieur d'affaires sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : MERIGNAC

- M. CLAVERIE Jean-Marie
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CANEJAN

- Mme CLERBOUT Josiane née WINIARECK
Conseillère de vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : TABANAC

- Mme COER Benjamine née NICOLLET
Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. COEURDEROY Gilbert
Conducteur Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme COHEN Lisbeth née CHARTIER
Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. COLOMBANI Maxime
Chargé de recrutement : UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT, RUEIL MALMAISON
demeurant : LE HAILLAN

- Mme COLVIS Régine née BARRIERE
Assistante de direction : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme COMERES Danièle née BONNET
Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. COMPAIN Gérard
Responsable machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme COMTE Martine
Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : LANDIRAS

- Mme CONTE Sylvie née BEZIAT
Câbleuse : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. CORSAN Gilbert
Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme COSTA Christine née PEREZ
Employée d'assurances : GENERALI ASSURANCES, PARIS CEDEX 09
demeurant : TRESSES

- M. COSTE Christian
demeurant : LORMONT

Pénibilité du travail

Retraite

- Mme COSTE Marie-Thérèse née GUSSE

Retraite

demeurant : LORMONT

- Mme COULOUMERE Alliette

Assistante de direction : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN

- M. COURBIN Denis

Ouvrier qualifié : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme COURE Michèle née REDOULEZ

Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- M. COUTHURES Serge

Magasinier vendeur comptoir : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2

demeurant : CAZATS

- Mme CRABOT Marie-José née LAVERGNE

Directrice de soins infirmiers : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT

- M. CRAPIZ Dino

Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN

- M. CREMIER Didier

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme CRESTE Marie-Laure née RICHARD

Gestionnaire : DOMOFRANCE, BORDEAUX

demeurant : RIONS

- Mme CREUZE Marie-France née DEVERSENNE

Informaticienne : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. CROIZET Jean-Pierre

Retraite

demeurant : ABZAC

- M. CROUZET Patrick

Conseiller de clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LES ESSEINTES

- M. D'ARLOT DE SAINT SAUD Jean

Chef produits : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. DAGORN André

Inspecteur marketing : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant : AMBES

- Mme DALEAU Nicole née BRECHOIRE

Coordinatrice matières : RONCADIN, VAYRES

demeurant : GUITRES

- M. DALLET Jean-Pierre

Agent de fabrication : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES

demeurant : LANTON

- Mme DALLET Nadine née NAU

Démonstratrice : LONGCHAMP, PARIS

demeurant : TALENCE

- M. DANEY Christian

Agent technique : CHANTIER NAVAL DU FOUR, LE FOUR

demeurant : ARES

- Mlle DANEY Martine

Secrétaire : BIOFFICE, BORDEAUX

demeurant : BAURECH

- M. DARNAUDET Jean-Patrick
Agent de réseau : SABARC, ARCACHON
demeurant : LE TEICH

- Mme DARQUY Marie née DUTREUILH

Retraite

demeurant : BAZAS

- M. DARRACQ Hervé
Ingénieur : MAEC, CAHORS CEDEX 9
demeurant : MERIGNAC

- M. DARRIET Daniel
Courtier receveur VRP : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- Mme DARSONVILLE Henrica née VAN DE VEN
Documentaliste : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme DARTIGOLLES Colette née GUILLOT
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. DARTIGUES Arnaud
Inspecteur des ventes : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

Pénibilité du travail

- M. DAVID Michel
Conseiller commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : LIBOURNE

- Mme DE FAVERI Marie-Angelina
Coordinatrice indicateurs : RONCADIN, VAYRES
demeurant : MOULON

- M. DE MONTILLET DE GRENAUD Ghislain
Employé Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DE PERCZYNSKI Claude
Employé de bureau : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. DE SOUSA E SILVA José
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ARSAC

- M. DEBANDE Claude
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-GENES-DE-BLAYE

- Mme DEBARGE Marlène née CARDIN
Etalagiste : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : TRESSES

- M. DEBART Bernard
Chef de chantier : INOVA FRANCE S.A., RUEIL-MALMAISON CEDEX
demeurant : GAURIAC

- M. DEBORD Jean-Luc
Agent technique de production : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
demeurant : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- M. DECRUZ Daniel
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- M. DEDIEU Jean-Claude
Conseiller en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. DEFRANCE Alain
Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. DEHRI Ahmed
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CANTENAC

- M. DELALEU Daniel
Délégué commercial : HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS-PERRET
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme DELAS Nicole née DELHOTE
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. DELAVEAU Christian
Directeur technique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme DELERUE Isabelle née GIRAUDEAU
Infirmière diplômée : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : SAUCATS

- M. DELOUBES Eric
Technicien intégration : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DELUGIN Françoise née CONSTANTIN
Responsable administratif : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC
demeurant : LE TEMPLE

- Mme DEMARS Martine
Vérificatrice comptable : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : FARGUES-SAINT-HILAIRE

- M. DEMOULIN Michel
Analyste informatique : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN
demeurant : LE TEICH

- M. DENIS Franck
Inspecteur d'assurances : GENERALI ASSURANCES, PARIS CEDEX 09
demeurant : LIBOURNE

- M. DENOST Gérard
Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. DESANSAC Gilles
Mécanicien : COFRABLACK, AMBES
demeurant : AMBES

- Mme DESCHENE Sylviana née COCHARD
Réserviste réassortiment : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme DESOUCHE Danielle née HAIS
Vendeuse en ligne Entreprise : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme DESPREZ Patricia née ALLARD
Employée de bureau : MUTUELLE GENERALE, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- M. DESPRIN Jacques
Opérateur de fabrication : SAIPOL, BASSENS
demeurant : LA BREDE

- Mme DESSAILLY Aldjia née BOUZZOUNI
Gestionnaire produit bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : ARBIS

- Mme DESTRUHAUT Françoise
Assistante : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAUCATS

- Mme DEYRIS Michelle née DELAGE
Aide de cuisine : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BORDEAUX

- Mme DEYZIEUX Nathalie
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BEGLES

- M. DHERBECOURT Yves
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme DHUGUES Carmelle née BLANC
Comptable : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DIMET Gérard
Conseiller clientèle : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. DIOT Joël
Responsable commercial : QUATREM Assurances Collectives, PARIS CEDEX 09
demeurant : BORDEAUX

- Mme DOISY Marie-Thérèse née TOMAS
Assistante commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme DOMICILE Françoise née VINCENT
Comptable : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. DONGEY Francis
Chaudronnier : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : SALLES

- Mme DONIS Eliane née FAVIER
Employée administrative : LEROY MERLIN, BORDEAUX
demeurant : MARCHEPRIME

- M. DOUARD Patrice
Technicien d'essai : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : FARGUES-SAINT-HILAIRE

- M. DOUAT Philippe

Retraite

demeurant : BRUGES

- M. DOUCEREUX Patrice
Technicien Aéronautique : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC
demeurant : LE BOUSCAT

- M. DROMEL Daniel
Technicien BE Mécanique : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : BIGANOS

- M. DROUET Bernard
Agent Technique d'atelier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : LE HAILLAN

- M. DUBOIS Jacques
Représentant technique : SNECMA MOTEURS, EVRY CEDEX
demeurant : LANTON

- M. DUBOIS Yannick
Vendeur itinérant : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme DUBOURG Marie-Thérèse
Gestionnaire logement : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : BELIN-BELIET

- M. DUBROCAS Christian
Informaticien : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme DUBUISSON Anne-Marie
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mme DUCHER Françoise
Cadre infirmière : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BEGLES

- M. DUCOURS Jean
Ingénieur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. DUCUING Michel Retraite
demeurant : TAURIAC

- Mme DUFAU Denise née FABRE
Employée administrative : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : MONTUSSAN

- M. DUFAU Didier
Gestionnaire de production : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme DUFOURNET-DEBANDE Marie née DUFOURNET
Gestionnaire dossiers : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : MERIGNAC

- Mme DUHAUT Aline
Agent de production spécialisé : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DULAU Jean-Claude
Technicien : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : MERIGNAC

- Mme DULOS Danièle
Infirmière : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. DUMAHUT Bruno
Cadre sécurité sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DUMAS Alain
Machiniste : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme DUMAS Mireille
Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DUMESTRE René
Opérateur fabrication : COFRABLACK, AMBES
demeurant : BORDEAUX

- M. DUPIOL Francis
Ouvrier de stockage : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : UZESTE

- M. DUPONT Bruno
Responsable Projets Galéniques : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SALIGNAC

- Mme DUPONT Maryse née BRETHERS
Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. DUPRAT Patrick
Agent frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. DUPUCH Michel
Aide chimiste qualifié : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : BLANQUEFORT

- M. DUPUY Jean-Bernard
Leader d'équipe de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MARSAS

- M. DUPUY Jean-Michel
Responsable service matériel : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : BIGANOS

- Mme DURAN Christine née STELMARSKI
Secrétaire de direction : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant : MONTUSSAN

- M. DUSSEAU Rémi
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BRUGES

- M. DUTERTRE Christian
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : LE BARP

- M. DUTHIL Dominique
Préparateur : KDI, AUBERVILLIERS
demeurant : FLOIRAC

- M. DUTREY Jean-Jacques
Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUWAVRAN Patrick
Chargé de sécurité : SYSTEME U SUD, LANGON
demeurant : CESTAS

- Mme EGRETEAU Sylvie née BILLOUX
Chargée de formalités export : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. ELINEAU Bernard
Employé de bureau : CALBERSON SUD-OUEST, BRUGES
demeurant : EYSINES

- Mme ELLUL Martine née AMIGO
Ouvrière spécialisée : SOVEX WOLTNER, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- M. ESCARTIN Bernard
Directeur d'agence : MAAF Assurances, NIORT
demeurant : CENON

- M. ESCOUBEYROU Jean-Paul
Leader groupe pignonnerie : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : PAREMPUYRE

- M. ESPAGNOL Francis
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme ESPERT Francine née TONNELIER
Agent de gestion confirmé : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : CESTAS

- M. ESQUIEU Pierre
Electricien : INEO EI AQUITAINE NORD, BORDEAUX
demeurant : LE BARP

- M. ESTEBAN Jean
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. ETIENNE Clément
Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- M. EYMARD Norbert
Technicien choix emballages : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : LIBOURNE

- M. FAGNIOT Edouard
Etancheur : SMAC, BORDEAUX
demeurant : MIOS

- M. FAJAU Francis
Inspecteur d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BORDEAUX

- M. FARGETAS Daniel
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MERIGNAC

- M. FARTHOUAT Jean-Marc
Chef de service production : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
demeurant : PAREMPUYRE

- M. FASOLO Alain
Ingénieur électronicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : CANEJAN

- M. FAURE Bernard
Cadre technique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. FAURIE Philippe
Commis optiste : CENTRAL ' OPTIC, LIBOURNE
demeurant : SAILLANS

- M. FEBVRE Didier
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SALLES

- Mlle FERBOS Sylvie
Contrôleuse PF : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LERM-ET-MUSSET

- Mme FERBOS-LARREGAIN Jeanine
Aide-Soignante diplômée : CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN, ARES
demeurant : ARES

- Mme FERNANDES Maria da Gloria Retraite
demeurant : ARCACHON

- M. FERREIRA Manuel
Maçon : Entreprise de bâtiment J.C FERRIERE, LEGE CAP-FERRET
demeurant : ARES

- M. FERRET Jean-Michel
Agent technique de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : EYSINES

- M. FESSARD Jacky
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : GUITRES

- M. FEYDIEU Michel
Ouvrier d'usine : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE
demeurant : CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- Mme FEYTIT Monique née CHASSIN
Responsable d'expéditions : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : CHAMADELLE

- M. FICHON Joël
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : PAREMPUYRE

- M. FIE Philippe
Directeur financier : L'OREAL, PARIS
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. FINORE Stéphane
Négociateur projets : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme FIQUET Claude née GERBAUD
Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : MERIGNAC

- M. FIQUET Jean-Louis
Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : MERIGNAC

- Mme FIRMIN REGIMBAL Françoise née LAJOUS
Appui Grandes Entreprises : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. FLANDRIN Serge
Agent de maîtrise : AGME, PARIS
demeurant : ARSAC

- M. FLE Yannick
Agent méthode technique : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. FLEUTOT Pascal
Employé de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- M. FLORENCE Olivier
Agent technique principal : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : FLOIRAC

- M. FLORENTIN Marc
Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON
demeurant : CENON

- M. FONTAINE Jean-Marie
Conditionneur cariste : UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : BEGLES

- M. FONTAINE Norbert
Technicien : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : PAUILLAC

- M. FORT François
Technicien : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : PESSAC

- M. FORTIN Philippe
Chargé de Mission : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. FOUGNE Philippe
Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme FOULHOUX Sylvie née PICOT
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : COUTRAS

- M. FOUQUEY Claude
Dépolisseur : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : VAYRES

- Mme FOURCADE Evelyne née MARCO
Responsable équipe : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BRUGES

- Mme FOURNET Nicole
Câbleuse : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : CESTAS

- Mme FOURNIER Martine née BOLLACK
Animatrice qualité : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. FOUSSAC Jacques
Imprimeur : LAUBARDEMONT, COUTRAS
demeurant : ABZAC

- Mme FRAIGNEAU Marie née RINGEVAL
Secrétaire administrative : MEDEF, BORDEAUX
demeurant : VIRSAC

Pénibilité du travail

- Mme FRAISSE Anne-Marie née MALPLANCHE
Employée d'assurances : GENERALI ASSURANCES, PARIS CEDEX 09
demeurant : MERIGNAC

- M. FRESQUET Janick
Mécanicien : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. GADOU Philippe
Technicien vidéo : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme GAILLARD Réjane née ARLIX Retraite
demeurant : BORDEAUX

- M. GAJAC Eric
Vendeur itinérant : RENAULT LORMONT, LORMONT
demeurant : CADAUJAC

- Mme GALLICE Hélène
Responsable clientèle spéc. : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LEOGEATS

- M. GALLIERE Philippe
Directeur d'agence bancaire : CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant : BORDEAUX

- Mme GALLISSAIRES Josiane née PUYSEGUR
Etiquettiste : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CADAUJAC

- Mme GANIVET Chantal
Agent administratif : Société G.S.M., PESSAC
demeurant : MONTUSSAN

- Mme GAOUI Mauricette née BATTISTELLA
Hôtesse de caisse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme GARANGER Marie-Christine née DUTREUILH
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : TABANAC

- M. GARCIA Antonio
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme GARCIA Jacqueline née HENRY
Assistante maternelle : MAIRIE de BLANQUEFORT, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. GARNUNG Jean-Paul
Acheteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LACANAU

- Mme GAROND Yvonne née DE GAULLIER
Psychologue clinicienne : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. GAROT Jean-Yves
Ajusteur moules : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. GARRIGUE Philippe
Chef de service qualité : GROUPE RENFORT, BEYCHAC ET CAILLAU
demeurant : BRANNE

- Mme GARROUTY Josselyne née CAZAUBON
Conseillère en assurance : GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant : EYSINES

- M. GASSIE Guy
Menuisier : GRATAUD-LAROCHE, SAINT-DENIS-DE-PILE
demeurant : CHAMADELLE

- Mme GATIUS Françoise née AMOROS
 Chargée de clientèle : VEOLIA EAU, TOULOUSE
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. GATTEPAILLE Patrick
 Chef de quart : COFRABLACK, AMBES
 demeurant : GAURIAGUET

- M. GAUMERY Gérard
 Méthodiste : SFCME, LIBOURNE
 demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. GAURY Patrice
 Contrôleur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BASSENS

- Mme GAUTREAU Monique née CASTEIGNAU
 Assistante de direction : CABINET DE RADIOLOGIE SCM, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- Mme GAUTTIER Murielle
 Assistante de direction : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : MERIGNAC

- M. GELEZ Patrick
 Moniteur Educateur : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16
 demeurant : BLANQUEFORT

- Mme GELLY Renée née DUBOS
 Secrétaire : SODEXHO FRANCE, SAINT QUENTIN EN YVELINES
 demeurant : TALENCE

- M. GENEZE Patrick
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : PESSAC

- Mme GENITEAU Françoise née DEGEILH Retraite

demeurant : PAREMPUYRE

- M. GENITEAU Jean-Claude Retraite

demeurant : PAREMPUYRE

- M. GEORGE Patrice
 Cuisinier : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
 demeurant : PODENSAC

- M. GEORGET Jean-Louis
 Surveillant de parc auto : PARCUB, BORDEAUX
 demeurant : LE BARP

- Mlle GERMAIN Chantal
 Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
 demeurant : CESTAS

- M. GEYRE Michel
 Technicien allocataires : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : GRADIGNAN

- M. GHIGLIAZZA Alain
 Electricien : LES HESPERIDES ST CHRISTOLY, BORDEAUX
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. GIBON Jean-Claude
 Agent administratif : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme GIEL Annie
 Responsable paye : Sté BERGERAC NC, BERGERAC
 demeurant : SAINT-GENES-DE-CASTILLON

- M. GIMENEZ Patrick
 Chef gérant : SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT
 demeurant : SADIRAC

- M. GIRA Eric
Agent administratif : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GIRARD Philippe
Technicien méthodes : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme GIRAUD Marie-Line née DUMARTIN
Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. GIRET Henri
Dessinateur industriel : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme GIROIRD Martine née RAEHM
Technicienne de gestion : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme GIUSTINIANI Aline née HOSTEINS
Agent administratif : MAIRIE de PAREMPUYRE, PAREMPUYRE
demeurant : PAREMPUYRE

- M. GIZARD Daniel
Technicien supérieur assurance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : COUTRAS

- M. GOKELAERE Philippe
Responsable Echangeur : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme GONZALEZ Marie-Thérèse née GUTIERREZ
Employée qualifiée : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant : FLOIRAC

- M. GONZALEZ Yves
Responsable maintenance : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. GOOSSENS Jean-Paul
Ingénieur : MBDA France, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme GOUJON Martine née TROUVE
Employée principale : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. GOUVERNET Jean-Claude
Logisticien Approvisionneur : AFPA Centre de Pessac, PESSAC
demeurant : SALLES

- M. GRANGE Jean-Michel
Cariste : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES
demeurant : BEGLES

- Mme GRASSY Joëlle née MELLIER
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : CIVRAC-DE-BLAYE

- M. GRELET Didier
Ajusteur mécanicien : VKN FRANCE, ABZAC
demeurant : COUTRAS

- M. GREMEN Bernard
Opérateur en fromagerie : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : LA ROQUILLE

- M. GRENOT Michel
Ingénieur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GROS Eric
Technicien standardisation : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : PINEUILH

- Mme GROSSET Maryse née LALANNE
Pharmacienne : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme GUERIN Catherine née GOURGUES Retraite
demeurant : TALENCE

- M. GUERIN Jean-François
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GUERRA Joaquim
Maçon : SECMA BATIMENT, FLOIRAC
demeurant : SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- M. GUERRA Teddy
Ingénieur-Expert Domaine : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : CARDAN

- M. GUEVARA Serge
Gestionnaire de Paie : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : CASTRES-GIRONDE

- M. GUEYLARD Didier
Technicien choix emballages : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : CESTAS

- M. GUIBOURDIN André
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme GUICHARD Annie née MARCADET
Conducteur Aide-Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. GUIGNARD Francis
Chaudronnier : ENDEL, NANTES
demeurant : PUGNAC

- Mme GUILLERM Anne-Marie née LAPOUJADE
Infirmière : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- Mme GUILLON Marie-Christine née CHARRUE
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : TRESSES

- M. GUIMAUD Philippe
Carrossier-Peintre : RENAULT PESSAC, PESSAC
demeurant : EYSINES

- M. GUIMBERTAUX José
Magasinier : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- Mme GUINET Sylvie née DUCREUX
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : MIOS

- M. GUYONNET Laurent
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. HAMONIAUX Pascal
Responsable manutention : SEA-INVEST BORDEAUX, CARBON-BLANC
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme HANNOTEAUX Catherine née CHUTIN
Responsable de projets : AFPA, MONTREUIL
demeurant : GRADIGNAN

- Mme HASSOUN Chantal
Téléconseillère : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant : BORDEAUX

- Mme HAZA Nicole née FONTILLE
Employée de commerce : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : SAUCATS

- M. HAZERA Jean
Conducteur lessiveur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme HEINRICH Dominique née BERTRAND
Cadre responsable service : RSI AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme HENG Catherine née GASTON
Gestionnaire prestations santé : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme HERAUD Bernadette née FAURE
Assistante commerciale : AGME, PARIS
demeurant : BLANQUEFORT

- M. HERBULOT Jean-Luc
Directeur régional : COFACE, PUTEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme HERITIE Annick née MARCEILLE
Agent technique : YARA AMBES, AMBES
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. HERNANDO Joseph
Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. HERRERIA Vincent
Responsable unité : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme HERVE Ana née BONAQUE-PINERO
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. HERVE Patrick
Leader fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. HERVES Jean-Luc
Comptable : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE BOUSCAT

- M. HEURTEBOUST Yves
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : SAINT-MAGNE

- Mme HIBERT Claudine
Responsable merchandising : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON

- Mme HIGUERAS Marie-France née TARBE
Employée administrative : Société RICARD, LORMONT
demeurant : LORMONT

- Mlle HOSTEIN Dominique
Employée principale : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. HOSTEIN Gilles
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. HOSTEIN Patrick
Technicien entretien : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : AVENSAN

- M. HOSTIN Max
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme HOURCADE Joëlle née SOU
Technicienne législation soc. : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. HOURQUET Bruno
Magasinier : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : LE BOUSCAT

- M. HOURRI Abderrahim
Conducteur découpes planes : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : FARGUES

- M. HUET Erick
Magasinier vendeur : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : BRUGES

- Mme HUMBERT Catherine née DEVAUD
Assistant ADV Export : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : SALIGNAC

- M. ILLARION Jean-Yves
Affûteur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CARBON-BLANC

- M. IRIBARNE Alain
Cadre Supérieur : THALES, NEUILLY-SUR-SEINE
demeurant : PESSAC

- Mme ITHIER Brigitte née LECOURT
Employée Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CASSEUIL

- Mme IUNG Martine
Caissière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. JABET François
Juriste d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : TALENCE

- Mme JANNEAU Martine née RENE
Piqueuse-Aide conductrice : GIEPAC CSO, PESSAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. JAUBERT Patrice
Coffreur : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : LARUSCADE

- M. JAUTARD Michel
Technicien supérieur production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : PUGNAC

- Mme JEAUD Marie-Christine née LEYMARIE
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. JESOPHE Philippe
Concepteur-Réalisateur : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme JOINEAU Chantal née CHAMPENOIS
Comptable : DOMOFRANCE, BORDEAUX
demeurant : SALLEBOEUF

- M. JOLLY Patrick
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme JOLY Patricia née LECROCQ
Chef de service : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. JOUANET Daniel
Opérateur : VKN FRANCE, ABZAC
demeurant : LE FIEU

- Mme JOUBERT Danielle née STUTZ
 Conductrice sur machine : SOREVI, MERIGNAC
 demeurant : IZON

- M. JOURDIN Jean-Pierre
 Responsable mouvements : SAIPOL, BASSENS
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. JOUSSELIN Jean-Guy
 Technicien : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme JULIEN Germaine née VICTOR
 Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : GRADIGNAN

- Mme JUSTICIA Josiane
 Agent administratif : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : EYSINES

- M. KINIC Joël
 Nettoyeur-Approvisionnement : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : PERISSAC

- M. KONG Thath
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. KORN André
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. KUHNA Richard
 Ingénieur logistique : FUJITSU SERVICES, ASNIERES-SUR-SEINE
 demeurant : TALENCE

- Mme L'HEUREUX Marie-Claude née VIALLET
 Assistante marketing : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
 demeurant : SAINT-QUENTIN-DE-BARON

- Mme LA TORRE Béatrice née GRABOWSKI
 Sténodactylo : SMABTP, PARIS
 demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- M. LABARBE Jean-Pierre
 Commercial : NESTLE PURINA PETCARE, RUEIL MALMAISON CEDEX
 demeurant : ETAULIERS

- Mme LABASSE Frédérique née HERRIBERRY
 Cadre bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme LABEYRIE Christine née MERVEILLAUD
 Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. LABONNE Eric
 Adjoint au chef group. Postes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : PESSAC

- M. LABORDE Jean-Jacques
 Conseiller sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : CANTENAC

- M. LABORDE Jean-Pierre
 Technicien de chantier : EG COURBU, BORDEAUX
 demeurant : TALENCE

- Mme LABRUNE Bernadette
 Manager commercial : CASINO SERVICES, SAINT - ETIENNE
 demeurant : CESTAS

- M. LACAMPAGNE Denis
 Cadre technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : MERIGNAC

Pénibilité du travail

- Mme LACAZE Vesta née BELLEGARDE
Aide-soignante : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme LACELARIE Danielle née COLLONGUES
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme LACHAMP Marie-Françoise née AMAT
Correspondante commerciale : SMURFIT KAPPA, ST SEURIN SUR L'ISLE
demeurant : LATRESNE

- M. LACOSTE Jean-Marc
Dessinateur industriel : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme LACOUVE Dominique née ESTEVE
Assistante planning : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme LAFARGUE Christine née ROLLAN
Agent bandothèque : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN
demeurant : GRADIGNAN

- Mme LAFFARGUE Evelyne née BERNADET
Assistante de direction : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES
demeurant : FLOIRAC

- Mme LAFITTE Dominique née RICHARD
Assistante Ressources Humaines : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAFON Jacques
Règleur : VKN FRANCE, ABZAC
demeurant : ABZAC

- M. LAFON Michel
Chargé de mission : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES
demeurant : MACAU

- M. LAFON Serge
Technicien maintenance : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBES

- Mme LAGARDE Sylviane née TEXIER
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme LAGOUARDE Angélique née LAPOULE
Agent de collectivité : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : PAREMPUYRE

- M. LAGRANGE Alain
Technicien : IMPRESS METAL PACKAGING SA, LA FLECHE CEDEX
demeurant : GOURS

- M. LAHITEAU Pierre
Conseiller commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : OMET

- Mme LAHONTA Danièle née MONGE
Ouvrière conditionnement : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : MAZERES

- Mme LAJONIE Christine née BERTHAUD
Technicienne : SATELEC, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- M. LALANDE Serge
Ingénieur d'affaires : ALEMA AUTOMATION, MERIGNAC
demeurant : MIOS

- Mme LALANNE Danielle née POTVAIN
Technicienne de comptabilité : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : EYSINES

- M. LALANNE Jacques
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme LAMARRE Dominique née POMMIER
Cadre d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : MERIGNAC

- Mme LAMBOLEZ Bernadette née VIGIER
Employée de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BIGANOS

- M. LAMEZAGUE Christian
Technicien de magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS

- M. LAMOUR Lionel
Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. LANG Bernard
Technicien supérieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SALLES

- M. LANGEARD Daniel
Responsable de secteurs : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LANGLADE Isabelle née NARD
Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : CENON

- Mme LAOUILLEAU Josiane
Opératrice optomécanique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LEOGNAN

- M. LAPEYRE Bernard
Gestionnaire Bases données : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SAINT-LAURENT-DES-COMBES

- Mme LAPLANCHE Martine née FLOIRAC
Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES
demeurant : BASSENS

- M. LAPORTE Jean-Louis
Ouvrier en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BERNOS-BEAULAC

- M. LAPORTE Jean-Pierre
Chauffeur-livreur : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. LAPORTE Joël
Chef d'équipe : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : LOUPIAC

- M. LAREIGNE Pierre
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE BOUSCAT

- Mlle LARRIEU Annie
Employée administrative : SOGEDO, LYON
demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- Mme LARROQUE Héliette
Comptable : ASSEDEC AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MACAU

- M. LARTIGUE Claude
Responsable bureau assurances : SADA ASSURANCES, NIMES CEDEX 9
demeurant : VAYRES

- M. LASSALLE Jean
Analyste : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ARSAC

- M. LASSAUGE Pierre
Magasinier : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : SALLES

- M. LASSERRE Bernard
Responsable Approvisionnement : BMSO, CESTAS
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. LASSUS William
Agent technique chimiste : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. LASSUS Xavier
Délégué technique : CEREXAGRI, PLAISIR
demeurant : BORDEAUX

- M. LATAPIE Patrick
Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme LATOUCHE Maryse née LABONNE
Agent de production spécialisé : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. LATRILLE Christian
Acheteur : AMD SUD-OUEST, LANGON
demeurant : COIMERES

- M. LAUDOUAR Jacques
Négociateur sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- Mme LAUMIERE Danielle née BION
Assistante direction : RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. LAURENT Etienne
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LORMONT

- Mme LAURENT Martine née AUGUSTE
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : LORMONT

- Mme LAVAL Maryse née GRIMAUD
Photocompositeur : CE SAPEO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LATRESNE

- M. LAVERY Philippe
Coordinateur de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ARSAC

- Mme LAVIGNAC Véronique née LABREZE
Vendeuse : ETS J. LAFFARGUE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme LAVILLE Maryse née GIMBRES
Secrétaire : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : SAINTE-CROIX-DU-MONT

- Mme LAVOUTE Arlette née ROSSI
Agent comptable : REXEL FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme LAVOUTE Arlette née ROSSI
Comptable : REXEL FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. LAVRADOR Michel
Chef de groupe : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : PAREMPUYRE

- M. LE BESQ Denis
Ouvrier : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

Pénibilité du travail

- M. LE BLANC Jean-Paul
Médecin : CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN
demeurant : LEOGNAN

- M. LE BOBINNEC Gilles
Responsable recouvrement : GIE GESTION & SERVICES GROUPE COFINOGA, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme LE BRIGANT Noëlle
Agent de collectivité : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BRUGES

- Mme LE CORRE Françoise née BAYLE
Monitrice Educatrice : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. LE PAIH Gérard
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. LE POLOZEC André
Contrôleur qualité : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : BARON

- Mme LE QUERE Marie née MALANDIT
Secrétaire d'agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-TERRE

- M. LE QUERE Michel
Directeur adjoint : UNEDIC, PARIS
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LE QUERRE Jean-Marie
Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- Mlle LEBON Christine
Dessinatrice : SOCIETE DES SIGNALISATIONS, TRESSES
demeurant : LORMONT

- M. LEBON Thierry
Contremaître équipe postes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. LECHARBAU Gérard
Relais technique : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LECHEVALLIER Xavier
Ouvrier : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LECOT Jean-François
Opérateur de production : BONNA SABLE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : BEGLES

- M. LECOURT Jean-Bernard
Magasinier : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : COUTRAS

- Mme LEFEBVRE Catherine née ROULAND
Responsable d'équipe : MUTUELLE GENERALE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. LEGENDRE Christophe
Expert métier : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. LEGER Jean-Louis
Chargé de clientèle : AXA FRANCE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : SAINT-EMILION

- M. LEICHTNER Patrick
Employé administratif : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : MARCHEPRIME

Pénibilité du travail

- Mme LEMBEYE Anne-Marie née RAVET
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. LEMOEL Rémy
Informaticien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. LEON Pierre
Chauffeur Porteur : OGF, PARIS
demeurant : PESSAC

- M. LEURIDAN Christian
Gérant de restaurant : COMPASS GROUP, TALENCE
demeurant : LANGON

- Mlle LEVANT Marlène
Assistante commerciale : INAPA FRANCE, CORBEIL-ESSONNES
demeurant : PESSAC

- Mme LEYGUE Michèle
Négociatrice immobilier : LAMY, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LHEUREUX Serge
Technicien d'atelier : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme LIESTAL Nicole née MARTIN
Technicien d'indemnisation : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : MERIGNAC

- M. LINARES Gérard
Technicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : TALENCE

- Mlle LOISEAU Dominique
Chef d'atelier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- Mme LOISEAU Marie-Andrée née TEILL
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : TARGON

- M. LOISEL Yves
Directeur adjoint : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LOPEZ Marc
Informaticien : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. LOQUIER Denis
Mécanicien : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : PUGNAC

- Mme LORENTE Fabienne née PREGUEZUELO
Employée de bureau : MUTUELLE NATIONALE MILITAIRE, PARIS
demeurant : TALENCE

- M. LOUBET-MALET Patrick
Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- M. LOUVEL Patrick
Informaticien : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LOZES-MATIGNON Eric
Administrateur serveur : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LUCAS Jean-Christophe
Cadre technique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE POUT

- Mme LUCBERNET Christine née EULOGE
Administrative logistique : AQUITAINE PYRENEES GAZ, SAINT-LOUBES
demeurant : CENON

- M. LUENGO Christian
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : ARSAC

- M. LUTROT Philippe
Responsable maintenance : CECA, PUTEAUX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. LY Sun
Agent logistique : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. MACARY Philippe
Organisateur : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mme MACHNICKI Huguette née PRIOLEAU
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SALLEBOEUF

- M. MACON-PISSEU Pierre
Cariste : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : CAVIGNAC

- M. MAILLARD Dominique
Ingénieur chimiste : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme MALAGGI Fabienne née LABARBE
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LANTON

- Mme MALGOUYAT Anne-Marie née DARQUE
Rédactrice juridique : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. MALICHECQ Christian
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : POMPIGNAC

- M. MANGEMATIN Eric
Employé d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme MANON Françoise
Secrétaire : LAUBARDEMONT, COUTRAS
demeurant : LAGORCE

- M. MANTON Bernard
Cadre : FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY
demeurant : CESTAS

- Mme MAQUART Véronique née BARREAU
Câbleuse : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : ARSAC

- M. MARCHAIS-DEJANTILS Michel
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARCHETTI André
Technicien supérieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. MARGAT Dominique
Cadre d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BRUGES

- Mme MARGAT Marie-Clémence née DANIEL-LACOMBE
Gestionnaire : LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. MARNIESSE Jean-Yves
Magasinier : CERP ROUEN, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme MARTEL Marie-Claude née KIRCHSTETTER
Caissière principale : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. MARTIN Dominique
Mécanicien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE HAILLAN

- M. MARTIN Gérard
Agent d'exploitation principal : S.E.T.GI., CENON
demeurant : SADIRAC

- M. MARTIN Jean-François
Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : LANGON

- Mme MARTINEZ Conchita
Employée qualifiée : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant : BORDEAUX

- M. MARTINEZ Patrick
Employé administratif : SEA-INVEST BORDEAUX, CARBON-BLANC
demeurant : LORMONT

- M. MASCARET Jean-Louis
Acheteur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. MASSE Jacques
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. MATHIEU Jean-Baptiste
Vendeur automobiles : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : EYSINES

- M. MAUCHAMP Alain
Peintre : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MAUMUS Jean-Pierre
Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CENON

- M. MAUREL Bruno
Vendeur itinérant : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. MAURICE Denis
Ouvrier professionnel : SFCME, LIBOURNE
demeurant : GENISSAC

- M. MAURIOL Daniel
Chaudronnier : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. MAURY Didier
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : GALGON

- M. MAZEAU Jean-Guy
Journaliste : CE SAPEO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme MAZURIER Fabienne
Responsable de groupe : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme MEDINA Loretta
Gestionnaire de projet : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. MEIGNEN Jean-Henry
Pilote de ligne : AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. MEINVIEILLE Daniel
Employé : ALTADIS, PARIS
demeurant : CASTETS-EN-DORTHE

- M. MENIEU Didier
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- Mlle MENU Hélène
Ingénieur Développement : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : EYSINES

- M. MERMET Jean-Philippe
Responsable d'activité : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. MESNIL François
Manager commercial : RENAULT TRUCKS SAS, SAINT-PRIEST
demeurant : AUDENGE

- Mme MESPLET Francisca née BUENO
Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : CISSAC-MEDOC

- Mme MESURET Eliane née DUPORT
Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : VALEYRAC

- Mme METREAU Marie-Claude
Conseillère de vente : BELMART, ROUBAIX
demeurant : MARSAS

- M. METRO Louis
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. MEYMAT Bernard
Coordonnateur sécurité : YARA AMBES, AMBES
demeurant : MERIGNAC

- M. MEZIANE Daou
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : TARGON

- Mme MICAELLO Martine née DUCAU
Secrétaire commerciale : MEUBLES DUCAU, PODENSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. MICHAUD Alain
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : LA BREDE

- M. MICHAUD Fred
Attaché commercial : BALSAN, DEOLS
demeurant : BORDEAUX

- M. MICHAUD Jean-Louis
Chef d'équipe mécanique : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. MINOIS Michel
Chef mécanicien : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LATRESNE

- Mme MOISSET Chantal née BONNAFOUX
Technicienne action sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MOLINA Thierry
Agent de sécurité : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SALLES

- Mme MONBRARD-PERRE Janine née MONBRARD
Responsable participations : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme MONGE Viviane
Caissière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- Mme MONIE Brigitte née THOURON
Secrétaire : S N M, PARIS
demeurant : AUDENGE

- Mme MONNIER Aline née SAUGEON
Gestionnaire technique : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : VENDAYS-MONTALIVET

- Mlle MONNIER Martine
Comptable : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme MONTASSIER Monique née AVRARD
Agent de service : ONET SERVICES, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- M. MONTERO Philippe
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE

- Mme MONTIGNAC Chantal née ROSSIGNOL
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MONTIGNAC Didier
Technicien sécurité : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mlle MOREAU Claude
Employée assurances : MAAF Assurances, NIORT
demeurant : IZON

- Mme MOREAU Francine
Journaliste : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. MORICE Jean-Pierre
Responsable départ.viticulture : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : CASTRES-GIRONDE

- M. MORLIER Bernard
Technicien usinage : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : AVENSAN

- M. MORON Claude
Gestion. relations entreprises : ASSOCIATION GESTION GROUPE MEDERIC, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme MOTARD Victoria née SANTAOLALLA
Responsable machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : TRESSES

- Mme MOTTE Michèle née LAFON
Assistante commerciale : BWT FRANCE, SAINT-DENIS
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MOUART Georges
Agent technique électronique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme MOULOUDJ Roseline née ARQUEY
Gestionnaire de contrat : SMABTP, PARIS
demeurant : BLANQUEFORT

- M. MOUNIC Bernard
Chef de poste fusion : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : COUTRAS

- M. MOUSSEAU Pierrick
Rectifieur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. MUINOS José
Compagnon monteur : CLESTRA HALISERMAN, STRASBOURG
demeurant : PORTETS

- M. MULLER Alphonse
Réceptionnaire VO : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MUNOZ Philippe
Cadre commercial : GIC-GIE, PARIS
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MURATET Philippe
Responsable informatique : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NAUDET Jean
Ouvrier professionnel : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mlle NAY Maité
Gestionnaire contrôle recettes : MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS
demeurant : EYSINES

- M. NEGRIER Christian
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- Mme NEYHOUSSE Suzanne
Psychologue : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. NICOLLE Francis
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. NIVESSE Gérard
Mécanicien auto : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- M. NOGUEZ Pierre
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NORMAND Michel
Agent logistique : PLACOPLATRE, SADIRAC
demeurant : BLESIGNAC

- M. NOUAILLE Jean-Luc
Manager technique : RENAULT TRUCKS SAS, SAINT-PRIEST
demeurant : YVRAC

- M. OLIVA Joseph

Retraite

demeurant : SAINT-MAIXANT

- M. OLLIVIER Pierre
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme ORNON Marie-Claire née POUPART
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAUMOS

- Mlle PABOT Jocelyne
Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. PACH Bernard
Tolier : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE
demeurant : BEGLES

- Mme PAGES Annie née MARCHAIS
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : POMPIGNAC

- M. PAILHET Jean-Paul
Conducteur ligne machine : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : SAINT-AVIT-DE-SOULEGE

- M. PAILLER Alain
Professionnel de fabrication : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme PALLIN Annie née BOUYSSOU
Infirmière : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. PAPET Didier
Mécanicien : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : LEOGNAN

- M. PARIS Philippe
Technicien : STILL, BRUGES
demeurant : VILLEGOUGE

- Mme PARISSE Marie-Claude née TARTIE
Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : CAMBLANES-ET-MEYNAC

- M. PASQUALE Didier
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : COUTRAS

- M. PASSICOUSSET Christian
Agent d'assainissement : SABARC, ARCACHON
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme PATACHON Sylviane née LEBLANC
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- Mme PATIES-AMILHAT Sylvie née AMILHAT
Employée de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : PAUILLAC

- M. PATRICIO Manuel
Maçon : SO.GI.BAT, FALEYRAS
demeurant : LOUPIAC

- M. PEANT Bernard
Chef opérateur du son : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. PEBEREL Denis
Monteur : CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. PECHER Dominique
Agent de maîtrise : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : REIGNAC

- Mme PEDAROS Sylvie
Employée administrative : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. PENEAU Michel
Electromécanicien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BARSAC

- M. PEPAY Gilles
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LEOGNAN

- M. PERBET Jean-Noël
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : EYSINES

- Mlle PERDREAU Dany
Assistante commerciale : PLACOPLATRE, SADIRAC
demeurant : FLOIRAC

- Mme PEROTTI Joëlle née LEGRAND
Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PERRON D'ARC Claude
Attaché Resp. Système Inform. : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : PAREMPUYRE

- Mme PETIT Danielle née PHELIPOT
Secrétaire Dactylo : ALGECO, CHARNAY-LES-MACON
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. PETIT Didier
Adjoint Resp. équipe postes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : FLOIRAC

- M. PEYRE Didier
Affûteur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme PHESANS Marie-Claire
Chargée Relations clientèle : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- Mme PHILIP Christine
Agent commercial : LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. PIC André
Technicien informatique : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. PIC Bruno
Assistant achat : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : MERIGNAC

- Mme PICABEA Viviane
Secrétaire : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- Mme PIET Madeleine née LERAY
Déléguée médicale : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : MERIGNAC

- Mlle PILLARD Jocelyne
Analyste financier : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ARSAC

- Mme PILON Jocelyne
Serveuse : ASSOCIATION GESTION DES RESTAURANTS, PARIS
demeurant : CENON

- M. PINDADO Modeste
Responsable secteur ventes : MAAF Assurances, NIORT
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. PINDAT Serge
Directeur : WEBER BROUTIN, BRIE-COMTE-ROBERT CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme PINEAU Marie-Françoise
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme PIQUE Monique née SAINT-AUBERT
Conductrice machine à imprimer : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PIRON Joël
Agent de contrôle banc de test : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC

Pénibilité du travail

Pénibilité du travail

- Mme PLANTEY Claudine née MOUNEYRES
Responsable Documentation : BALGUERIE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PLANTEY Marie-Christine née RICARD
Gestionnaire confirmée : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GRADIGNAN

- Mme PLEUMECKERS Bernadette née ARSICAUD
Responsable qualité : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- Mme PLOQUIN Aurore née JARLES
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mme POINTET Maryse
Technicienne répartition : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : COUTRAS

- Mme POISSONNET Geneviève
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme POIVERT Evelyne née HEULET
Ouvrière en chaussures : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- Mme PONCET Patricia née COQUEMONT
Gestionnaire clientèle Part. : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. PORTEYRON Jean-Pierre
Contremaître de fabrication : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : CHAMADELLE

- M. POUQUET Joël
Chef de groupe magasinier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : CAVIGNAC

- M. POUYADE Christian
Ingénieur - Cadre : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY-VILLACOUBLAY
demeurant : MARCHEPRIME

- M. PRADAT Alain
Technicien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PRADEL Didier
Technicien : FOURNIE GROSPAUD BORDEAUX, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme PRADES Nadine née GREGOIRE
Secrétaire : AQUITAINE PYRENEES GAZ, SAINT-LOUBES
demeurant : CARCANS

- M. PRAL Denis
Directeur adjoint d'agence : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- M. PREMPAIN Patrick
Ingénieur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : LANTON

- M. PREPOINT Alain
Technicien de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- M. PREVOST Jean
Mouleur : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

- M. PREVOT Jean-Pierre
Retraite
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. PRIE Jacques
 Coordinateur terrain : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. PRIOL Jean-Claude
 Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : BASSENS

- Mme PROCUREUR Annie née BORDIER
 Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. PRUNIER Raymond
 Mécanicien : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. PRUNIERE Jean-Yves
 Assistant Réseau : EDF RESEAU DISTRIBUTION, PARIS LA DEFENSE CEDEX
 demeurant : PESSAC

- M. PUBERT Thierry
 Technicien qualité : SFCME, LIBOURNE
 demeurant : GOURS

- Mme QUILLET Nicole née FERNANDES
 Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
 demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme RAISON Martine née PEYRICHOU
 Administrative gestion temps : SFCME, LIBOURNE
 demeurant : LES BILLAUX

- Mme RAMISSE Brigitte née MARBOUTY
 Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : CESTAS

- Mme RAOULT Josiane
 Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : MERIGNAC

- Mme RAYMOND Maryse née BERTHELOT
 Préparatrice de commandes : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES
 demeurant : TEUILLAC

- M. RAYNAL Vincent
 Tourneur sur métaux : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE
 demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- M. REIFF Jean-Marc
 Employé de laboratoire : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
 demeurant : PINEUILH

- M. RENARD Alain
 Contrôleur Auditeur : BNP PARIBAS LEASE GROUP, MARSEILLE
 demeurant : PESSAC

- M. RENAUD Jean-Michel
 Ingénieur : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
 demeurant : COUTRAS

- M. RENAudeau Patrick
 Technicien aéronautique : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
 demeurant : LIGNAN-DE-BAZAS

- M. RENWICK Alain
 Responsable sécurité : COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON CEDEX
 demeurant : MERIGNAC

- M. RESENDE David
 Technicien : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
 demeurant : CAMPS-SUR-L'ISLE

- M. RESSE Jean-Paul
 Conducteur Aide-Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
 demeurant : ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

- Mme REVILLOT Pilar née GOMEZ
Assistante de direction : BALGUERIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. REYNAERT Claude
Cadre technique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. REYNE Joël
Conseiller maladie : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme RIBET Betty née VILLAIN
Responsable de section : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant : BORDEAUX

- Mme RIBO Marie-José née FOLCH
Employée administrative : COMITE ENTREPRISE CAISSES BAT. & TP, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme RICCI Carole née BAILLOU
Responsable logistique : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : IZON

- Mme RICHARD Annie née COURBIN
Chargée de recouvrement : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : CANEJAN

- M. RICHARD Patrick
Comptable : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : MONTUSSAN

- M. RICHARD Patrick
Réceptionnaire VO : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : BASSENS

- M. RICHER Didier
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme RICHON Marie-Paule née PERALTA
Comptable : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme RICO Agnès née PASQUET
Chef de groupe VPC : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : BLANQUEFORT

- M. RIGG David
Technicien : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme RIVIERE Yvette née GRATRAUD
Secrétaire : ADP GSI FRANCE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. ROBERT Christian
Employé commercial : LE BIHAN TMEG BORDEAUX, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. ROBERT Gérard
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. ROBIN Pierre
Employé de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme ROBOREL DE CLIMENS Florence née BROWNE
Cadre administratif : UNEDIC AGS, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- M. ROBY Jean-Philippe
Agent technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme ROCAFORT Martine née CONGE
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme RODRIGUES Christiane née TANCHE
Agent de maîtrise : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. RODRIGUES Jean-Marie
Technicien d'atelier : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. RODRIGUES Rui
Contrôleur pignonnerie : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : ORDONNAC

- Mme ROGE Françoise née DUFAURE
Gestionnaire de contrat : SMABTP, PARIS
demeurant : BEGLES

- M. ROMAC Gérard
Cariste : PLACOPLATRE, SADIRAC
demeurant : LATRESNE

- Mme RONDEAU Paulette
Assistante commerciale : AXA FRANCE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : ILLATS

- M. RONZIE Yannick
Comptable : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. ROSSIGNOL Michel
Team Leader de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : TALENCE

- M. ROSSIT Jean-Pierre
Réparateur machine outils : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LA SAUVE

- Mme ROUDIER Marie née RAKOCZY
Conseiller Technique gestion : MMA IARD, LE MANS
demeurant : BORDEAUX

- M. ROUGIER Alain
Chargé d'études et projets : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. ROUGIER Jean-Luc
Electricien-Frigoriste : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme ROUILLARD Brigitte née CHAMPION
Technicienne trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LE BOUSCAT

- M. ROUMY Michel
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme ROUSSARIE Jeanine née THOMASSON
Assistante de formation : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : PESSAC

- M. ROUSSEAU Daniel
Maçon : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : IZON

- Mlle ROUSSEAU Nicole
Préparatrice en pharmacie : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. ROUSSEL Bernard
Ajusteur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : MARCHEPRIME

- Mme ROUSSILLON Bernadette
 Employée d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
 demeurant : LORMONT

- Mme ROUX Béatrice née VIAS
 Employée de bureau : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : PAREMPUYRE

- Mme ROUX Denise née LANSALOT
 Retoucheuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mlle ROUX Marie-France
 Gestionnaire confirmée : ACAS, GIF-SUR-YVETTE
 demeurant : LE BARP

- Mme ROUX Marie-Hélène née BRISSAC
 Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
 demeurant : BELIN-BELIET

- M. ROUYE Jean-Luc
 Directeur régional : ECKES GRANINI FRANCE, SARRE-UNION
 demeurant : TRESSES

- M. ROUZES Daniel
 Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. ROY Alain
 Conseiller en clientèle : MAAF Assurances, NIORT
 demeurant : TALENCE

- Mme ROY Catherine née LANUSSE
 Laborantine : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme ROY Claire née ROSSI
 Assistante commerciale : REXEL FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : PESSAC

- Mme ROZE Catherine née BOS
 Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
 demeurant : LESPARRE-MEDOC

- M. RUMEBE Alain
 Affûteur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. SABOURIN Michel
 Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
 demeurant : CAMPS-SUR-L'ISLE

- M. SAGNA Antoine
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : BLANQUEFORT

- Mme SAILLOL Françoise née CABOY
 Ouvrière de nettoyage : H.REINIER, BORDEAUX
 demeurant : BEGLES

- M. SALIN Bernard
 Employé Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : BRUGES

- M. SALVAT Alain
 Analyste budgétaire : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX
 demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. SALZES Bernard
 Chef du service Achats : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. SANCHEZ Didier
 Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. SANDRAZ Jean-Paul
Président Directeur Général : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. SANEL Norbert
Responsable Réception : CERP ROUEN, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. SANUDO Dominique
Employé litige réception : REXEL FRANCE - SUD-OUEST, CESTAS
demeurant : BIGANOS

- M. SANZ Bernard
Cadre administratif : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- M. SARRABAYROUSE Jacques
Chef d'équipe mécanique : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. SARRAILLA Bernard
Agent technique : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : BEGUEY

- M. SASTRE Pierre
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. SAUBI Jean-Jacques
Chef du service photographie : CE Sapeso JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- Mme SAUREL Dominique née BOUTIN
Contrôleur de gestion : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CANEJAN

- M. SCHMIT François
Informaticien : BULL SA, NANTES
demeurant : BORDEAUX

- Mme SEBASTIEN Françoise
Secrétaire : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme SEGUY Chantal née DEBET
Ouvrière de chai : PHILIPPE RAOUX S.A.S, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. SEIGNAT Dominique
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme SELVES Jeanine née JODA
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. SEMPERE Alain
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. SERRES Christian
Technicien supérieur atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SEVELLEC Jean-François
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CESTAS

- Mme SEVERINI Nicole
Facturière : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : CESTAS

- M. SEYDI Sara
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LORMONT

- M. SINTHAM Albert
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX
- M. SIRVENTON Gérard
Agent technique exploitation : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : PESSAC
- M. SOGNY François
Technico commercial : FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY
demeurant : BLANQUEFORT
- Mme SOLER Marie-Claude née RIVET
Assistante de direction : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- M. SOUBERCAZES Christian
Conseiller clientèle : AG2R, PARIS
demeurant : BEGLES
- Mme SOUBERVIE Marie-Martine
Agent de production qualifié : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX
- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS
- Mme SPARIAT Dominique née THUILLIER
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES
- Mme SPERL Nadine née CASTANET
Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON
- Mme STEINKAMP Patricia née BOSQ-BOUSQUET
Cadre technique : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND
- M. STOSSE Francis
Responsable financier : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC
- M. STUDER Gérard
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC
- M. SUCHET Noël
Gestionnaire : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : SAINT-LEGER-DE-BALSON
- Mme SUREAU Roselyne née SIPIE
Secrétaire principale : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : GENERAC
- Mme SWAL Aline née TIERCET
Technicienne prestations retr. : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT
- Mme TACH Mariette née SAVARY
Assistante familiale : ASSOCIATION DU PRADO 33, TALENCE
demeurant : CADILLAC-EN-FRONSADAIS
- Mme TANGOCCI Nadine née AUDET
Responsable des achats : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : SALLEBOEUF
- M. TAUZIN Jean-Jacques
Responsable magasin : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2
demeurant : TOULENNE
- Mme TAUZIN Nicole
Employée services adm. : VERCERAL, BORDEAUX
demeurant : BOMMES

- M. TCHIA Meng Tech
Contremaître : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : MERIGNAC

- Mme TECHENEY Joëlle née DIAZ
Conducteur polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. TEISSEIRE Christian
Employé administratif
demeurant : BORDEAUX

- M. TEISSEIRE Eric
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme TEODORO Martine née BRAZDIL
Vendeur : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : CEZAC

- Mlle TESSARI Marie-Christine
Directrice adjointe : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. TESSONNEAU Gilles
Electronicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant : PESSAC

- M. TEYCHENEY Patrick
Chef d'équipe préparation : REXEL FRANCE - SUD-OUEST, CESTAS
demeurant : BEGLES

- M. TEYCHENEY Pierre
Aide-soignant : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : BRUGES

- M. THARAN Daniel
Coordinateur de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. THEBAUD Dominique
Technicien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CESTAS

- M. THEPENIER Jean
Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme THEREZE Evelyne née COURTY
Hôtesse d'accueil : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES
demeurant : MERIGNAC

- Mme THERIZOLS Michèle
Responsable clientèle : PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant : BRUGES

- Mme THEZE Monique née RABINEAU
Conductrice de machines : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme THIBAUT Marianne
Chargée de recouvrement : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : BRUGES

- M. THIEBAUD Joël
Chef d'équipe : STTP, CARBON BLANC
demeurant : GALGON

- M. THINE Georges
Technicien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme THIRION Marielle née PELLETAN
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-SAVIN

Retraite

- M. THOMAS André
Responsable planning : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. THOMAS Didier
Cadre technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mlle THOUMAZEAU Christine
Employée de banque : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
demeurant : BORDEAUX

- M. THOURON Yannick
Chauffeur poids-lourds : CALBERSON SUD-OUEST, BRUGES
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. THOUY Michel
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : PESSAC

- M. TICHANE Marc
Electronicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : GRADIGNAN

- Mme TONON Odile
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : CANEJAN

- M. TOUDIC Jean-Louis
Responsable entretien : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : BAZAS

- M. TOUFFET Michel
Conducteur Pupitreur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- M. TOURNIER Jean-Jacques
Chef des ventes : ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. TRACZ Michel
Monteur optique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme TRAVAUX Claudine née SABOURDY
Secrétaire de direction : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : MERIGNAC

- M. TRAVET Jean-Marc
Technicien Sup en Electronique : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : BALIZAC

- M. TREJAUT Michel
Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : TALENCE

- M. TRENAY Jean-Marc
Electricien : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : BONZAC

- Mme TRISCOS Françoise
Déclarante en douane adjointe : BALGUERIE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. TURANI-I-BELLOTO Michel
Comptable : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : COIMERES

- M. UTIEL Didier
Magasinier-Approvisionneur : FOURNIE GROSPAUD BORDEAUX, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. VAINCOT Christian
Plombier : SARL PRIVAT CLAUDE, ARSAC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme VALBUENA Brigitte née BELTRAN
Employée administrative : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BLANQUEFORT

- M. VALDES Jean-Pascal
Chef d'équipe : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : LE BOUSCAT

- M. VALEMBOIS Joël
Dessinateur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : FLOIRAC

- M. VALERO Tomas
Conducteur de projets : VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN CEDEX
demeurant : BEGLES

- M. VALLADE Philippe
Responsable de service : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LORMONT

- Mme VANDAYS Isabelle née DAUVILLIER
Téléopératrice : LABORATOIRES BOIRON, GRADIGNAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme VANZETTI Gisèle
Maîtresse de maison : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES
demeurant : BORDEAUX

- M. VERBECKE Christian
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : CAMBES

- Mme VERDAGUER Olga
Employée de service : CE de la région SNCF de Bordeaux, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme VERDOIS Micheline née AMELIN
Gestionnaire de compte : AG2R, PARIS
demeurant : LE HAILLAN

- M. VERDON Daniel
Cuisinier : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. VERDONI Jean-Pierre
Agent maîtrise en informatique : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : CASTRES-GIRONDE

- M. VERGNE Christian
Technicien en maintenance : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- Mme VERGNES Bernadette née CORBIERE
Comptable : SIVAQ, COUSTRAS
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mme VERMEERSCH Brigitte née SINOPE
Secrétaire comptable : UNION MARITIME ET PORTUAIRE DE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme VERMUSE Martine née GARANS
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE HAILLAN

- Mme VERNEJOUL Caroline née GRIFFOUL
Responsable d'unité : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. VERNEY Michel
Ingénieur en informatique : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- Mme VERSWIJVER Sylvie née TAILLADES
Employée de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. VESLIN Jean
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : PAREMPUYRE

- M. VIAUT Sylvain
Reporter : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme VICENTE Muriel
Téléopératrice : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant : CENON

- M. VIDAL Jean-Claude
Technicien Electronicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : BEGLES

- Mme VIDOU Marie-Noëlle née GAILLARD
Serveuse direction : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. VIEILLEFOND Dominique
Agent technique de maintenance : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
demeurant : NAUJAN-ET-POSTIAC

- M. VIEMONT Christian
Magasinier Cariste : GIEPAC CSO, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VIGNES Lionel
Technicien Prévention : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- Mme VIGUIER Marie-Pierre née SAURAT
Employée de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VILAYPHANH Eric
Fraiseur Tourneur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme VILLEFRANCHE Myriam née LAGRANGE
Conseillère d'accueil : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. VILLION Patrick
Technicien maintenance : FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY
demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS

- Mme VIMES Danielle née GOENAGA
Assistante de direction : NANNI INDUSTRIES, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : LE TEICH

- M. VINCENT Christian
Employé administratif : SOGEDO, LYON
demeurant : VILLEGOUGE

- Mme VINSOU Laurence née DURET
Coordinateur Activité Gestion : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
demeurant : IZON

- M. VIVIER Jean-Roch
Cadre commercial : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : EYSINES

- M. VOISIN Francis
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : CARS

- M. VOLFIN Yves
Chauffeur de four : CEREXAGRI, MARSEILLE
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. VOLLE Daniel
Conducteur d'engins : AQUITAINE DE MATERIAUX ENROBES, MERIGNAC
demeurant : MARCHEPRIME

- Mme VOTAT Dominique
 Rédactrice de production : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : GRADIGNAN

- M. VRIGNAUD Jean-Claude
 Animateur montage : SFCME, LIBOURNE
 demeurant : GENISSAC

- Mme VUILLEMIN Chantal née LESHOURIES
 Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
 demeurant : HOURTIN

- Mme WALGER Marie-Hélène née CARLES
 Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme WASNER Martine
 Responsable de fonction RH : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. WENDLING Didier
 Agent de collectivité : CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN
 demeurant : MARTILLAC

- M. WIL Jean-Jacques
 Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
 demeurant : BORDEAUX

- M. WODEY Christophe
 Graveur : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : ILLATS

- M. YUN Yorn
 Tourneur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : FLOIRAC

- M. ZAMORA Patrick
 Ingénieur Directeur adjoint : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : BORDEAUX

- Mlle ZARAMELLA Gisèle
 Gestionnaire : LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX
 demeurant : BRUGES

- M. ZERKANE Tayeb
 Magasinier : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
 demeurant : LANGOIRAN

- M. ZOUAOUI Mohamed
 Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

Echelon OR : 778 récipiendaires

- M. AGUNDEZ François
 Responsable d'équipe poste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : LIBOURNE

- M. ALFANO Hugues
 Attaché commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : BORDEAUX

- M. ALIS Richard
 Technicien de maintenance : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : LE HAILLAN

- M. ALLAIN Yvon
 Technicien de maintenance : YARA AMBES, AMBES
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. ALLARD Jean-Claude
 Agent de maîtrise : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
 demeurant : SAINTE-HELENE

Pénibilité du travail

- M. ALLIES Serge
Inspecteur formateur : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. ALONSO Jean-Paul

Retraite

demeurant : VILLENAVE-DE-RIONS

- Mme ALVAREZ Joëlle née CORS

Assistante commerciale : SINBPLA, BOUGUENAIS

demeurant : BRUGES

- M. AMBILLE Jean-Marie

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. AMIC Bernard

Cadre commercial : RENAULT Direction Régionale, PESSAC

demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. AMIGUET Guy

Afficheur Monteur Entretien : CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. ANDREAU Christian

Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- M. ANGE Patrick

Préparateur-Monteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CANTENAC

- Mlle ANSALDO Géma

Employée service administratif : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BEGLES

- M. ARDILLEY Jacques

Agent de maîtrise : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : VERTHEUIL

- M. ARDOUIN Francis

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN

- Mme ARENES Claudine née ROUGIER

Comptable : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme ARESSY Maryse née POETE

Conseillère assurance maladie : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- M. ARGENTI Jean-Michel

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : MERIGNAC

- Mme ARIAGNO Renée-Claire née SERVIAN

Employée service courrier : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : LE HAILLAN

- M. ARMAND Jean-Claude

Technicien de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. ARNAUD Daniel

Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : MERIGNAC

- Mme ARNAUD LAPEYRE Anne-Marie née LARTIGAUT

Employée administrative : AG2R, PARIS

demeurant : FLOIRAC

- Mme ARNAUD Nicole née DUBREUIL

Aide-soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant : PAUILLAC

- Mme ARNAUDIN Annie
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme ARQUEY Monique née GIL
Aide-Soignante : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. AUBERON Marcel
Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE HAILLAN

- M. AUBRY Yannick
Animateur commercial : MAAF Assurances, NIORT
demeurant : BOULIAC

- M. AUDET Daniel
Technicien environnement : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme AUGUSTE Marie-Claude née LANGEVIN
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme BADET Isabelle née AZNAR
Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. BALMIGERE Michel
Directeur Ressources Humaines : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme BARADAT Marie-José née COURTY
Agent social : C.C.A.S. de LE BOUSCAT, LE BOUSCAT
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme BARBE Chantal
Coordinatrice indicateurs : RONCADIN, VAYRES
demeurant : BONZAC

- M. BARRERE Pierre
Agent logistique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme BARTOLI Monique
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : CENON

- Mme BASSALER Sylvie née NOGUES
Responsable du reporting : BARTON & GUESTIER, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mlle BASSE Nicole
Assistante commerciale : PLACOPLATRE, SADIRAC
demeurant : BORDEAUX

- M. BAUDIN Thierry
Responsable planning : AMD SUD-OUEST, LANGON
demeurant : CASTETS-EN-DORTHE

- Mlle BAZIN Cécile

Retraite

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BAZOIN Patrick
Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- Mme BEAU Dominique née BAROS
Responsable administratif : ETS CLICHY, BORDEAUX BASTIDE
demeurant : BOULIAC

- M. BEAUFILS Lionel
Employé de banque : NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT
demeurant : MIOS

- Mme BEAUFILS Maryse née IMMER
Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BEAUVAIS Michel
Agent technique d'atelier : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BECAVIN Michel
Chargé d'études travaux : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. BELARD Louis
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BELLAMY Christiane
Administration Générale : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. BENESSIS Francis
Contremaître division : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme BENEY Eliane
Secrétaire : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. BENOIT Didier
Technicien composant du SI : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : PAREMPUYRE

- M. BENON Jacques
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme BERGER Danielle
Assistante de direction : MEDEF, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme BERLAND Nicole née DUPORGE
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : VAYRES

- M. BERNARD Jean-Pierre
Régleur : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : MOULON

- Mme BERNARD Noëlle
Agent administratif : MUTUELLE MEDICALE ET CHIRURGICALE CONNEX, BORDEAUX CEDEX
demeurant : PESSAC

- M. BERNARDI Dominique
Bobineur : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES
demeurant : BEGLES

- M. BERNON Alain
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LA SAUVE

- Mme BERRY Martine née BARRIERE
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CURSAN

- M. BERTET Gilles
Dessinateur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : MERIGNAC

- M. BERTHELEMY Patrick
Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : LEOGNAN

- M. BERTHELIER Jean-Michel
Technicien magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. BERTIN Jacques
Coordinateur service client : GIE BNP PARIBAS ASSURANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. BESCOND Michel
Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme BESNARD Claire née PUPIN
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme BEUNEU Marie-Michèle née HOARAU
Secrétaire : ASTRIUM SAS - SPACE TRANSPORTATION, LES MUREAUX
demeurant : SALLES

- Mme BEYRIES Solange née ELBEZE
Gestionnaire de paie : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. BIANCHI Jean-François
Ingénieur expert : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. BIARROTTE Christian
Monteur Mécanicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : CESTAS

- Mme BIDON Evelyne née BERNARD
Employée de comptabilité : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme BIDORET Josette née MARCON
Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. BIELSA Alexandre
Technicien : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BIENSAN Pierre
Assistant Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. BILATTE Rémi
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. BISSIERES Jean-Etienne
Retraite
demeurant : MERIGNAC

- Mme BLAJDA Geneviève née COMPAGNO
Responsable communication : CSE DE LA CAISSE DES DEPOTS, PARIS 07 SP
demeurant : FLOIRAC

- M. BLANCAN René
Cadre administratif : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CREON

- Mme BLANCHET Maggy née VAGNER
Technicienne administration : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme BLED Catherine née GAUTHIER
Assistante : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme BLOY Marie-Christine née CABANNES
Employée principale : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SELVE

- Mme BODIN Nicole née CASTERET
Employée administrative : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- Mme BOILLOT Brigitte née RUBI
Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : TALENCE

- Mme BOISOT Françoise née LAMBERT
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. BOISSEAU Janick
Cariste vidange de chambre : CEREXAGRI, MARSEILLE
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BONAMY Francis
Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : CESTAS

- M. BONDU Dany
Agent administratif : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. BONNAMI Alain
Technicien dessinateur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE HAILLAN

- M. BONNET Bernard
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : LIBOURNE

- M. BONNET Christian
Affûteur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LANSAC

- M. BONVALET Gilles
Ingénieur Technico commercial : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CIVRAC-DE-BLAYE

- Mme BORDENAVE Francine née JUMEAU
Employée administrative : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : GOURS

- M. BORY Gilles
Ingénieur : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. BOU Jean-Yves
Cadre administratif : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BOUCHON Suzy née CASTAING
Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BOUIX Francis
Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. BOUKELOUA Abdesleh
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MERIGNAC

- Mme BOULOUNAUD Catherine née CAGNIN
Assistante logistique : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme BOURGADE Martine
Technicienne informatique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. BOUROUMEAU Gérard
Technicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : PESSAC

- Mme BOUSSAROQUE Ginette née HEITZLER
Employée de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme BOUTEILLER Micheline
Comptable : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX
demeurant : PESSAC

- M. BOUTOULLE André
Ouvrier : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. BOUYDRON Henri
Papetier : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. BOYE Joël
Cadre de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme BRET Marie-Rose née DUPONT
Maîtresse de maison : INSTITUT REEDUCATION CHATEAU BREILLAN, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. BRIAT Pierre
Ingénieur Exploitation : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme BRIE Lysiane née MARTIN
Secrétaire : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : ARES

- Mme BRIOULET Sylviane née BOSQ
Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. BRIS Jacky
Comptable : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : LAGORCE

- Mme BROS Martine
Technicienne administrative : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme BROSSARD Martine née DESCAT
Responsable machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : BONNETAN

- M. BROUSSARD André
Responsable produits : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BROUSTE Bernard
Chauffeur déménageur : AMENAGEURS BORDELAIS, BORDEAUX CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. BRUAU Jean-Marc
Gérant de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS
demeurant : SALLEBOEUF

- Mme BRUN Dominique née EYMERI
Auxiliaire de puériculture : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. BRUN Patrice
Secrétaire assistant : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. BRUNEL Patrick
Informaticien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. BRUNETIERE Christian
Commercial : BP FRANCE, CERGY-PONTOISE CEDEX
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. BUAZ Alain
Gestionnaire Serveur : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : CANEJAN

- M. CAIL Jean
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LA BREDE

- M. CAILLARD Loïc
Directeur de secteur : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme CAILLE Annie
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- M. CAIRON Noël
Agent de collectivité : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : LORMONT

- Mme CAMILLERI Myriam née DUCOS
Responsable du Personnel : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. CAMUS Alain
Inspecteur du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : MIOS

- Mme CANELLAS Christine née MIRAMON
Conseillère en patrimoine : BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme CAPES Yvelise
Employée prèmontage clichés : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BERNOS-BEAULAC

- M. CARAPEZZI Serge
Approvisionnement : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : FLOIRAC

- M. CARDONNE Christian
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : IZON

- M. CARRIERE Jacques
Technicien maintenance : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme CASSAGNEAU Jacqueline
Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- M. CASTAING Philippe
Electromécanicien : VEOLIA EAU, TOULOUSE
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. CASTEJON Jean-Claude
Ajusteur : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : ARVEYRES

- M. CASTELLARIN Bernard
Technicien Essais Contrôle : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. CASTETS Michel
Technicien prototypes : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. CATTIN Michel
Technicien informatique : BULL SA, NANTES
demeurant : MERIGNAC

- Mme CAUBIN Christiane
Chimiste : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LACANAU

- Mme CAZOBON Marie
Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. CHABOT Hugues
Electricien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme CHABRIER Sylvie née HOUGAS
Agent Recouvrement Agricole : APRIA R.S.A., PARIS
demeurant : MERIGNAC

- Mme CHAFFARDON Hélène née HUBERMAN
Chargée de contrôles : BNP PARIBAS LEASE GROUP, MARSEILLE
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme CHALVET Danielle née DEMONTOUX
Conseillère financière : CORTAL CONSORS, RUEIL-MALMAISON CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. CHALVET Gérard
Attaché commercial expert : CETELEM, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme CHAMARD Nadine
Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BORDEAUX

- Mme CHAMBON Christiane née BEYNEY
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. CHAMPROU Michel
Technicien après-vente : RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CHARLES Jean-Louis
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CHARPENTIER Jean
Technicien d'atelier : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme CHARVY Nadine née MARCOU
Agent de production : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. CHATELARD-MINONDO Marc
Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. CHATENET Jacques
Cadre commercial : LES CALCAIRES GIRONDINS, CENON
demeurant : LE BOUSCAT

- M. CHEVALIER Jean
Chauffeur-livreur-encaisseur : ALVEA, MONTPOUILLAN
demeurant : CREON

- M. CHEVALLIER William
Gardien principal : IN CITE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. CHUSSEAU Jean-Luc
Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SADIRAC

- M. CICCIA Gilbert
Pompiste raffinage : LESIEUR, BORDEAUX
demeurant : SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- Mlle CLAVERO Danièle
Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : SALLES

- M. CODINA Jean
Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme COER Benjamine née NICOLLET
 Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. COLLET Michel
 Technicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : MONTUSSAN

- M. COLOMBANI Maxime
 Chargé de recrutement : UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT, RUEIL MALMAISON
 demeurant : LE HAILLAN

- Mme COMBECAVE Brigitte née SOURNET
 Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : CESTAS

- Mme COMERES Danièle née BONNET
 Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. CONSTANS Thierry
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : GRADIGNAN

- M. CONSTANT José-Marie
 Responsable d'exploitation : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN
 demeurant : CANEJAN

- M. CONTE Gérard
 Technicien supérieur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : VIRSAC

- M. CORTINA Guy
 Agent technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : BLANQUEFORT

- M. COSTE Christian Retraite

demeurant : LORMONT

- Mme COSTE Marie-Thérèse née GUSSE Retraite

demeurant : LORMONT

- Mme COULARY Françoise
 Comptable : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. COUREAUD Michel
 Ouvrier professionnel : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
 demeurant : CAVIGNAC

- M. COURTOT Christian
 Technicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme COUSINAT Bernadette née BEGAUD
 Agent d'accueil : OXYPHARM, ROUEN CEDEX 1
 demeurant : BERSON

- M. COUSINEY Luc
 Electronicien : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : GREZILLAC

- Mme COUSINOU Martine née RASOTTO
 Employée de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX
 demeurant : MONGAUZY

- M. COUSSIRAT Jean-Pierre
 Employé de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. COUTAUD René
 Chauffeur : UNION CAVES COOP. VINICOLES D'AQUITAINE, COUTRAS
 demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. COYRAULT Gérard
Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme CREVEAU Evelyne née BLOC
Rédacteur polyvalent : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : TALENCE

- Mme CURE Françoise née DARZACQ
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. CUSOL Jacky
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LE BARP

- M. D'OLIVEIRA Lucien
Technicien logistique : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. DA SILVA Joël
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : TALENCE

- Mme DALY Sylvie née FAGOTTI
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. DAMOUR Gérard
Employé SNPE : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DARLAY Catherine née SOUNIGUE
Assistante de direction : MAISON RETRAITE LES COTEAUX-UGECAM, LORMONT
demeurant : BORDEAUX

- M. DARMAILLACQ Michel
Ouvrier électronicien : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme DARQUY Marie née DUTREUILH Retraite
demeurant : BAZAS

- Mme DAURIAC Maïté née COUCHINAVE
Responsable juridique : SEA INVEST FRANCE, COLOMBES CEDEX
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme DAUZIE Christine née DELALANDE
Conseillère technique AS : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- M. DAVIAS Patrick
Agent administratif : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- Mme DAYON Nadine née DUCOS
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LEOGNAN

- Mme DE LA FUENTE Florence née SANGLA
Gestionnaire d'exploitation : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. DE NARDI Jean-Claude
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : BONZAC

- M. DE PERCZYNSKI Claude
Employé de bureau : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme DE SANTI Joëlle née CAZEAUX
Employée de bureau : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BARSAC

- M. DE WEVER Charles
Chargé d'affaires : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. DEBANDE Gilles
Chef de section fabrication : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : MERIGNAC

- M. DEBART Bernard
Chef de chantier : INOVA FRANCE S.A., RUEIL-MALMAISON CEDEX
demeurant : GAURIAC

- Mme DEBIONNE Anne-Marie
Correspondante administrative : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme DEBORD Monique née CROLAN
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme DECARRIERE Josiane née CORIC
Rédacteur-Régleur : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : EYSINES

- Mme DECLERCQ Evelyne née DUCRAUX
Sous-Chef de bureau : AGME, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- Mme DECOMBE Martine née DANIEL
Employée administrative : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : LANGON

- M. DEDIEU Luc
Conseiller commercial : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. DEFRANCE Alain
Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- Mme DELAS Nicole née DELHOTE
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. DELAVAUD Patrick
Conducteur d'engins : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : TALENCE

- M. DELPECH Thierry
Agent de sécurité : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : LE TEICH

- M. DEMARCHI Bernard
Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme DEMARCQ Renée née BONILLO
Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme DENGUI Danielle
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. DEO VAN Bang
Responsable informatique : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme DEPEUX Yolande née VIROULAUD
Employée administrative : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. DEREPPER Bruno
Technicien : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : CESTAS

- Mme DERNIAME Monique née DAGUT
Agent logistique hospitalier : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. DERUMAUX Alain
Chef de secteur : VITOGAZ, PUTEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme DESPUJOLS Catherine
Assistante : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme DESVERGNES Martine
Agent administratif : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme DEVULDER Marie-Paule
Cadre : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LORMONT

- M. DEZEMERY Pierre
Adjoint de direction : GROUPE SNPE, PARIS CEDEX 04
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DHENNIN Brigitte née LOISEL
Chargée relation service QHS : ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : BIGANOS

- Mme DIEZ Martine née MICHAUD
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : CAMBES

- Mme DIGON Maria-Térésa
Caissière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DOLLET Guy
Souscripteur délégué : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : CABANAC-ET-VILLAGRAINS

- Mme DORN Lucie née KUENNEMANN
Rédacteur polyvalent : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DOS SANTOS Fernando
Technicien de bureau d'étude : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DOUAIS Erna
Agent des services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DOUAT Philippe Retraite

demeurant : BRUGES

- M. DOUGNAC Xavier
Délégué général : S.P.E.T.P.A., BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mlle DU TREMOLET DE LACHEISSERIE Anne
Valideur système information : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme DU VAL Chantal
Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUBO Steve
Opérateur de fabrication : SAIPOL, BASSENS
demeurant : BASSENS

- M. DUBOS Jean-Pierre
Attaché commercial itinérant : BERNARD PAGES, BEGLES
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme DUBOURG Annie née FOLEGANI
Technicienne allocataires : ASSEDIQ AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme DUBOURG Nicole née BIRONNEAU
Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CADILLAC

- Mme DUBOY Marie-Dominique née PLANTEY
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BIGANOS

- Mme DUBREUIL Christiane née NOEL
Employée de banque : NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. DUCHER Jean-Guy
Ingénieur : BULL S.A., LES CLAYES SOUS BOIS
demeurant : BRACH

- M. DUCOS Bernard
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LANDIRAS

- M. DUCOURS Jean
Ingénieur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. DUCUING Michel

Retraite

demeurant : TAURIAC

- M. DUFAU André
Agent d'environnement : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : VAYRES

- M. DUGUE Christian
Mécanicien auto : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : CAMPUGNAN

- Mme DULHOSTE Joëlle née LAFON
Technicienne : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : TAURIAC

- M. DUMARTIN Serge
Technicien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme DUMAS Martine née GELIN
Agent administratif : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme DUMEAU Martine
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : TOULENNE

- Mme DUMERCQ Martine née DESMONS
Assistante commerciale : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : LE BOUSCAT

- M. DUMORTIER André
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. DUPIOL Francis
Ouvrier de stockage : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : UZESTE

- Mme DUPONT Chantal née MOREAU
Employée de banque : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : REIGNAC

- Mme DUPRAT Chantal née BARBIN
Agent de production : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. DUPRAT Patrick
Agent frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme DUPUY Elisabeth née VIU
Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. DUVAL Georges
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. EGONEAU Patrick
Chargé traitements : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : GRADIGNAN

- Mme EMY Geneviève née COLOMBANI
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. EPELVA Michel
Technicien composite aéro. : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CANTENAC

- M. ESCARBONNIER Philippe
Technicien prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : GISCOS

- Mme ESPANOL Jeannine née MARTINOTY Retraite
demeurant : BORDEAUX

- M. ESQUES Louis
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. ESTRADE Serge
Conducteur conditionnement : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme EUVE Mireille née DESTREMAUT
Technicienne de laboratoire : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- Mme EYNEMARD Eliane née NEVOT
Agent de restaurant : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : MARTILLAC

- M. EYSSAUTIER Alain
Ingénieur : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE BOUSCAT

- M. FAGET Christian
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : TALENCE

- Mme FAJOLLE Mireille née GIACOMETTI
Secrétaire : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. FAOTTO Francis
Magasinier : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : MONTAGNE

- Mme FATH Josiane née LACOMBE
Secrétaire commerciale : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : LES BILLAUX

- M. FATTAZ Didier
Cadre de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- M. FAUCHER Guy
Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. FAUDRY Alain
Monteur : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mme FAURE Anne-Marie née GARCIA
Caissière Facturière : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : BRUGES

- M. FAURE Bernard
Cadre technique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. FAURE Jean-Pierre Retraite

demeurant : LALANDE-DE-POMEROL

- M. FAURE Philippe
Magasinier : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- M. FAVIER Alain
Technicien de fabrication : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme FAVRAUD Marie-José née ALSINA
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mlle FAYOL Anne-Marie Retraite

demeurant : BORDEAUX

- M. FERRERAS-ROCA Henry
Monteur : MOINE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. FERRET Jean-Michel
Agent technique de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : EYSINES

- Mme FETIS Marie-Thérèse née CHENOURY
Assistante de direction : REXEL FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. FILHOL Jean-Raymond
Technicien d'atelier : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme FLOC Marlène née JAURIBERRY
Sténodactylographe : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. FLORENTIN Marc
Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON
demeurant : CENON

- Mme FOLLIOU Nelly
Technicienne appui opérat. : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme FONTA Bernadette née BOULDE
Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme FORICHON Thérèse née HEBRARD
Assistante sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. FOURNEL Georges
Technicien comptable : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : BEGLES

- M. FOURNIER Jean-Max
Employé de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : GALGON

- M. FOURNIER Jean-Pierre
Commercial : Société RICARD, LORMONT
demeurant : BASSENS

- Mme FOURNIER Mauricette
Ouvrier nettoyeur spécialisé : H.REINIER, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. FRANCES Patrick
Employé de transit : SAGATRANS, PUTEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. FRECHE-DUBILLE Marc
Employé de cartonnerie : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : GRIGNOLS

- M. FRENARD Gilbert
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- M. FRESQUET Janick
Mécanicien : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. FRESSELINAT Francis
Technicien : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : TRESSES

- M. FRIGO Christian
Agent de maîtrise : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- M. FUENTES Serge
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- Mme GAILLARD Réjane née ARLIX Retraite
demeurant : BORDEAUX

- M. GAILLAUD Francis
Agent de maîtrise expéditions : TEMBEC TARTAS, TARTAS
demeurant : ARBANATS

- M. GALEY Francis
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CENON

- M. GALINIER Alain
Moniteur technique : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : LE BOUSCAT

- M. GALLINARI Richard
Chargé d'études statistiques : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : LA BREDE

- M. GALTIE Michel
Afficheur Monteur : CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
demeurant : BIGANOS

- M. GARCIA Jean-Michel
Chef d'équipe : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : SAINT-MACAIRE

- M. GARCIA Patrick
Agent de service commercial : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : TRESSES

- Mme GARMENDIA Marie-Isabelle née BENGEOA
Secrétaire : ETABLISSEMENTS MONDIET, GUJAN-MESTRAS
demeurant : LE TEICH

- M. GARNIER Jean-Paul
Responsable projets : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : LEOGNAN

- Mme GARNIER Marie-Christine née MIVIELLE
 Chef d'équipe : CERP ROUEN, PESSAC
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GARRIGUE Jacques
 Magasinier : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
 demeurant : MERIGNAC

- Mme GARRIGUE Marie-France née FACHIN
 Responsable comptable : S.A.S. DOUGADOS, LE HAILLAN
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme GASSER Françoise
 Assistante de direction : BARDINET, BLANQUEFORT
 demeurant : PESSAC

- M. GASSIE Guy
 Menuisier : GRATAUD-LAROCHE, SAINT- DENIS -DE -PILE
 demeurant : CHAMADELLE

- Mme GASSIER Odile née SELINO
 Cadre administratif : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : SADIRAC

- Mme GATELLIER Huguette
 Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. GAUDIN Jean-Pierre
 Ouvrier en magasin : BARDINET, BLANQUEFORT
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. GAUDRY Jean-Jacques
 Cadre de direction assurances : AGF, PARIS
 demeurant : MARCENAI

- M. GAUTRAT Bernard
 Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : LE HAILLAN

- M. GAY Jean-François
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : LA BREDE

- M. GAZEAU Jean
 Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. GENESTE Jean-Claude
 Technicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme GENIER Nicole née GASSIES
 Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
 demeurant : BIGANOS

- Mme GENITEAU Françoise née DEGEILH Retraite
 demeurant : PAREMPUYRE

- Mme GEOFFROY Paulette née FILIPPINI-BESSON Retraite
 demeurant : SAINT-LOUBES

- M. GIBERT Bernard
 Cadre : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GILARD Alain
 Magasinier : PROXISERVE, LEVALLOIS PERRET
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. GILLES Gérard
 Contrôleur de fabrication : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
 demeurant : PESSAC

- M. GIMENEZ Patrick
 Chef gérant : SOGERES, BOULOGNE-BILLAN COURT
 demeurant : SADIRAC

- Mme GINIEIS Martine née ELLUL
 Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : FLOIRAC

- M. GIRALT Angelo
 Agent de maîtrise : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : SAINTE-FOY-LA-LONGUE

- M. GIRAUD Jean-Louis
 Cariste : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme GIROIRD Martine née RAEHM
 Technicienne de gestion : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. GISSELBRECHT Claude
 Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-CIERS-D'ABZAC

- M. GODREAUX Jean- Charles
 Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : CENON

- M. GOIMARD Gérard
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : MERIGNAC

- Mme GONZALEZ Marie-Thérèse née GUTIERREZ
 Employée qualifiée : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
 demeurant : FLOIRAC

- Mme GOURDOUX Joëlle
 Technicienne Conseil : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. GOURVES André
 Cariste : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
 demeurant : MACAU

- Mlle GRANDCOING Danielle
 Téléphoniste standardiste : EG COURBU, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

- M. GRANGER Gilles
 Tourneur-Fraiseur-Ajusteur : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : SAINT-GERVAIS

- M. GREIL Yves
 Chef d'équipe : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
 demeurant : LIBOURNE

- M. GRIMAL Jean-Pierre
 Technicien aéronautique : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
 demeurant : BLANQUEFORT

- Mlle GRONDIN Ginette
 Hôtesse de caisse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme GUERIN Catherine née GOURGUES Retraite
 demeurant : TALENCE

- M. GUICHARD Bernard
 Chef d'équipe : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
 demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. GUICHARD Jean-Claude
 Ingénieur : PONTICELLI Frères, BASSENS
 demeurant : BORDEAUX

- Mme GUICHENEY Christiane née TROS
Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LA REOLE

- Mme GUILBAUD Evelyne
Chargée d'études statistiques : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : MERIGNAC

- M. GUILLAUD Michel
Technicien d'élaboration : CUSENIER, CRETEIL
demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- Mme GUILLON Muriel née DESMARTES
Assistante commerciale : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. GUIMARD Alain
Technicien aéronautique : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT
demeurant : SAINT-SELVE

- M. GUIRAUD Jean-Louis
Cariste : SYSTEME U SUD, LANGON
demeurant : TOULENNE

- M. HANUSSE Jean-Paul
Technicien d'atelier : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. HAZERA Jean
Conducteur lessiveur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. HAZERA Jean-Pierre
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme HERAUD Bernadette née FAURE
Assistante commerciale : AGME, PARIS
demeurant : BLANQUEFORT

- M. HERGOTT Pierre
Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : CENON

- M. HEUZE Daniel
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme HIBERT Claudine
Responsable merchandising : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON

- M. HILY Louis
Gestionnaire Moyens : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. HOAREAU Aldé
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LORMONT

- M. HOCQUET Marcel
Cadre Technique : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. HOLLECOU Marcel
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : SALLES

- M. HORDONNEAU Alain
Ingénieur : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. HOSTAINS Yves
Agent administratif : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES
demeurant : SAINTE-HELENE

- M. HOSTEIN Gilles
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. HOUPLINE Patrice
Cadre technique : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : LE BARP

- M. HUBERT Francis
Directeur d'agence : AQUITAINE PYRENEES GAZ, SAINT-LOUBES
demeurant : PUGNAC

- Mme HUE Françoise née UZIC
Retoucheuse-Couturière : VETEMENTS BUNOUT, LESPARRE MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- M. HUGUET Gilbert
Cadre : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme HUGUET Joëlle née MARCEILLE
Assistante commerciale : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. HURTEAU Gérard
Chargé d'affaires : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX
demeurant : SAINTE-HELENE

- M. HYVERNAUD Michel
Opérateur de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

- M. IRIGOYEN Nicolas
Ajusteur mécanicien : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. ISTOCZAK Pierre
Assistant de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LORMONT

- Mme JANNEAU Martine née RENE
Piqueuse-Aide conductrice : GIEPAC CSO, PESSAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme JANOT Andrée née GOURIOU
Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme JEANTET Josiane née SARRAILLE
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MORILLON

- Mme JOACHIM Mireille née PELLETAN
Manutentionnaire pharmacie : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme JOLY Danièle née MONNIER
Technicienne Eco : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. JOUANDET Michel
Technicien de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. JOUGLEN Gérard
Analyste suivi clients : CERTIA, BORDEAUX
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. JOUGLET Jean-Louis
Responsable technique : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme JOURDA Catherine née MARSAN
Comptable : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. JOURDAN Philippe
Team Leader fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme JOUSSEINS Bernadette née PICARD
Employée administrative : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : LUSSAC

- M. JUILLA Jean-François
Aide-soignant : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : LE BOUSCAT

- M. JUIN Jean-Marie
Technicien Trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. KENTZINGER Daniel
Agent de maîtrise : GANTOIS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. LA TORRE Serge
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- Mme LABAT Jocelyne née PILLOT
Formatrice pour adultes : AFPA Centre de Pessac, PESSAC
demeurant : CANEJAN

- M. LABECOT Christian
Agent technique d'atelier : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : PESSAC

- M. LABEDADE Jean-Luc
Employé administratif : CE Sapeso JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LABORDA Colette
Assistante commerciale : BSN DISTRIBUTION SUD-OUEST, VAYRES
demeurant : LE BOUSCAT

- M. LABORDE Jean-Marc
Responsable technique : EUROPALACES, TALENCE
demeurant : PESSAC

- Mme LACARRERE Anne-Marie née BESSE
Comptable : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. LACOSTE Charles
Technicien supérieur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. LACOSTE Jean-Marc
Dessinateur industriel : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme LACOSTE Marie-Dominique née GAUTRAUD
Employée de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : LIBOURNE

- M. LACROIX Jacques
Vendeur Société : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. LACROIX Jean-Pierre
Gestionnaire : AQUITANIS OPAC de la C.U.B., BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. LAFAURIE Jean-Bernard
Chef boucher : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme LAFON Hélène née BERTRAND
Coordnatrice contrôle interne : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. LAFON Joël
Analyste gestion des stocks : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. LAFON Serge
Technicien maintenance : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBES

- Mme LAFOND Martine née LESTYNEK
Assistante commerciale : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. LAFUENTE Jean-Pierre
Machiniste-opérateur : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme LAGAN Christine
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAGARDERE Bernard
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LEOGNAN

- Mme LAGARDERE Martine née LASSEUGUETTE
Rédactrice juridique : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. LAGUEYTE Jean-Louis
Magasinier : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : MERIGNAC

- M. LALLET Francis
Conducteur de travaux : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme LALU Chantal née MORIN
Conseillère adhérents : RSI AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. LAMARQUE Jacques
Directeur général : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. LAMARQUE Jean-Jacques
Cadre bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LANGON

- M. LAMBERT Bernard
Agent technique de maintenance : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
demeurant : BRUGES

- Mme LAMOTA Marie-Claire née VASQUEZ
Responsable comptabilité : PACT HABITAT ET DEVELOPPEMEN GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LEOGNAN

- Mme LAMOURE Maryse née MONOT
Assistante de direction : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme LANASPA Christine née LAUGIER
Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. LANTRADE Daniel
Cadre administratif : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LANUSSE Régine née THEZE
Comptable : CABINET FRANCO-PELTRIAUX, EYSINES
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme LAPIERRE Solange
Liquidatrice : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAPIOS Hubert
 Logisticien : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. LAPLACE Bernard
 Agent itinérant : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- Mme LARGE Maryse née BARBEDETTE
 Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : HAUX

- M. LAROSE Jack
 Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
 demeurant : SAINT-MORILLON

- Mme LARRERE Régine née DECIS
 Chargée Clients Collectivités : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : SALLEBOEUF

- Mlle LARRIEU Annie
 Employée administrative : SOGEDO, LYON
 demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. LARRUE Michel
 Acheteur : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. LARTIGUE Claude
 Responsable bureau assurances : SADA ASSURANCES, NIMES CEDEX 9
 demeurant : VAYRES

- M. LATRILLE Michel
 Responsable sécurité. : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : LOUPIAC-DE-LA-REOLE

- Mme LAURENT Bernadette née FORTIN
 Préleveur-Réceptionnaire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : IZON

- Mme LAURENT Martine née AUGUSTE
 Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : LORMONT

- Mme LAVAL Maryse née GRIMAUD
 Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : LATRESNE

- Mme LAVERGNE Pierrette née CAZENAVE Retraite
 demeurant : BRUGES

- Mme LAYGUE Madeleine née BRETON
 Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme LAZERAND Annie née CAPDEVILLE
 Technicienne de paie : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
 demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mme LE NAOUR Annick née VANNIER
 Assistante de gestion : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
 demeurant : COURS-DE-MONSEGUR

- Mme LE QUERE Marie née MALANDIT
 Secrétaire d'agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : SAINTE-TERRE

- M. LEAL José
 Chef de chantier : EG COURBU, BORDEAUX
 demeurant : CADAUJAC

- M. LEBEAU Maurice
 Responsable finition : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
 demeurant : SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

- Mme LEBOULANGER Catherine née VICAIRE
Technicienne de souscription : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : LE BOUSCAT

- M. LEBRAS Gilles
Cadre bancaire : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : IZON

- M. LECLERCQ Jean-Claude
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme LEDEUIL Nadine née FLEURY
Réfèrent technique : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mlle LEGLISE Marie
Comptable : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : LANDIRAS

- M. LELAIDIER Hubert
Agent de fabrication : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. LELOUP Gérard
Chaudronnier : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. LEMAIRE Etienne
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme LEMAIRE Jocelyne née PEAQUIN
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : BELIN-BELIET

- M. LEMAITRE Bernard
Cadre technique : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme LEMOIGNE Danielle née MOURA
Agent de vente : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2
demeurant : PREIGNAC

- M. LENAIN Guy
Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme LEON Maryse née JOUANEM
Technicienne tarification : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. LEON Pierre
Chauffeur Porteur : OGF, PARIS
demeurant : PESSAC

- Mme LESCARRET Ginette née GARNUNG Retraite
demeurant : SALLES

- M. LESCOURRET Jean-Louis
Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. LESNE Francis
Agent de maintenance : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES
demeurant : GENISSAC

- Mme LESPOUX Maryvonne née LINE
Agent administratif : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme LESTAGE Annie
Agent administratif : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. LESTRUHAUT Michel
Ingénieur d'études : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. LHARI Christian
Automaticien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme LIABAT Marie-Laure
Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : FLOIRAC

- Mme LIGNAC Bernadette née BEREAU
Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. LISSILLOUR André
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CENON

- M. LISSONDE Michel
Cadre d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : ARES

- M. LITANEUR Jean-Louis
Technicien : B2V GESTION, PARIS CEDEX 02
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme LOISEAU Evelyne née STRUBE
Orthophoniste neuropsychologue : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : ARSAC

- Mme LOPEZ Josée
Gestionnaire Flux Aval : SFCME, LIBOURNE
demeurant : LIBOURNE

- Mme LOPEZ Marie-Hélène née CARPENTIER
Technicienne paiement prest. : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CENAC

- M. LOURTEAU Jacques
Assistant commercial : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. MACHADO François
Comptable : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. MACHU Roger
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. MACIAS Francisco
Chef de projet : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : MIOS

- M. MACINEIRAS Michel
Conducteur de travaux : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. MACOUILLARD Lionel
Peintre auto : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- Mme MAESTRO Marie-Françoise née LAMBERT
Technicienne : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme MAGER Patricia née GUE
Chef secteur services : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme MAGNIETTE-JOSELEAU Patricia née CALMETTES
Technicienne : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. MAGNINO Marc
Ingénieur : Société D C N, PARIS CEDEX 15
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. MAHAUT Marcel
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- Mme MAHE Nicole née JOUAN
Conseillère ESF : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MAINGUENAUD Rolande née PITON
Relais technique : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme MAISONNAVE Monique née LAPLUME
Technicienne de comptabilité : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : EYSINES

- M. MALAGGI Rémy
Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LANTON

- M. MALICHECQ Christian
Photocompositeur : CE SAPESE JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : POMPIGNAC

- Mme MANECKI Arlette née GAUTHIER
Conducteur sur machine : SOREVI, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. MARCERON Alain
Magasinier vendeur : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : PESSAC

- Mme MARCHAL Eliane
Assistante maternelle : C.C.A.S. de TALENCE, TALENCE
demeurant : TALENCE

- M. MARIMPOUY Patrick
Chef de surveillance : UNIVERSITE MONTESQUIEU - BORDEAUX IV, PESSAC
demeurant : BEGLES

- Mme MARQUETTE Danièle
Chef d'équipe fabrication : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : TOULENNE

- M. MARRE Luc
Chef de chantier : METAREG AQUITAINE, PESSAC
demeurant : SOUSSANS

- Mme MARTIN Annie née DUPUY
Responsable magasin : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme MARTIN Dominique née ALBA
Manager de rayons : CHAMPION, COLOMIERS
demeurant : SOULAC-SUR-MER

- M. MARTIN Jean-Pierre
Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : CESTAS

- Mme MARTIN Marie-Thérèse née MAURICIO
Opératrice de saisie : PHILIPPE RAOUX S.A.S, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme MARTIN Monique
Caissière principale : MONOPRIX, ARCACHON
demeurant : ARCACHON

- Mme MARTINEAU Nicole
Aide-soignante : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : FLOIRAC

- M. MARTINEZ Claude
Responsable technique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : BORDEAUX

- M. MARTINEZ Francis
Serrurier : MOINE, MERIGNAC
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARTINS Jean-Claude
Réceptionnaire : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARTY Alain
Chargé d'accueil : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme MARY Christiane née EUMONT
Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES
demeurant : FLOIRAC

- M. MASSE Daniel
Contremaître : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- Mme MATE Viviane née GARCIA
Comptable : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme MATHELY Françoise née DAVY
Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MATHIEU Jean-Baptiste
Vendeur automobiles : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : EYSINES

- Mme MATO Michelle née SIMOTHE
Assistante : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : PESSAC

- M. MAUMUS Jean-Pierre
Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CENON

- M. MAUMY Jean-Pierre
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : PORTETS

- M. MAUMY Patrick
Technicien de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LORMONT

- Mme MAUREL Claudine née SIMON
Agent d'accueil : ASSOCIATION C.A.Q. de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme MAZUQUE Marie-Christine née GRAVIER
Caissière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. MAZZEI Gérard
Mécanicien : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MAZZUCATO Didier
Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CARBON-BLANC

- M. MAZZUCATTO Bruno
Magasinier : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. MELET Daniel
Chef d'équipe : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

Pénibilité du travail

- M. MELLIS Patrick
Conducteur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. MENE Marc
Ingénieur : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme MERCIER Josiane née PITARD
Technicienne de prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MERINO Juliette née ZACHELLA
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : FARGUES

- Mme MESPLET Francisca née BUENO
Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. MESPOULES Alain
Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : ARSAC

- Mme MESPOULES Martine née LOUBET
Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : ARSAC

- M. METAIS Claude

Retraite

demeurant : PESSAC

- M. METAYET Jean-Louis
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : BLANQUEFORT

- M. MEYLAN Jean-Marie
Chargé de contentieux : AG2R, PARIS
demeurant : CASTILLON-LA-BATAILLE

- M. MEYNARD Alain
Monteur : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SAINT-MARTIN-DU-BOIS

- Mme MICAËLO Martine née DUCAU
Secrétaire commerciale : MEUBLES DUCAU, PODENSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. MICHAUD François
Chef d'équipe : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : PORCHERES

- M. MICHEL Pierre
Contrôleur de sécurité : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. MICHIELS Gérard
Chef de projet : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. MICOULEAU Daniel
Responsable logistique : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- M. MILLET Daniel
Aide Opérateur Tamisage : CEREXAGRI, MARSEILLE
demeurant : BASSENS

- M. MONOY Michel
Animateur contrat de travail : RTE EDF TRANSPORT, PARIS - LA DEFENSE
demeurant : PAREMPUYRE

- M. MONTAGNEY Jean-Paul
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LEOGNAN

- Mme MONTAUT Gisèle née CLUZAUD
 Coordinateur pôle personnel : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
 demeurant : BORDEAUX

- M. MONTEILS Patrice
 Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme MONTET Francine née COLMET
 Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE

- M. MONTHUS Bernard
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : BORDEAUX

- Mme MONTIGNAC Evelyne née LEGLISE
 Employée de bureau : AGF VIE-IART, MARSEILLE
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MONTJEAN Jean-Louis
 Cadre assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : AYGUEMORTE-LES-GRAVES

- M. MORA Henri
 Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
 demeurant : PESSAC

- Mme MOREAU Francine
 Journaliste : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : EYSINES

- Mme MORELLO Jacqueline née BORDAGE
 Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. MORO Daniel
 Préparateur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MORU Viviane née VISEE
 Assistante commerciale : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : SAINTE-HELENE

- Mlle MOTARD Anne-Marie
 Employée administrative : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- Mme MOULIA Liliane
 Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : CENON

- M. MUNOZ Alain
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : AVENSAN

- M. MURATET Philippe
 Responsable informatique : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MURRATE Chantal née GARRIGA
 Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. MUSSOTTE Jean-Claude
 Copiste Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : LA BREDE

- Mme NART Michèle née LASTIC
 Technicienne d'exploitation : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- M. NAVARRO Jean
 Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
 demeurant : BOURG

- M. NAY Pierre
Agent technique : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. NAZARIES Norbert
Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE BOUSCAT

- M. NICOLO Patrick
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. NOGUEZ Pierre
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NOUAUD Patrick
Technicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : MARCHEPRIME

- M. NUTER Francis
Mécanicien : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : EYSINES

- Mme OCHOA Marie-Edith née CASTAIGNEDE
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LANTON

- M. OLIVA Joseph

Retraite

demeurant : SAINT-MAIXANT

- M. ONEZIME Christian
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- M. ORNON Michel
Responsable informatique : NANNI INDUSTRIES, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. ORO AGUADO Aurélio
Maçon : BONNA SABLE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : CADAUJAC

- M. ORTIZ Jean-Pierre
Conseiller technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PODENSAC

- M. OSLISLO Waldemar
Dessinateur industriel : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : ARCACHON

- M. PACINI Laurent
Assistant Serveur et Poste : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. PAGA Michel
Technicien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. PALLARES Guy
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINTE-HELENE

- M. PANCALDI Jacques
Magasinier : SERCA, SAINT-ETIENNE
demeurant : SALLES

- M. PAPET Alain
Chargé d'affaires : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. PAQUET Alain
Technicien expert achats : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PAQUIS Jean-Marie
Directeur commercial : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme PARACHOU Hélène née BONNEMASON
Assistante sociale : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme PARANTEAU Claudine née ODOIR
Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : EYSINES

- M. PARET Jean-Yves
Agent technique : KSB, GENNEVILLIERS
demeurant : CHAMADELLE

- M. PARMENTIER Gérard
Directeur adm. et financier : AMD SUD-OUEST, LANGON
demeurant : COIMERES

- M. PASQUERON DE FOMMERVAULT Xavier
Directeur d'établissement : SAINT-GOBAIN AUTOVER FRANCE, PUSIGNAN
demeurant : CASTETS-EN-DORTHE

- M. PASSICOUSSET Christian
Agent d'assainissement : SABARC, ARCACHON
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. PAULHIAC Philippe
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : BLANQUEFORT

- M. PAYERO Alain

Retraite

demeurant : MERIGNAC

- M. PEANT Bernard
Chef opérateur du son : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. PELET Jean-Claude
Médecin Conseil : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. PERAMATO Michel
Chef de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme PERAUD Francine née SIBEAUX
Technicienne électronique : ACTEON, MERIGNAC
demeurant : CESTAS

- M. PERES Jacques
Responsable éducatif : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16
demeurant : CESTAS

- Mme PERROMAT Danielle née VINCE
Technicienne : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. PERROMAT Jean
Electricien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme PETIT Nicole
Secrétaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. PETIT Patrick
Technicien service médical : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. PETITNICOLAS Jean-Michel
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. PETRIAT Pascal
Technicien maintenance : LESIEUR, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. PEYRAN Jean-Bernard
Ajusteur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. PIC André
Technicien informatique : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. PICARD Michel
Technicien moteur : AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX
demeurant : CAZALIS

- M. PICAUD Patrick
Assistant commercial : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. PICHENOT Gérard
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : BEAUTIRAN

- M. PICOT Philippe
Gestionnaire de production : CERTIA, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. PIGNAC Gaëtan
Manutentionnaire : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : CENON

- M. PINGUET Christian
Mécanicien auto : AQUITAINE DEPANNAGE SERVICE, BORDEAUX
demeurant : GANS

- Mme PINOL Maryse
Employée de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : CENAC

- Mme PINON Claudine née ALBERDI
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : TALENCE

- M. PITT Christian
Cadre technique : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BORDEAUX

- Mme PLANTEY Marie-Christine née RICARD
Gestionnaire confirmée : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : GRADIGNAN

- Mme PLESSIER Martine née JOURDAN
Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- M. PLISSON Michel
Chargé recouvrement sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : FLOIRAC

- M. PLOUVIER Michel
Electronicien : THALES OPTRONIQUE, GUYANCOURT
demeurant : PESSAC

- M. PORTALIER Jean
Responsable commercial : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme PORTILLO-REVUELTAS Yolande née DUQUET
Chef de Projet : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : HOSTENS

- M. POUQUET Joël
Chef de groupe magasinier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : CAVIGNAC

- M. PRAT Daniel
Expéditionnaire : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. PREVOT Jean-Pierre

Retraite

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. PRIGENT Jean-Michel

Chef d'atelier principal : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : BORDEAUX

- M. PRIVAT Pierre

Inspecteur de maintenance : BULL SA, NANTES
demeurant : CESTAS

- Mme PRUDENCE Françoise née GOURDIN

Secrétaire : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PRUNET Régine née GRANDCHAMP

Attachée commerciale : CETELEM, PARIS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. PRUNIER Dominique

Animateur régional : GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant : AUDENGE

- Mme PUJOS Josiane née MICHAUD

Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme QUEYROI Christine

Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX
demeurant : MERIGNAC

- Mme QUINTARD Maryse

Comptable : SOREVI, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- Mme RABA Christiane née BISSIRIEIX

Employée administrative : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

- Mme RAGONNEAU Nadine

Secrétaire : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. RAMALHO José

Chauffeur poids lourds : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : AVENSAN

- Mme RAMBERT Danielle née REYNAUD

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. RATEAUX Yves

Technicien administratif : VEOLIA EAU, TOULOUSE
demeurant : ARCACHON

- Mme RAUD Dominique née BOUCHEREAU

Assistante ADV Export : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. RAYMOND Denis

Acheteur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CAMARSAC

- M. REAL André

Aide soignant : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme REFFE Reyne née BERKELMANS

Chargée clientèle particuliers : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mme REGONESI Monique née BERGERON
Employée de bureau : CIRON, BARSAC
demeurant : PUJOLS-SUR-CIRON

- Mme REMON Nelly née TAILLEU
Conducteur Aide-Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. RENAUD Jean-Michel
Ingénieur : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : COUTRAS

- M. RENAudeau Jacques
Employé de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX
demeurant : TRESSES

- M. RESSE Jean-Paul
Conducteur Aide-Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

- M. REY Denis
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : CENAC

- M. RIBATET Robert
Technicien aéronautique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. RICHARD Patrick
Conseiller en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : CANEJAN

- Mme RICHET Josiane née GASQUE
Infirmière : CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN
demeurant : LEOGNAN

- M. RICHETON Noël
Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : GRADIGNAN

- M. RICHON Daniel
Comptable : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme RIFFAUD Marie-Jeanne
Technicienne de prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : LACANAU

- M. RIFLADE Joël
Contrôleur : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SYMPHORIEN

- Mme RIMBAUD Martine née ALONSO
Contrôleuse : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme RIOU Christiane
Opératrice marketing : TOTAL FRANCE, PARIS LA DEFENSE
demeurant : BLAYE

- Mme RIVET Andrée née BOURDON
Contrôleur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. ROBERT Christian
Employé commercial : LE BIHAN TMEG BORDEAUX, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. ROBERT Gérard
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. ROBIN Didier
Chef de chantier : PONTICELLI Frères, BASSENS
demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- Mme ROCHER Françoise née SOUBIROU
Employée commerciale : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant : MERIGNAC

- Mme RODRIGUES Chantal née BELLARDIE
Adjointe planning production : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. RODRIGUES José
Maçon : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. ROGET Bernard
Cadre Ingénierie : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : CESTAS

- M. ROLAND Jacques
Cuisinier : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : BEGLES

- Mme ROUARD Bernadette
Acheteuse : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LORMONT

- Mme ROUBY-PAINDESSOUS Françoise née PAINDESSOUS
Conseillère prévoyance santé : AGF, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. ROUGIER Patrick
Coordinateur logistique : UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : BORDEAUX

- M. ROUSSEAU Daniel
Maçon : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : IZON

- Mlle ROUSSEAU Nicole
Préparatrice en pharmacie : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme ROUSSEAU-SIMON Christiane née LARDY Retraite
demeurant : PESSAC

- Mme ROUSSEIL Odile née PULQUERIE
Agent de ménage : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16
demeurant : LEOGNAN

- M. ROUVRAIS Jean-Yves
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- Mme ROUX Christiane née THORE
Assistante commerciale : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- M. ROUZES Daniel
Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme ROY Brigitte née MOURGUET
Assistante de direction : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme ROY Claudie née RENOUX
Conseillère en clientèle : MAAF Assurances, NIORT
demeurant : TALENCE

- Mme ROZE Catherine née BOS
Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- M. RUIZ Jean-Charles
Electro-Bobinier : CEGELEC SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : FLOIRAC

- M. RULLIER Bernard
Ingénieur commercial : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme RUMEAU Françoise née MENAERT
Chargée d'études techniques : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme SACRISTE Claudette née LACROIX
Gestionnaire dossiers retraite : RSI AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. SAINT- SAENS Philippe
Ingénieur Cadre : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY-VILLACOUBLAY
demeurant : BORDEAUX

- M. SAINT-AUBERT Philippe
Contrôleur de gestion : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- M. SAINT-PASTEUR Denis
Ingénieur commercial : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LA BREDE

- M. SAJOUS Franck
Directeur technique : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme SALAS Josiane née SALVAT
Attachée juridique : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CURSAN

- Mlle SALAUN Dominique
Secrétaire assistante : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BORDEAUX

- M. SALZAT Alain
Gestionnaire garantie : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme SALZAT Patricia née BIANCIOTTO
Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. SAMITIER Michel
Peintre : LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. SAMPER Alain
Technicien supérieur : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : AMBES

- Mme SAMUEL Monique née ROBINE
Technicienne : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. SANDRAZ Jean-Paul
Président Directeur Général : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. SANZ Bernard
Cadre administratif : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- Mme SATGE Raymonde née MARSAIS
Attachée commerciale : BROSSETTE BTI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. SAUBI Jean-Jacques
Chef du service photographie : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BOULIAC

- Mme SAUNIER Francesca née DELMAS
Caissière : MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- Mme SAUVANT Dominique née MICHEL
Technicienne contentieux : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme SEGONDY Françoise née LAFOSSE
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- Mme SEGUINAUD Marie-France née BOITEAU
Technicienne de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : FLOIRAC

- M. SERVETO Patrick
Conducteur de lignes/cariste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme SEUVE Annie née CALVO
Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : RIONS

- M. SEVE Alain
Agent technique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SIEZE Jean-Louis
Technicien entr. Maintenance : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. SIMON Yves
Inspecteur : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. SINTES Michel
Technicien dessinateur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme SIRCAND Marie-France née BRACONNIER
Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CARCANS

- Mme SOLE Nicole
Monitrice Educatrice : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. SOTO Bernard
Directeur régional : MMA IARD, LE MANS
demeurant : BORDEAUX

- Mme SOULARD Ida née SMANIOTTO
Gestionnaire des assurés : R.S.I. - AQUITAINE - Branche Santé, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. STOOP Gérard
Contrôleur : ENDEL, NANTES
demeurant : SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

- M. SUBERCASAUX Bernard
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SUBRECHICOT Jean-Marc
Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. SURIN Hary
Préparateur de véhicules : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : CARCANS

- M. TABLEAU Jean-Francis
Chargé prestations clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme TAFFARY Françoise
Technicienne carrières : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. TALEYSON Jean-François
Agent Technique Electronicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : BRUGES

- M. TALZAC Alain
Agent magasinier : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
demeurant : LIBOURNE

- M. TANTET Alain
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme TAUZIN Lucette
Préparateur de commandes : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
demeurant : POMEROL

- M. TAUZIN Michel
Responsable d'agence : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2
demeurant : TOULENNE

- Mme TECHENEY Joëlle née DIAZ
Conducteur polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. TEISSEIRE Christian
Employé administratif
demeurant : BORDEAUX

- M. TESSONNEAU Gilles
Electronicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant : PESSAC

- M. TEXIER Jean-Paul
Directeur d'exploitation : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. TEYSSÉDRE Patrick
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : PERISSAC

- Mme TEYSSIER Yvette née MANTHE
Vendeuse : ARMAND THIERY, LEVALLOIS-PERRET
demeurant : BORDEAUX

- Mme THEREAU Marie-Claude née PELETTE
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme THIBAUT Bernadette née ANTIGNY
Employée de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. THIBIER Gérard
Technicien supérieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- M. THIERRY Patrice
Technicien de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme THOREAU Monique née MASSIEU
Responsable bureau d'études : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme TISSANDIER Violette
Technicienne de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- Mme TOBELEM Colette née PIQUETIAL
Secrétaire : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

Retraite

- Mme TOMBREY Michelle née LEFEBVRE
Enseignante : AFPA Centre de Pessac, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. TOUDIC Jean-Louis
Responsable entretien : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : BAZAS

- M. TOUFFET Michel
Conducteur Pupitreur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- Mlle TOURANCHEAU Jocelyne
Assistante administrative : VERCERAL, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme TRABUT-CUSSAC Marie-Claude née CYREN-DECOLY
Assistante de direction : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAINT-ETIENNE-DE-LISSE

- M. TRAILLIS Jean
Préparateur de travaux : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN
demeurant : LE BARP

- M. TRAVERT Michel
Agent technique électronicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-GERVAIS

- Mme TRESSOUS Viviane née PICO
Lingère : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : MARTILLAC

- M. TUFFERY Guy

Retraite

demeurant : TALENCE

- Mme TURO Monique
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : CARBON-BLANC

- M. UMBREHT Alain
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. VACHER Jean-Claude
Pâtissier : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme VALADEAU Solange née MARTIN
Courtière VRP : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

- Mme VALENCIA Marie-France née REY
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SALLEBOEUF

- Mme VALET Marie née FLAMBEAU
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : SALIGNAC

- Mme VALLADE Françoise
Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. VALLEE Patrick
Cadre : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. VALLET Philippe
Professeur de cuisine : ICFA, BORDEAUX
demeurant : SADIRAC

- M. VALSESIA Jean-Pierre
Cadre logistique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : ARES

- M. VAN DAELE Christian
Cadre : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : SAINT-MORILLON

- M. VANDESMET Jean
Responsable exploitation : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : LANTON

- M. VANHEMELSDAELE Daniel
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : TALENCE

- Mlle VAUTOUR Martine
Technicienne : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : GENSAC

- Mme VAYSSE Anne-Marie née BOUSCAU
Infirmière : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : LEOGNAN

- M. VENZAC Michel
Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : MARCENAI

- M. VERDON Alain
Electrotechnicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC
demeurant : TALENCE

- Mlle VERGE Pierrette
Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme VERITE Yolande née CHAZE
Déléguée médicale : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS
demeurant : LANGON

- M. VERMUSE Jean-Luc
Cadre bancaire : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE HAILLAN

- M. VIAUT Sylvain
Reporter : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme VIDEAU Dominique
Cadre administratif : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. VIDEAU Serge
Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme VIGE Marie-Laurence
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : GRADIGNAN

- Mme VIGIER Marie-France
Assistante de direction : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : PAREMPUYRE

- Mme VIGNAU Marie-Paule née CASAUBON
Secrétaire : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- Mme VILLEVAL Annick née MAROLEAU
Chargée de recouvrement : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant : LE BOUSCAT

- M. VINCENT Christian
Employé administratif : SOGEDO, LYON
demeurant : VILLEGOUGE

- M. VINCENT Francis
Analyste de réseaux : CERTIA, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. VINSON Jean-Marie
Chargé d'études informatiques : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
demeurant : IZON

- Mme VIUDES Marie-France née DORE
Employée hautement qualifiée : SAMADA, BRUGES
demeurant : LORMONT

- M. VIVIER Jean-Roch
Cadre commercial : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : EYSINES

- M. VONTHRON Jean-Jacques
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mme WALTER Marie-Hélène
Secrétaire : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16
demeurant : MERIGNAC

- M. WEBER Jean-Luc
Opérateur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- Mme WERNERT Sylviane
Chargée services clients Ent. : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
demeurant : SAINT-MACAIRE

- Mme WIDOLFF Jacqueline née LESBURGUERES
Employée de banque : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
demeurant : GUILLOS

- Mme YOUSFI Nadine née RUMEAU
Chargée de mission : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. YUGUERO Vincent
Conducteur Lessiveur : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : LE BARP

- M. YVARS Henri
Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme ZANCHETTIN Annie née MUSSOTE
Responsable concession : PETIT BATEAU, TROYES
demeurant : FARGUES-SAINT-HILAIRE

- M. ZERMANE Ali
Maçon : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC
demeurant : LANGON

Echelon GRAND OR : 442 récipiendaires

- M. ABADIE Louis
Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme ABBAL Anne-Marie née PERRAMENT
Vendeuse : MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT
demeurant : LE BOUSCAT

- M. ALBERO Simon
Electricien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : TALENCE

- M. ALBERT Janick
Contremaître carrière : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
demeurant : SAINT-SAVIN

- Mme ALEU Marie-Thérèse née BROT
Responsable d'agence : GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. ALEXANDRE Jean-Claude
 Contrôleur de fabrication : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
 demeurant : AVENSAN

- M. ALLEGRE Michel
 Aide-Comptable : BARDINET, BLANQUEFORT
 demeurant : MERIGNAC

- M. ALONSO Jean-Paul Retraite

demeurant : VILLENAVE-DE-RIONS

- Mme ANDRIGHETTO Janine née SEPTEMBRE Retraite

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme ARAGON Maryse née LACAPE
 Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. ARDONNEAU Hervé
 Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. ARDOUIN Guy
 Ouvrier qualifié d'entretien : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : MARANSIN

- Mme ARDURAT Nicole
 Responsable service retours : CERP ROUEN, PESSAC
 demeurant : QUINSAC

- Mme ARGILLOS Régine née STEIGERWALD
 Contrôleur domaine Santé : MUTUELLE GENERALE, BORDEAUX
 demeurant : EYSINES

- M. ARIAS Dominique
 Vendeur : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : CARS

- M. ARNAUD Pierre
 Responsable logistique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. ARQUEY Michel
 Brancardier : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
 demeurant : SAUCATS

- Mme AUDUBERTEAU Grâce née LIVOLSI
 Assistante formation : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-LOUBES

- M. AUGÉ Patrice
 Agent de maîtrise : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme BADIA Martine
 Secrétaire commerciale : Société RICARD, LORMONT
 demeurant : BORDEAUX

- M. BAILLERES Robert
 Chargé d'études : C.I.A.T., CULOZ
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BAILLET Dominique Retraite

demeurant : LE HAILLAN

- Mme BARBOTEAU Enie née FRUSCALZO
 Technicienne de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : PEUJARD

- M. BARRAUD Christian
 Technicien géomètre : STTP, CARBON BLANC
 demeurant : LIBOURNE

- M. BARRERE Gérard
Technicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LORMONT

- Mme BASTRY Nicole née BEAUCLAIR
Acheteur : KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS
demeurant : LES PEINTURES

- M. BATAILLE Jacques Retraite

demeurant : FLOIRAC

- M. BATIOU Dominique
Gestionnaire clientèle part. : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. BAUD Serge
Technicien de maintenance : TOKHEIM SERVICES FRANCE, LE PLESSIS- ROBINSON
demeurant : LANGON

- M. BAUDOIN Michel
Conducteur d'engins : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. BAUDOUIN Gérard
Rédacteur de production : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. BAUDOUX Daniel
Agent de service logistique : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE
demeurant : BEGLES

- Mlle BAZIN Cécile Retraite

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BEAUME Christian
Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MACAU

- M. BEINAT Jean-Louis
Assistant de secteur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : COUTRAS

- M. BENASSY Jean-Pierre
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. BENESSE André
Electricien : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme BENOIT Françoise née ROUSSEL
Assistante technique : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- Mme BERNARD Martine née MARTY
Aide-Soignante : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX
demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme BERTHELOT Marie-Christine
Agent administratif : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. BERTONECHE Jean-Marie Pénibilité du travail
Agent technique principal : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : PESSAC

- Mme BEUNARD Lydie née ROUTURIER
Acheteuse : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAMONAC

- M. BEYNARD Christian
Chargé clientèle immobilier : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. BIBENS Michel
Cariste : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : SAUTERNES

- Mme BIELSA SOLANS Béatrice née LEFORT
Rédactrice polyvalente : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : BORDEAUX

- M. BIENSAN Pierre
Assistant Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. BILLON Alain
Serrurier : METAREG AQUITAINE, PESSAC
demeurant : GRADIGNAN

- Mme BIRON Monique
Assistante de direction
demeurant : SAINT-LOUBES Retraite

- M. BISTODEAU Jean-Christian
Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. BIZEAU Michel
Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
demeurant : FARGUES

- M. BLANCAN René
Cadre administratif : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CREON

- M. BLANCHARD Jacques
Dessinateur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme BLANDIN Danielle née DIEZ
Chef service comptabilité : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. BLONDEL Jean-Paul
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- M. BOCQUIER Jean-Marie
Informaticien : CERTIA, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- Mme BOIREAU Marie-Louise née MOUTARD
Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : IZON

- M. BONATI Pierre
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC Retraite

- M. BONNEL Maurice
Cadre d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : LA BREDE

- Mme BONNEUIL Monique née CHARBONNIER
Secrétaire assistante : AGENCE DE L'EAU "ADOUR-GARONNE", TOULOUSE
demeurant : LANTON

- M. BOULERY Christian
Mécanicien d'entretien : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON

- M. BOULERY Daniel
Contrôleur moules : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : DOULEZON

- M. BOURGEIX Jean-Pierre
Attaché commercial : BAKEMARK INGREDIENTS FRANCE, BISCHEIM
demeurant : LAGORCE

- M. BOURREE Patrick
 Chargé d'affaires : ENDEL, NANTES
 demeurant : LATRESNE

- M. BOUSQUET Jean-Paul Retraite

demeurant : MERIGNAC

- M. BOUYSSIERE Jean-Pierre
 Dessinateur : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. BOZELLE Bernard
 Conseiller commercial : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
 demeurant : PAREMPUYRE

- M. BOZZO Joseph Retraite

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme BRESSAN Monique née AUZENEAU
 Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme BROS Rose née MONTAGNE
 Responsable prestations : RSI AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : EYSINES

- M. BROTONS Michel
 Opérateur de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : FLOIRAC

- Mme BROUSSE Anne-Marie née BEYSSERESSE
 Assistante : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : PAILLET

- Mme BROUSSE Annie née PAN
 Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : CESTAS

- M. BRUN Guy
 Agent technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme BRUN Liliane née LEOBON
 Agent technique : TOTAL FRANCE, ORVAULT
 demeurant : BORDEAUX

- Mme BUY Lina née VEYRIER
 Monteuse : SFCME, LIBOURNE
 demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mme CABEZAS Christiane née SIERRA
 Technicienne serv.généraux : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme CALLEN Danièle née LUCAT
 Gestionnaire dossiers retraite : RSI AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : MONTUSSAN

- M. CAMIEZ Bernard
 Chauffeur poids-lourd : CHANTIERS MODERNES SUD-OUEST, PESSAC
 demeurant : VIRSAC

- M. CANDILLON Christian
 Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme CAPDET Monique née BARTHELEMY
 Directrice Supply Chain : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

- M. CARASCO Thomas
 Technicien de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-LOUBES

- M. CASTET Patrick
 Chef de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
 demeurant : BIGANOS

- Mme CATARD Chantal née CHAMPEVAL
 Gestionnaire de stock : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme CAZENAVE Nicole née GRANDRIEUX
 Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX
 demeurant : CENON

- M. CHAMINADE Philippe
 Carrossier-Peintre : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON
 demeurant : CADAUJAC

- M. CHANSAREL Jean-Paul
 Directeur des Engagements : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : ARCACHON

- M. CHARDIN Jean-Marie
 Gardien : BAROKEL IMMOBILIER, BORDEAUX
 demeurant : GRADIGNAN

- M. CHARVET Serge
 Technicien : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : BOURG

- Mme CHARVY Eliane
 Chef d'équipe : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- Mme CHAVAS Christine née ESQUERRE
 Gestionnaire administratif : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : BORDEAUX

- Mme CHESSA Claudette née ROUGERIE
 Employée de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. CHEVALIER Alain
 Chargé d'études techniques : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme CISCATO Michelle
 Opératrice imprimeuse : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
 demeurant : SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

- Mme CLIDASSOUX Josiane
 Technicienne retraite expert : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : GRADIGNAN

- M. CLOUTE Patrice
 Responsable de restaurant : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. CLOVIROLA Bernard
 Conducteur de travaux : STTP, CARBON BLANC
 demeurant : PRIGNAC-ET-MARCAMPS

- Mme CLUZEAU Bernadette née DARRIEUX
 Opératrice de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : MARSAS

- Mme COER Benjamine née NICOLLET
 Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. COIFFARD Henri
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme COIFFARD Monique née LACAM
 Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme COMMARIEU Nicole
Support technique en assurance : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. CONFAIS Jacky
Cariste qualifié : Société RICARD, LORMONT
demeurant : LEOGNAN

- M. CONNANGLE Michel
Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- M. CORUE Pierre-Henry
Vendeur : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : GRADIGNAN

- M. COSTE Christian

Retraite

demeurant : LORMONT

- M. COSTES Jean-Marie
Technicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. COUDERC Daniel
Agent de maîtrise : DEHON SERVICE S.A., VINCENNES CEDEX
demeurant : BORDEAUX

- Mme COUDRET Marie-Claude née GOLFIER
Responsable technique : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. COUTANT Alain
Cadre technique : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LE PORGE

- M. COUTAUD René
Chauffeur : UNION CAVES COOP. VINICOLES D'AQUITAINE, COUTRAS
demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- Mme COUTURIER Elisabeth née DE RICCARDIS
Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme CREVEAU Evelyne née BLOC
Rédactrice polyvalente : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : TALENCE

- M. CROIZER Michel
Chef de groupe : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : HOURTIN

- M. D'OLIVEIRA Lucien
Technicien logistique : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- Mme DACHICOURT Yvette née LAGREOULE
Chargée d'accueil : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme DAGUT Marguerite
Agent technique qualifié : TEKELEC TEMEX, PESSAC
demeurant : TALENCE

- M. DANTAS Apolinario
Chef d'équipe : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- M. DARMAILLACQ Michel
Ouvrier électronicien : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. DARRACQ Jean
Technicien de planning : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme DAVID Nicole née SALLE
 Agent de maîtrise : CASTORAMA, VILLENAVE-D'ORNON
 demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. DE AMORIN ANTUNES José
 Chef de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. DE BRITO Albert
 Maître de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
 demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- M. DE LA CASA Thomas Retraite

demeurant : MERIGNAC

- M. DE WEVER Charles
 Chargé d'affaires : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
 demeurant : MERIGNAC

- M. DEBAH Christian
 Dépanneur chauffage : C. MERY CHAUFFAGE, BORDEAUX
 demeurant : CENON

- M. DEBERNARD Jean-François
 Directeur zone Afrique : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
 demeurant : LIBOURNE

- M. DECHAMPS Daniel
 Cadre gestion patrimoniale : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX
 demeurant : GRADIGNAN

- M. DEGREGZ André
 Employé d'assurances : GAN Assurances, BORDEAUX
 demeurant : EYSINES

- M. DEIROS William
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. DELAGE Michel
 Technicien d'atelier : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DELMOND Jean-Michel
 Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
 demeurant : LEOGEATS

- Mme DELOBIS Maryvonne
 Agent de gestion locative : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX
 demeurant : TALENCE

- Mme DELTEIL Aline née LABADIE
 Secrétaire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : IZON

- Mme DERAMAT Michelle née GAUTRAUD
 Technicienne retraite expert : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : PUGNAC

- M. DESCOUBES Jean-Pierre
 Conducteur matériel collecte : ONYX AQUITAINE, POMPIGNAC
 demeurant : LIBOURNE

- M. DESERT François Retraite

demeurant : MIOS

- M. DIEULAFAIT Patrick
 Conducteur de travaux : EG COURBU, BORDEAUX
 demeurant : CESTAS

- Mme DIJON Nicole née CONDEMINE
 Assistante technique : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : LE TEICH

- M. DION Michel
Agent hautement qualifié : AGS, CLERAC
demeurant : LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. DORLANNE Alain
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- M. DORN Alain
Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DOUAIS Erna
Agent des services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DROUET Jacques
Agent de maîtrise : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL

- M. DUBOS Michel
Agent escale avion : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUBOURG André
Agent de maîtrise : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX
demeurant : LE BARP

- Mme DUCASSE Elisabeth née SAINT-AUBIN
Aide-soignante : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mlle DUCOS Dominique
Responsable de rayons : MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT
demeurant : LE BOUSCAT

- M. DUEYMES Raymond
Technicien sécurité : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : CAMARSAC

- Mme DUFFAUD Marie-Thérèse
Agent de gestion locative : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- Mme DUHAL Marie-José née BORDE
Etalagiste : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DULAU Jean-Marie
Cadre : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BEGLES

- M. DUMORA Jean-Pierre

Retraite

demeurant : LA BREDE

- Mme DUPEYRE Michèle née GARDERE
Agent de maîtrise : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BERNOS-BEAULAC

- M. DUPLAN Alain
Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUPORTE Alain
Responsable télécom : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : TAURIAC

- Mme DUPOUY Danièle née CHAINTRIER
Technicienne tarification : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BEGLES

- Mme DUPRAT Chantal née BARBIN
Agent de production qualifié : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. DUPRAT Jacques
Comptable : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : BORDEAUX

- M. DURAND Michel
Cadre technique : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DURIN-DOR Eliane née CAZALET
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- M. ELISSALDE Denis
Directeur Ressources Humaines : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : POMPIGNAC

- Mlle ELISSALT Martine
Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme EMY Geneviève née COLOMBANI
Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : GRADIGNAN

- M. ESPAGNET Benoît
Ouvrier en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : CUDOS

- Mme ESPANOL Jeannine née MARTINOTY Retraite
demeurant : BORDEAUX

- M. ESQUER Alain
Adjoint de direction : SOCIETE ALMET, CHARBONNIERES CEDEX
demeurant : CARBON-BLANC

- M. ESTEVES François
Préparateur écrans photos : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme FALLOURD Josette
Technicienne supérieure adm. : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : AMBES

- M. FARES M'Hamed
Chef matériel : BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, SAINT QUENTIN EN YVELINES
demeurant : AUDENGE

- Mme FARION Isabelle née MORELLET
Assistante commerciale : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : CARBON-BLANC

- M. FAUDRY Alain
Monteur : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. FAURE Bernard
Cadre technique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme FAURE Jeannine née LESGOIRRES
Agent de production qualifié : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. FILLON Joël
Chaudronnier : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme FILLOUS Martine née BLUT
Secrétaire : GRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. FLORENTIN Marc
Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON
demeurant : CENON

- Mme FLORENTIN Mireille
Technicienne Escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- Mme FORTINON Maryse
Comptable : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT
demeurant : PODENSAC

- M. FOSSEUX Jean-Pierre
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : LE HAILLAN

- Mme FOULADOUX Claudine née FLORAS
Agent administratif : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. FOURNIER Michel
Cuisinier : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES
demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

- Mme GAGLIONE Marie-Jeanne née BELTRA
Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- Mme GARCIA Chantal née MARANON
Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- Mme GARCIA Gisèle née MIGUEL
Technicienne de fabrication : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : CAMARSAC

- M. GARCIA Jean-Pierre
Technicien de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : BONZAC

- Mme GARCIA Violette
Assistante de direction : CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN
demeurant : LEOGNAN

- M. GARROT Michel
Jardinier : FONDATION D'AUTEUIL, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. GAS Yves
Contrôleur technique : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. GASSIAT Alain
Cadre technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : MONTUSSAN

- M. GASTELIER Marcel
Technicien de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : PESSAC

- Mme GAUTIER Gisèle
Employée de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GERARD Maité
Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. GILLET Alain
Cadre administratif : AG2R, PARIS
demeurant : PESSAC

- M. GOBBI Serge
Cariste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mlle GOIRAND Nicole
Employée commerciale : ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme GONZALEZ Josette née BESOMBE
Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : VAYRES

- Mme GORSSE Danièle née AUDET
Agent de maîtrise : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. GOUAZE Bernard
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : LE TEICH

- Mme GOUIX Maryvonne
Gestionnaire en assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : GRADIGNAN

- M. GOURGUES Jean-Claude
Scieur : Ets BEDOUT, GUILLOS
demeurant : LANDIRAS

- M. GOURVES André
Cariste : CASTEL Frères, BLANQUEFORT
demeurant : MACAU

- Mme GOUVERNE Claudine née DUDON
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : AUDENGE

- M. GRELOT Régis
Responsable Dép. Sociétariat : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LIBOURNE

- M. GRILLAT Francis
Mécanicien équipement : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BRUGES

- Mlle GRONDIN Ginette
Hôtesse de caisse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme GUERALT Gisèle née THURIAL
Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : FLOIRAC

- M. GUILLEMET Jean-François
Chef de service financier : BARDINET, BLANQUEFORT
demeurant : EYSINES

- Mme GUILLEREY Marie-Claire née MONCLIN
Ouvrière en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC
demeurant : BERNOS-BEAULAC

- Mme GUILLON Marie-France née SCHAUS
Technicienne services généraux : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- Mme GUIMBERTEAU Jacqueline née GUREME
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. HACQUART Christian
Chef de poste : CEREXAGRI, MARSEILLE
demeurant : CARBON-BLANC

- Mme HASSEK Annie née LAUMONT
Gestionnaire de flux : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. HAZERA Jean-Pierre
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. HAZERA Robert
Responsable de dépôt : SAINT- GOBAIN EMBALLAGE, COGNAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. HERAUD Michel
 Chef de bureau : SDV LOGISTIQUE INTERNATIONALE, MERIGNAC
 demeurant : IZON

- M. HEUZE Daniel
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme HEUZE Martine née ROCHAIS
 Dessinatrice : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. HIRIBERRY Alain
 Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
 demeurant : PESSAC

- Mme HOLZL Annie née DUBOUDIN
 Technicienne administrative : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- M. HUSSON Georges
 Mécanicien-Hydraulicien : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
 demeurant : IZON

- M. HUTINET Joël
 Gestionnaire : CITROEN, LE BOUSCAT
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme JANNEAU Martine née RENE
 Piqueuse-Aide conductrice : GIEPAC CSO, PESSAC
 demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. KLUZA Patrick
 Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : PESSAC

- Mme KOENIG Marie-Françoise
 Conseillère agence : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
 demeurant : SABLONS

- Mme LABADIE Claudine née BROUAGE
 Technicienne de magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : REIGNAC

- Mme LABARBE Josiane
 Agent d'entretien : AVIATION CIVILE DU SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : MERIGNAC

- Mme LABARBE Marie-Pierrette née GALISSAIRE
 Technicienne : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : IZON

- Mme LABATUT Eliane née VALONNE
 Agent de maitrise : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
 demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme LABORDA Colette
 Assistante commerciale : BSN DISTRIBUTION SUD-OUEST, VAYRES
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. LABORDE Gérard
 Technicien de distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
 demeurant : FLOIRAC

- M. LABORDE Jean
 Technicien Rex Evènementiel : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme LABOUNOUX Claudine née LONARDI
 Technicienne administrative : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : MONTUSSAN

- M. LABUZAN Alain
 Mécanicien : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
 demeurant : SAINT-SELVE

Pénibilité du travail

- Mme LACHAIZE Yolande
 Assistante de direction : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX
 demeurant : ARSAC

- Mme LAFON Josiane née ROQUES
 Contrôleuse de réserve : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme LAFON Odette
 Assistante commerciale : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
 demeurant : ABZAC

- Mme LAGUNEGRAND Christiane
 Cadre : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : BRUGES

- Mme LALANNE Louise née CRUZ
 Technicienne de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS

- M. LALLET Jean-Jacques
 Chaudronnier : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
 demeurant : CENON

- M. LAMARQUE Gérard
 Photocompositeur : CE SAPESE JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

- Mme LAMOINE Christiane née BROUSSE
 Hôtesse de caisse : CHAMPION, COLOMIERS
 demeurant : GAILLAN-EN-MEDOC

- M. LAMOUREUX Roland
 Agent de maintenance : COMPASS GROUP FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET

- M. LANAU Bernard
 Magasinier de maintenance : BARDINET, BLANQUEFORT
 demeurant : BORDEAUX

- Mme LANDREAU Linette née PRINCE
 Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : CUBNEZAIS

- M. LANGLE Alain
 Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX
 demeurant : LIBOURNE

- M. LAPELLETRE Maurice
 Chef de fabrication : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
 demeurant : LORMONT

- Mme LAPEYRONIE Claudine née PENE
 Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : ARVEYRES

- M. LAROCHE Michel Retraite

demeurant : LIBOURNE

- Mlle LARRIEU Annie
 Employée administrative : SOGEDO, LYON
 demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. LARTIGUE Claude
 Responsable bureau assurances : SADA ASSURANCES, NIMES CEDEX 9
 demeurant : VAYRES

- M. LASHERAS Jean-Claude
 Agent technique de maintenance : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET
 demeurant : GENISSAC

- Mme LATREILLE Pierrette née GUITON
 Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. LATRONICO Alain
Pompiste raffinage : LESIEUR, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LAULLA Claude
Cuisinier : SODEXHO FRANCE, LE HAILLAN
demeurant : BONZAC

- Mme LAVERGNE Maryse née VIGNAUD
Préparatrice de commandes : CERP ROUEN, PESSAC
demeurant : CANEJAN

- M. LAVIGNE Georges
Technicien contrôle moule : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme LAVIGNE Nicole
Comptable : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : BORDEAUX

- M. LAVILLE Bernard
Assistant de secteur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
demeurant : FRANCS

- Mme LAVILLE Danièle née DUCAMP
Employée de bureau : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : LE PUJY

- M. LAWSON Laté
Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CENON

- M. LE GOFF Jean-Pierre
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MARCHEPRIME

- M. LE QUERE Jean-Louis
Informaticien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme LEBEAU Yvelise
Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LECULIER Jean-Pierre
Responsable unité traitement : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : BORDEAUX

- M. LEGALLAIS Bernard
Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant : MERIGNAC

- Mme LEGLISE Marie née TECHOUEYRES
Secrétaire : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme LEGLISE Nicole née SUILS
Employée de banque : CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant : CARCANS

- Mme LELOGEIS Mireille née DEZELEE
Assistante commerciale : SAINT-GOBAIN AUTOVER FRANCE, PUSIGNAN
demeurant : BLANQUEFORT

- M. LERUSTE Michel
Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LIOTEAU Gilbert

Retraite

demeurant : SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS

- Mlle LOPEZ Marcella
Secrétaire : MARCONI MEILLAN - Huissier de Justice, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LOPEZ Paule née PUAUX
Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : TRESSES

- M. LOUBAT Roland
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. LUCBERT Alain
Agent de préparation : AMD SUD-OUEST, LANGON
demeurant : TOULENNE

- Mme MACHADEAU Jacqueline née PESTEL
Assistante commerciale : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : MERIGNAC

- M. MAGISTER Gérard
Homme de Parc : PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme MAGNE Marie-Yvonne née GIROU
Assistante Gestion production : RONCADIN, VAYRES
demeurant : LIBOURNE

- Mme MAILLET Claudine née ARTIGUE-BALERE
Employée de mairie : MAIRIE de BEGLES, BEGLES
demeurant : BEGLES

- Mme MARQUERIE Josette née GUEYDON Retraite
Cadre
demeurant : MERIGNAC

- M. MARQUET Gérard
Opérateur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MARTEAU Daniel
Technicien atelier : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MARTIN Daniel
Administratif : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. MARTIN Gérard
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : MERIGNAC

- Mme MARTINET Jeanine
Secrétaire : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : CENON

- M. MARTINS Jean-Claude
Réceptionnaire : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARTZOLFF Hervé
Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS
demeurant : CESTAS

- M. MARVY Bernard
Carrossier : CITROEN, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- M. MARY Jean-Michel Retraite
demeurant : MERIGNAC

- M. MAUMUS Jean-Pierre
Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : CENON

- Mme MAURAND Claudine née LARONZE
Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : FLOIRAC

- M. MECHAIN Michel

demeurant : LUDON-MEDOC

- M. MEIRINHOS José - Francisco

Etancheur : SMAC, BORDEAUX

demeurant : LE BARP

- Mme MENA-BUSTOS Annette née VEIGNAL

Téléconseillère en assurances : TELEASSURANCES, PARIS

demeurant : IZON

- Mlle MENARD Anny

Inspecteur du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : QUINSAC

- Mlle MENDIBOURE Jeannine

Comptable : SEA-INVEST BORDEAUX, CARBON-BLANC

demeurant : BEGLES

- Mme MENDY Jocelyne née LEPRETRE

Agent Administratif : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MENTUY Alain

Chef d'équipe secteur froid : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LES ARTIGUES-DE-LUSSAC

- M. MERCIER LA CHAPELLE Bernard

Responsable de secteur : FICHET SERRURERIE BATIMENT, EU

demeurant : GRADIGNAN

- Mme MEUDIC Anne-Marie née QUARI

Cadre de réserve : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MEUNIER Josiane née FAVRE

Technicienne ordonnancement : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : IZON

- M. MEZIANI Bernard

Chef service achats : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- M. MILLAS René

Opérateur machine : CUSENIER, CRETEIL

demeurant : BORDEAUX

- M. MILON Bernard

Agent de Maîtrise : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MIONNET Jean-François

Menuisier : LA CUISINE AS, LA REOLE

demeurant : GIRONDE-SUR-DROPT

- M. MIRAMBET Jean-Pierre

Ouvrier professionnel qualifié : OGF, PARIS

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. MIRAT Jacques

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS

- M. MONDON Jacky

Mécanicien : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BRUGES

- Mme MONTANO Mireille

Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme MONTASSIER Martine née DURANTON

Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT

- Mme MORAND Michèle née GIROT
Technicienne PAO : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-LOUBES

- Mlle MOREAU Marie-Danièle
Technicienne assurance qualité : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CEZAC

- M. MOUCHAGUE Richard
Opérateur de fabrication : SAIPOL, BASSENS
demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- Mme MOUNISSENS Liliane née BASTARDO
Employée administrative : Société RICARD, LORMONT
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. MUSIOL André
Chauffeur : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON
demeurant : RIMONS

- M. NAURA René
Agent technique électronicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : LEOGNAN

- Mme NEBOUT Janine née PALACIN
Assistante de direction : BDM Architectes, BORDEAUX
demeurant : NAUJAN-ET-POSTIAC

- M. NEROLI Guy
Technicien : AIRBUS FRANCE, NANTES CEDEX 1
demeurant : ARES

- Mme NEUREUIL Monique née BRUDY
Secrétaire : BALGUERIE, BORDEAUX
demeurant : MERIGNAC

- M. NEVOT Francis
Cuisinier : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme NOAILLAC Nicole née OLIVIER
Chef comptable : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : POMPIGNAC

- M. OLIVA Joseph
Retraite

demeurant : SAINT-MAIXANT

- M. PAMPLIEGA Bernard
Technicien : DALKIA, SAINT ANDRE
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme PASDOIS Nicole née MONTAGNE
Responsable logistique : SMURFIT LEMBACEL, MARTIGNAS-SUR-JALLE
demeurant : PUJOLS-SUR-CIRON

- M. PAULERENA Pierre
Employé de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
demeurant : LEOGNAN

- M. PAUVERT Patrick
Chef d'équipes expéditions : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : POMEROL

- M. PAYERO Alain
Retraite

demeurant : MERIGNAC

- Mme PEJAC Marie-Thérèse née SZVETEC
Manipulatrice en radiologie : CABINET DE RADIOLOGIE SCM, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. PELET Jean-Claude
Médecin Conseil : CNAMTS, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme PEREZ Martine née GOUZOU
 Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PERLES Gabriel
 Technicien : ASTRUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. PERTERSEN Georges
 Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX
 demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mlle PETIT Nicole
 Secrétaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- M. PIC André
 Technicien informatique : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. PIERRE Alain
 Technicien : CEA CESTA, LE BARP
 demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme PINEL Marie-Claude née MONTIGAUD
 Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

- M. PIROT Patrick
 Cadre Exploitation Conduite : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC
 demeurant : LANTON

- Mme PLANES-LAFON Monique née LAFON
 Responsable de groupe : GMF ASSURANCES, PARIS
 demeurant : CARBON-BLANC

- M. PLISSON Michel
 Chargé recouvrement sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE
 demeurant : FLOIRAC

- M. POIGNANT Christian
 Cadre : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. PORCHET Edouard
 Chef d'équipe : VEOLIA EAU, TOULOUSE
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. POULIQUEN Jean-François
 Agent contrôle logistique : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
 demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme PREPOINT Nicole née PINQUET
 Technicien contrôleur qualité : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- Mme PRESOTTO Marie-Claude née CHIAROTTO
 Assistante technique : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

- Mme PREVEREAUD Monique née GIMENEZ
 Aide-Comptable : SOCIETE DES SIGNALISATIONS, TRESSES
 demeurant : FLOIRAC

- M. PREVOT Jean-Pierre
 demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. PUIG Jacques
 Chef d'équipe maintenance : LESIEUR, BORDEAUX
 demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PURGUES Françoise née REMY
 Technicienne : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Pénibilité du travail

Retraite

- Mme QUEUCHE Annette née MASSE
Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. RABA Michel
Contremaître maintenance : CEREXAGRI, MARSEILLE
demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme RAMEL Evelyne
Gestionnaire de stocks : REXEL FRANCE, MERIGNAC
demeurant : MERIGNAC

- M. RAPHY Francis
Directeur de centre : GTM TERRASSEMENT, NANTERRE
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme RAUSCHER Nicole née ALVAREZ
Employée administrative
demeurant : FARGUES-SAINT-HILAIRE

- Mme REBIERE Viviane née FRANCO
Analyste : UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN
demeurant : MONTUSSAN

- M. REDONDO Serge
Agent technique d'essais : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. REFF Yvan
Tourneur-Fraiseur : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES
demeurant : MERIGNAC

- M. RENAUDAT Michel
Technicien expert : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : TAURIAC

- M. RENOY Guy
Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme RIBES Françoise née LAMARQUE
Cadre de santé hygiéniste : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. RICHARD Bernard
Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. RICHEZ Yves
Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE
demeurant : BORDEAUX

- Mme RIDEAU Nicole née POUYSSEGUR
Contrôleur RO/RC : MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS
demeurant : CADAUJAC

- M. RIGAL Patrick
Informaticien : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- Mme RIGAUD Marie-Christine
Employée d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE
demeurant : BORDEAUX

- M. RIO Jean-Pierre
Technicien réseaux : CERTIA, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mme RIVAUD Yvette née MOUSSARON
Ouvrière services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX
demeurant : TALENCE

- Mme RIVET Andrée née BOURDON
Contrôleur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

Retraite

- M. ROBERT Gérard
 Photocompositeur : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
 demeurant : CESTAS

- Mme ROBERT Renée née BOUTIER
 Technicienne Assurance qualité : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
 demeurant : NERIGEAN

- Mme RODRIGUES Evelyne
 Aide Soignante : CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN, ARES
 demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. ROMAIN Jean-Claude
 Cuisinier : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE
 demeurant : BASSENS

- Mme ROSSIGNOL Marie-France née DORIAN
 Employée de ménage : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. ROUILLARD Hervé
 Vendeur : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
 demeurant : BLANQUEFORT

- Mme ROULET Marcelle née ANDRON
 Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
 demeurant : PAUILLAC

- M. ROUMEGOUS François
 Technicien : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE
 demeurant : SAUCATS

- M. ROUMEGOUX Jean-Claude
 Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : TARGON

- M. ROUX Roland
 Agent Escale : AIR FRANCE, MERIGNAC
 demeurant : CIVRAC-EN-MEDOC

- M. ROY Serge
 Technicien papetier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
 demeurant : MIOS

- Mme ROZE Catherine née BOS
 Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC
 demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme RUHLMANN Danielle née TASTET
 Responsable de service : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX
 demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme RUIZ DELGADO Mireille née AGNES
 Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
 demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- M. RUIZ Henri
 Conducteur polyvalent machine : SOREVI, MERIGNAC
 demeurant : BORDEAUX

- Mme RUMEAU Marie-Louise née DESCOMBES
 Mireuse : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : CARBON-BLANC

- Mme SAACKE Madeleine née POUILLY
 Secrétaire de direction : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
 demeurant : ARES

- M. SABOURAIN Rolland
 Technicien de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
 demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. SAGE Michel
 Soudeur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON
 demeurant : CASTILLON-DE-CASTETS

- M. SAGE Michel
Chargé d'accueil : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC
demeurant : CASTETS-EN-DORTHE

- M. SAJOUS Bernard
Manoeuvre spécialisé : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme SALDOU Danielle née BOUVARD
Agent commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. SALEH Bernard
Coordonnateur technique : YARA AMBES, AMBES
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mlle SALEY Annie
Assistante de direction : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : BORDEAUX

- M. SANGLA Michel
Attaché commercial itinérant : BERNARD PAGES, BEGLES
demeurant : BEGLES

- M. SANTINI Jean-Jacques
Retraite
demeurant : MERIGNAC

- M. SANZ Bernard
Cadre administratif : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE
demeurant : BORDEAUX

- M. SARDELUC Bernard
Formateur : AFT FORMATION CONTINUE, POITIERS
demeurant : CADAUJAC

- M. SAUVETRE James
Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLAYE

- Mme SAUVIGNON Monique née CAZIS
Gestionnaire confirmée : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SALLES

- M. SCIPION Gérard
Technicien distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme SEMEDARD Michèle née MALET
Technicienne logistique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : MERIGNAC

- Mme SERRE Christiane née SAS
Technicienne supérieure adm. : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES
demeurant : GAURIAC

- M. SERVER Francisco
Leader d'équipe fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT
demeurant : BLANQUEFORT

- M. SIMOES Arlindo
Chef de chantier : DLE, NANTES
demeurant : BLANQUEFORT

- M. SIMON Alain
Délégué régional : NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT
demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. SIMON Bernard
Carrossier : RENAULT PESSAC, PESSAC
demeurant : PESSAC

- Mme SOULIGNAC Monique née GLENADEL
Technicienne administrative : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CUBNEZAIS

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA
Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. SUILS Jacques
Cadre : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme SUILS Martine née PICHARD
Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme TAFFARD Anne-Marie née TIXIER
Caissière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : BASSENS

- M. TAFFARD Jean-Luc
Ingénieur Travaux : VEOLIA EAU, TOULOUSE
demeurant : ARCACHON

- M. TAMISIER Guy Retraite

demeurant : BORDEAUX

- Mme TECHENEY Joëlle née DIAZ
Conducteur polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- M. TEISSEIRE Christian Retraite
Employé administratif
demeurant : BORDEAUX

- Mme TEJERO Anne-Marie née HACALA
Vendeuse : MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT
demeurant : BRUGES

- Mme TENNEVIN Michèle née GAUTROT
Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC
demeurant : PESSAC

- M. TESSONNEAU Gilles
Electronicien : THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant : PESSAC

- Mme THOMAS Anita née DE COS
Négociateur groupe : AIR FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme THOUVENIN Chantal née CHAVANSOT
Secrétaire commerciale : RENAULT TRUCKS SAS, SAINT-PRIEST
demeurant : LA SAUVE

- Mme TORRES Claudine née LUCIEN
Technicienne : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : SAINT-SAVIN

- Mlle TORTOSA Marie-France
Secrétaire : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : BRUGES

- M. TOUDIC Jean-Louis
Responsable entretien : LDC AQUITAINE, BAZAS
demeurant : BAZAS

- M. TOUFFET Michel
Conducteur Pupitre Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : LE HAILLAN

- M. TOURON Michel
Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. TRICOT Jean-Louis
Chauffeur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : PESSAC

- Mlle TRONCHE Danielle
Secrétaire : CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : IZON

- Mlle TUAL Annette
Employée de bureau : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC
demeurant : LAMARQUE

- M. TUFFERY Guy Retraite
demeurant : TALENCE

- Mme ULLIEL Béatrice née RAMELLS
Comptable : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC
demeurant : CUBZAC-LES-PONTS

- Mme VALADEAU Solange née MARTIN
Courtière VRP : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

- Mme VAUCOULEUR Danielle née PELISSOU
Secrétaire à responsabilités : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VAVASSORI Jean
Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS
demeurant : BIGANOS

- M. VERRAL Jean-Claude
Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES
demeurant : SAUVETERRE-DE-GUYENNE

- Mme VIAUD Marie-José née DE MUNICO
Comptable : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VINCENT Christian
Employé administratif : SOGEDO, LYON
demeurant : VILLEGOUGE

- Mme VIOT Christiane
Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme VIRZI Jacqueline née LABARTHE
Employée à responsabilités : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX
demeurant : CENON

- Mme VISSERON Annie née LALET
Opératrice : VKN FRANCE, ABZAC
demeurant : COUTRAS

- M. WAUQUIER Michel
Représentant : GEMEY - MAYBELLINE - GARNIER, SAINT-OUEN
demeurant : LANGON

- M. WEBER Bernard
Technicien prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mme WRIGHT Marie-Françoise
Secrétaire : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT
demeurant : BORDEAUX

- Mme YVONNET Geneviève née PEINTRE
Opératrice conditionnement : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE
demeurant : LIBOURNE

- Mlle ZEITOUN Nicole
Monteuse câbleuse : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : MERIGNAC

- M. ZIMMERMANN Alain
Directeur : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

ANNEXE ACTE N° 2007-08-0008- Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine

COMMISSION	NIVEAU DE DELEGATION			
	Signature des arrêtés constitutifs	Secrétariat	Présidence	Signature des décisions individuelles
Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine (COREPAM)		X		X

